



République du Sénégal
Un peuple – Un but – Une foi

Primature

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SENEGAL

DOCUMENT DE CLOTURE DU PROGRAMME
Senegal Program Closure Plan (PCP)
MCA - SENEGAL

Rédigé par (Core team) :	Approuvé par le Conseil de Surveillance	Approuvé par le MCC	Approuvé par le Gouvernement
Date de soumission à MCC : 15 Avril 2014 Date de réception des commentaires techniques de MCC : 5 Mai 2014			
Date de soumission à MCC : 30 Juin 2014 Date de réception des Commentaires techniques de MCC :			
Date :	Date :	Date :	Date



MILLENNIUM
CHALLENGE CORPORATION
UNITED STATES OF AMERICA

TABLEAU DE DIFFUSION

Entité	Destinataires	Objet de la diffusion			
		Revue continue	Revue Forme	Archivage	Information
MCA - Sénégal	Directeur Général Directeur des Opérations	X	X	X	
MCA- Sénégal	Directions Techniques et Experts	X	X		X
Partenaires	SAED, AGEROUTE				X
MCC		X	X	X	
Conseil de Surveillance		X	X		X
Gouvernement du Sénégal	Primature	X			X
	Ministère de l'Economie et Finances				X
	Ministère de l'Agriculture - DAPS (MAER)				X
	Ministère Infrastructures - DTT (MITD)				X
CA/MCA-S	Comité de Pilotage CA/MCA-S Coordination				X

Rév.	Date	Nature des modifications	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par
A	28 janv. 2014	Emission Originale	Equipe des Directions	Comité élargi	Comité Restreint
B	15 Avril 2014	1ère Version	Comité Restreint	Equipe des Directions	Directeur Général
C	30 June 2014	2ème Version	Comité Restreint	Directeur Général	MCC
D	4 Août 2014	3ème Version	Comité Restreint	Directeur Général	Conseil Surveillance
DOCUMENT DE CLOTURE DU PROGRAMME					

RÉDIGÉ PAR

COMITÉ RESTREINT : Coordination
DAF
Auditeur Interne
Conseiller Juridique
Directeur des Opérations
Directeur Suivi et Evaluation



MCA-Sénégal
6, Route de Ngor X Hôtel Ngor Diarama,
BP: 45002, Dakar Fann
Tel. +221.33.869.16.65 - Fax. +221.33.820.36.48 –
Email: info@mcasenegal.org
Site web: www.mcasenegal.org

TABLE OF CONTENTS

TABLEAU DE DIFFUSION	2
TABLE DE L'HISTORIQUE DU DOCUMENT	3
REDIGE PAR.....	3
GLOSSARY	8
1. PREAMBLE	9
1.1. THE INSTITUTIONAL FRAMEWORK OF THE PROGRAM	9
1.2. STATUS OF ENTITY IN CHARGE OF MCA-SENEGAL.....	10
1.3. ACCOUNTABLE ENTITY AND OTHER KEY PERSONNEL	10
1.4. CONTINUED OPERATIONS BEYOND THE CLOSURE DATE.....	10
2. ROAD REHABILITATION PROJECT CLOSURE.....	11
2.1. PROJECT DESCRIPTION.....	11
DESCRIPTION DU PROJET.....	11
2.2. ROADS INFRASTRUCTURE.....	11
INFRASTRUCTURES ROUTIERES	11
2.2.1. <i>Projects closure strategy</i>	12
2.2.2. <i>Risks related to project completion</i>	12
• VINGT ET UN (21) MOIS POUR LA TRANCHE FERME, SI LA TRANCHE OPTIONNELLE N'EST PAS CONFIRMEE ;	17
• VINGT QUATRE (24) MOIS POUR LA TRANCHE FERME ET LA TRANCHE OPTIONNELLE, SI LA NOTIFICATION DE LA TRANCHE OPTIONNELLE EST CONFIRMEE.	17
AU PLUS TARD HUIT (8) MOIS APRES LA DATE DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX, LE MAITRE D'OUVRAGE DEVAIT NOTIFIER PAR ECRIT A L'ENTREPRENEUR L'EXECUTION OU NON DE LA TRANCHE OPTIONNELLE. 17	
2.3. SUSTAINABILITY OF INVESTMENTS	17
DURABILITE DES INVESTISSEMENTS	17
• UN CONSEIL DE SURVEILLANCE COMPOSE DE REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION, DES PROFESSIONNELS ET USAGERS DE LA, CHARGE DE RECOMMANDER AUX AUTORITES, DES POLITIQUES DE GESTION ROUTIERE QUI REPONDENT AUX BESOINS DES USAGERS ET DE ROUTE SUPERVISER LES ORGANISMES DE GESTION TECHNIQUE DU DISPOSITIF DE GESTION DU SECTEUR.	18
• UNE AGENCE DES TRAVAUX ET DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE), RESPONSABLE DE LA GESTION INTEGREE DU RESEAU ROUTIER CLASSE.....	18
• UN FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER AUTONOME (FERA) POUR GARANTIR DES RESSOURCES FINANCIERES PERENNES ET MOBILISABLES A TEMPS OPPORTUN.....	18
• D'UNE DIRECTION DES ROUTES (DR), CHARGEE DE METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE ROUTIERE DEFINIE PAR LE MINISTERE EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES.	18
1.1. ROADS REHABILITATION CONDITION PRECEDENT.....	18
REHABILITATION DES ROUTES CONDITION PREALABLE	18
1.2. MANAGEMENT OF CONTINGENCIES.....	19
1.2.1. <i>With regard to RN2:</i>	21
1.2.2. <i>With regard to RN6</i>	23
1.2.3. <i>Management of road project assets</i>	25
1.3. DATA COLLECTION TO UPDATE THE ECONOMIC RATE OF RETURN.....	27
1.4. ENVIRONMENTAL, HYGIENE, HEALTH, SAFETY AND GENDER MONITORING.....	27
1.4.1. <i>Description of the closure strategy</i>	27
Description de la stratégie de clôture.....	28
1.4.2. <i>Unité d'analyse</i>	28
1.4.3. <i>Identification des entités successeurs responsables après la fin du Compact</i>	28
1.4.4. <i>Les entités responsables de la mise en œuvre des mesures environnementales, Hygiène, Santé, Sécurité et Genre</i> 28	

1.4.5.	<i>Les entités responsables du suivi de l'application des mesures environnementales, hygiène, Santé, Sécurité et Genre</i>	28
1.4.6.	<i>Evaluation et renforcement des capacités des entités successeurs</i>	29
1.4.7.	<i>Procédures de transfert et implications ESA</i>	29
1.4.8.	<i>Activités ESA pendant la clôture</i>	32
1.4.9.	<i>Préparation et mise à jour des fiches d'information environnementale, sociale, santé et sécurité</i>	32
1.4.10.	<i>Procédures de réception et de transfert</i>	33
1.4.11.	<i>Evaluation de l'acceptation des bénéficiaires</i>	33
1.4.12.	<i>Tenue d'un atelier de fermeture</i>	33
1.4.13.	<i>Activités futures du Gouvernement et des donateurs dans les secteurs liés au Compact</i>	33
1.4.14.	<i>Procédures de traitement des doléances</i>	33
1.4.15.	<i>Resettlement aspects</i>	34
1.4.16.	<i>Unité d'analyse</i>	34
1.4.17.	<i>Management of completion risks inherent in the institution of compensations and resettlement measures</i>	34
1.4.18.	<i>Gestion des risques de pérennisation des infrastructures reliées aux activités de réinstallation</i>	41
1.4.19.	<i>Gender and social activities Project Closure</i>	41
ACTIVITES SOCIALES ET GENRE DE LA CLOTURE DU PROJET		41
1.4.20.	<i>Project Description</i>	41
1.4.21.	<i>Closure strategy</i>	41
<i>Stratégie de clôture</i>		41
1.4.22.	<i>Risk management</i>	42
<i>Gestion des risques</i>		42
1.4.23.	<i>Sustainability strategy</i>	42
1.4.24.	<i>Assets transfer strategy</i>	43
3.	IRRIGATION AND WATER RESOURCE MANAGEMENT PROJECT (IWRMP) CLOSURE	43
3.1.	PROJECT DESCRIPTION	43
3.2.	IRRIGATION INFRASTRUCTURE	44
3.2.1.	<i>A brief description of the closure strategy for the IWRM Project:</i>	44
3.2.2.	<i>Identification of completion risks and sustainability risks for the IWRM Project and its Activities</i>	45
3.3.	CONTINGENCY MANAGEMENT	47
3.4.	ENVIRONMENTAL, HYGIENE, HEALTH AND SAFETY MONITORING	53
3.4.1.	<i>Description of the closure strategy</i>	53
<i>Description de la stratégie de clôture</i>		53
3.4.2.	<i>Unité d'analyse</i>	53
3.4.3.	<i>Identification des entités successeurs responsables après la fin du Compact</i>	53
3.4.3.1.	<i>Les entités responsables de la mise en œuvre des mesures environnementales, Hygiène, Santé, Sécurité et Genre</i>	53
3.4.3.2.	<i>Les entités responsables du suivi de l'application des mesures environnementales, Hygiène, Santé, Sécurité et Genre</i>	54
3.4.3.3.	<i>Evaluation et renforcement des capacités des entités successeurs</i>	54
3.4.3.4.	<i>Procédures de transfert et implications ESA</i>	55
3.4.4.	<i>Activités ESA pendant la clôture</i>	57
3.4.4.1.	<i>Préparation et mise à jour des fiches d'information environnementale, sociale, santé et sécurité</i>	57
3.4.4.2.	<i>Procédures de réception et de transfert</i>	57
3.4.4.3.	<i>Evaluation de l'acceptation des bénéficiaires</i>	58
3.4.4.4.	<i>Tenue d'un atelier de fermeture</i>	58
3.4.4.5.	<i>Activités futures du Gouvernement et des donateurs dans les secteurs liés au Compact</i>	58
3.4.4.6.	<i>Procédures de traitement des doléances</i>	58
3.5.	RESETTLEMENT ASPECTS	59
3.5.1.	<i>Unité d'analyse</i>	59
3.5.2.	<i>Gestion des risques d'achèvement inhérents à la mise en place des plans d'action de réinstallation</i>	59
3.5.3.	<i>Gestion des risques de pérennisation des infrastructures reliées aux activités de réinstallation</i>	61
3.6.	SOCIAL SAFEGUARD MEASURES (SSM) ACTIVITY	61
3.6.1.	<i>Project Description</i>	61
3.6.2.	<i>Closure strategy</i>	61
3.6.3.	<i>Risk management</i>	62

3.6.4.	<i>Sustainability of Infrastructure</i>	62
3.6.5.	<i>Program Assets for the IWRM Project:</i>	62
3.6.6.	<i>Closure and/or assignment of each contract and Implementing Entity Agreement for the IWRM Project</i>	62
3.7.	LAND TENURE ACTIVITIES PROJECT CLOSURE.....	62
3.7.1.	<i>A brief description of the closure strategy for the IWRM Project:</i>	62
3.7.2.	<i>Closure strategy</i>	63
3.7.3.	<i>Risks identification</i>	63
3.7.4.	<i>Plans to manage contingency amounts for land tenure and its Activities</i>	64
3.7.5.	<i>Program Assets for Land tenure and its activities</i>	64
3.7.6.1.	<i>Justification</i>	65
	<i>Justification</i>	65
3.7.6.2.	<i>Draw up and monitor the operating accounts with SAED Team of experts and facilitators</i>	66
3.8.	GENDER AND SOCIAL ACTIVITIES PROJECT CLOSURE.....	67
3.8.1.	<i>Project Description</i>	67
3.8.2.	<i>Closure strategy</i>	68
3.8.3.	<i>Risk management</i>	68
3.8.4.	<i>Sustainability strategy</i>	68
4.	MONITORING AND EVALUATION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.1.	CLOSURE STRATEGY OF M&E ACTIVITIES	69
3.2.	RISKS	70
	RISQUES.....	70
3.3.	M&E ACTIVITIES DURING THE CLOSURE PERIOD.....	71
3.4.	DOCUMENTS AND DATA	71
3.5.	ECONOMIC ACTIVITIES TO BE UNDERTAKEN BEFORE AND DURING THE CLOSURE PERIOD.....	71
3.6.	ENTITY IN CHARGE OF M&E ACTIVITIES AFTER THE CLOSURE DATE.....	71
5.	COMMUNICATION	73
5.1.	COMMUNICATION PLAN	73
5.2.	COMMUNICATION PLAN ROLL OUT STRATEGY AND SCHEDULE.....	73
5.3.	INFORMATION COLLECTION AND SELECTION STRATEGY	74
5.4.	APPLICATION OF MARKING STANDARDS	74
5.5.	WEB SITE DATA MANAGEMENT AND UPDATE STRATEGY AFTER THE CLOSURE PERIOD.....	74
5.6.	WEBSITE: STRATEGY OF SELECTION AND PUBLICATION OF IT INFORMATION.....	75
5.7.	MARKING AND COMMUNICATIONS WITH STAKEHOLDERS:	75
5.8.	RETENTION AND SAFEKEEPING OF RECORDS:	75
4.	LEGAL REQUIREMENTS.....	76
6.1.	COMPACT AND SUPPLEMENTARY AGREEMENTS	76
6.2.	THE CONTINUOUS RESPONSIBILITIES OF THE GOVERNMENT	76
6.3.	PERMITS AND LICENSES	76
6.4.	LITIGATION.....	76
6.5.	INSURANCE	76
6.6.	LEGAL COUNSEL ACTIVITIES	76
5.	PROCUREMENT.....	76
7.1.	ROLES AND RESPONSIBILITIES OF PROCUREMENT DIRECTORATE OF MCA-SENEGAL AND PROCUREMENT AGENT DURING THE CLOSURE PERIOD.....	77
7.2.	PROCUREMENT DEADLINE FOR IMPLEMENTATION ACTIVITIES	77
7.3.	PROCUREMENT NOTICE	78
7.4.	CLOSURE OF CONTRACTS, CONSERVATION AND CUSTODY OF PROCUREMENT DOCUMENTS.....	78
7.5.	EVALUATION OF THE CONTRACTOR PAST PERFORMANCE REPORTING SYSTEM (CPPRS).....	79
7.6.	FINAL PROCUREMENT REPORT.....	79
7.7.	NECESSARY STAFF DURING THE CLOSURE PERIOD.....	79
6.	FINANCIAL, LOGISTIC AND IT MANAGEMENT.....	80
8.1.	CAPITAL ASSETS.....	80
8.1.1.	<i>Processes for Disposition of Assets</i>	80

Millennium Challenge Account – Senegal (MCA-Senegal)

8.1.2.	<i>Granting of Program Assets</i>	81
8.1.3.	<i>Sale of Program Assets</i>	81
8.1.4.	<i>Final Asset Inventory</i>	81
8.1.5.	<i>Asset Disposition Agreements</i>	81
8.2.	HUMAN RESOURCE MANAGEMENT DURING THE CLOSURE PERIOD.....	82
8.3.	FINANCIAL MANAGEMENT	82
8.3.1.	<i>FINANCIAL TRANSACTION (MCA)</i>	83
8.3.2.	ACTIVITIES OF THE FISCAL AGENT	84
8.3.3.	TIME CHART OF CLOSURE AND FINAL AUDIT.....	85
8.4.	LOGISTICS	85
8.4.1.	<i>Closure and/or assignment of each contract and Implementing Entity Agreement for the IWRM and Road Projects</i> 85	85
8.5.	INFORMATION TECHNOLOGY	85
8.5.1.	<i>Processing sensitive data</i>	85
8.5.1.1.	<i>The recruitment files</i>	85
8.5.1.2.	<i>Recruitment reports</i>	85
8.6.	SOFTWARE AND IT	85
8.6.1.	SOFTWARE.....	86
8.6.2.	IT.....	86
7.	DOCUMENT FILING AND MANAGEMENT	86
9.1.	CONTEXT AND DEFINITION	86
9.2.	INTELLECTUAL PROPERTY TRANSFER PLAN.....	87
9.3.	CONSOLIDATION AND INTEGRATION OF ARCHIVABLE DOCUMENTATION.....	87
9.4.	RECORDS CONSERVATION AND SECURITY.....	88
9.5.	DESCRIPTION OF TYPES OF RECORDS TO BE CONSERVED	88
9.5.1.	<i>Description of conservation method</i>	88
9.5.2.	<i>Description of conservation method</i>	88
8.	ANNEXES	89
1.	ANNEX 1 – INSTITUTIONAL IMPLEMENTATION DIAGRAM.....	89
2.	ANNEX 2 - CONTRACTUAL DATA OF RRP CONTRACT	90
3.	ANNEX 3 – ESTIMATE OF LOT 1 WORKS PER SECTION.....	91
4.	ANNEX 4: ACTIVITIES ACTIVITIES ESA AND RAP IN CONNECTION WITH THE ROAD AND IWRM PROJECTS.....	92
5.	ANNEX 5 : UPDATED ROAD MAINTENANCE ACTION PLAN	93
6.	ANNEX 6: IRRIGATION MAINTENANCE ACTION PLAN – REMAINING ACTIONS	97
7.	ANNEX 7 : CONTRACT DATA OF IWRM CONTRACTS.....	99

List of tables

TABLE N° 1:	ACTION PLAN FOR THE COMPLETION RISKS OF ACTIVITY RN2 CONTRACTS/ FIRM	13
TABLEAU N° 2:	COMPLETION RISKS AND MEASURES RECOMMENDED FOR THE RRP WORKS	15
TABLE N° 3:	COMPLETION RISKS AND MEASURES RECOMMENDED FOR ACTIVITY RAP ROAD PROJECT.....	35
TABLE N° 4:	COMPLETION RISKS AND MEASURES RECOMMENDED FOR RAP ACTIVITY.....	60
TABLE N° 5:	COMPLETION RISKS AND MEASURES RECOMMENDED FOR THE SOCIAL ACTION PLANS.....	68
TABLE N° 6:	RISKS AND MITIGATION STRATEGIES FOR THE M&E ACTIVITIE	70

GLOSSARY

AGEROUTE:	Road Management Agency
ANPECTP:	Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tous Petits”
ANSD:	National Statistics and Demography Agency
BLS:	Baseline Study
CA/MCA-Senegal:	Cellule d’Appui à MCA Senegal
:	Cellule de Finalisation des Travaux / Works Finalization Unit
CPP/SC:	Stakeholders’ Committee
CS/BT:	Conseil de Surveillance / Board (MCA-Senegal)
CT:	Call for tenders /Invitations to tender
DAF:	Administration and Finance Direction (MCA-Senegal)
DC:	Department of Communication (MCA-Senegal)
DEEC:	Environmental and Social Impact Monitoring Department (MCA-Senegal)
DFP:	Detailed Financial Plan
DFRI:	Land and Institutional Reforms Department (MCA-Senegal)
DPM:	Procurement Department
DR:	Disbursement Request
DSE:	Monitoring - Evaluation Department (MCA-Senegal)
FA:	Fiscal Agent
FIES:	Environment, Social, Health /Security Information Sheet
GIS:	Geographical Information System
IDEN:	Inspection Departementale de l’Education Nationale
IEA:	Implementing Entity Agreement
ITT:	Indicator Tracking Tables (Tables de Suivi des Indicateurs)
IWRMP:	Irrigation and Water Resources Management Project
LOASP:	Agro-Sylvo-Pastoral Orientation Act
M&E:	Monitoring & Evaluation
M&EP:	Monitoring and Evaluation Plan
MCA-Senegal:	Millennium Challenge Account Senegal
MCC:	Millennium Challenge Corporation
MEF:	Ministry of Finance and the Economy
MOU:	Memorandum Of Understanding
NR:	Narrative Report
PA:	Procurement Agent
PAR :	Plan d’Action et de Resettlement
PDRG:	River Senegal Left Bank Development Plan
PM:	Prime Minister’s Office
PMU:	Project Management Unit
PNAR:	National Program for Rice Self-Sufficiency
PPES :	Plans de Protection Environmental des Sites
QFR:	Quarterly Financial Report
RRP:	Roads Rehabilitation Project
SAED:	Senegal River Delta Development and Exploitation Company (SAED)
SAP :	Social Actions Plan
SGE :	Systeme de Gestion Environmental / Environmental System Management

1. PREAMBLE

1.1. The institutional framework of the Program Le cadre institutionnel du Programme

Les Etats-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (« MCC »), et le Gouvernement du Sénégal ont signé, le 16 septembre 2009, un Compact visant une aide du Millennium Challenge Account d'environ 540,000,000 dollars US destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique de la République du Sénégal. Le Gouvernement du Sénégal, agissant par l'intermédiaire de l'entité MCA-Sénégal, structure juridique autonome créée par Décret n° 2009-1447 du 30 décembre 2009, a entrepris la mise en œuvre d'un programme articulé autour de deux projets : le Projet de Réhabilitation des Routes et le Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau.

L'objectif du Projet de Réhabilitation des Routes est d'augmenter l'accès aux marchés et aux services en améliorant l'état de certaines routes stratégiques et de réduire les temps de transport et les coûts. Plus précisément, le financement de MCC sera utilisé pour la réhabilitation et la mise à niveau sur environ 120 kilomètres de la route nationale N°2 (RN2), de Richard Toll à Ndioum, et remplacer ou moderniser les structures associées, telles que les ponts et ponceaux, d'éliminer les inondations et améliorer la sécurité routière. Le financement de MCC pour la route nationale N°6 (RN6) sera utilisé pour la réhabilitation et la mise à niveau de cette route sur environ 252 kilomètres, de Ziguinchor à Kounkané, et remplacer et moderniser ses structures connexes.

Le Projet de Gestion de l'Irrigation et des Ressources en Eau, à son tour, vise à : (1) augmenter le volume d'eau d'irrigation dans la vallée pour rendre l'aménagement d'environ 8,500-10,500 hectares de terres irriguées supplémentaires possible; (2) éliminer le risque d'abandon d'environ 26 000 hectares de terres irrigables existantes; et (3) fournir un approvisionnement supplémentaire d'eau pour la consommation humaine et animale dans le Delta, Podor, et les zones adjacentes (environnantes).

MCA-Sénégal est supervisé par un Conseil de Surveillance, qui est composé de membres votants représentant des ministères du GoS les organisations de la société civile et du secteur privé, en plus du Directeur Général de MCA-Sénégal (Secrétaire de séance et observateur) et du Directeur-Représentant-Résident de MCC, qui a aussi un statut d'observateur.

La Direction Générale de MCA-Sénégal est chargée de la mise en œuvre quotidienne des activités du Programme et sert d'intermédiaire principal entre le MCC et le Gouvernement.

A côté de ces deux organes, il y a d'une part, deux Comités des Parties Prenantes (un au Nord et un au Sud), qui sont des organes consultatifs composés de bénéficiaires du Programme, de représentants des administrations régionales et locales, d'entités ayant un intérêt ou impliquées dans la mise en œuvre du programme, d'ONG principales de la société civile et du secteur privé, et d'autre part, la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal, mise en place par le Gouvernement et entièrement financée sur le budget de l'Etat pour assurer l'exécution, pour le compte de l'Etat du Sénégal, de tous les obligations et engagements du Gouvernement inscrits dans le Compact.

Cf. Annexe 1 - Schéma de mise en œuvre institutionnelle.

Par ailleurs, MCA-Sénégal a conclu des "Accords d'Entité d'Exécution" avec la SAED, l'AGEROUTE et l'ANSD pour l'appuyer dans la gestion et la mise en œuvre de certains projets et/ou activités. Des accords de collaboration ont été signés avec le Laboratoire Genre de l'Université de Dakar et la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés.

Cf. Annex 1 – Institutional implementation diagram Page 89.

Diagramme de Mise en œuvre institutionnel

1.2. Status of Entity in charge of MCA-Senegal
Statut de l'entité en charge des activités de MCA-Sénégal

Les infrastructures d'irrigation et de gestion des ressources en eau réalisées dans le cadre du Compact seront transférées dans le patrimoine de la SAED, qui en assurera l'exploitation optimale et la pérennisation.

Il appartient au GoS de faire organiser par ses structures appropriées (AGEROUTE, SAED, etc.) l'achèvement de tous les travaux d'infrastructures, qui ne seraient pas finis au 23 Septembre 2015.

A la fin de la période de clôture du Compact, MCA-Sénégal sera dissout par décret Présidentiel. Comme ce fut le cas du décret relatif à sa création, le Président de la République doit signer le décret d'abrogation de la loi de création de MCA-Sénégal. Le décret pourrait être publié en Juin 2015 et prendre effet à partir du 23 Janvier 2016. Les infrastructures routières réalisées dans le cadre du Compact seront transférées dans le patrimoine de l'AGEROUTE, qui en assurera l'exploitation optimale et la pérennisation.

1.3. Accountable Entity and Other Key Personnel
Entité responsable et autres employés clés

Les contrats de travail du personnel de MCA-Sénégal et de prestation du personnel des PMU expireront le 23 Septembre 2015.

Le 30 juin 2015, il sera envoyé à l'ensemble du personnel de MCA et des prestataires des PMU, un courrier les informant de la fin des contrats les liant à MCA-Sénégal à la date du 23 Septembre 2015.

En collaboration avec la Cellule d'Appui à MCA-Sénégal, l'indemnité de fin contrat sera calculée et payée, avec les fonds du Gouvernement ou de la Contre partie, à tous les ayants droits au 23 septembre 2015, conformément au code du travail et à la section 8.1 (a) (iii) du Compact.

Cependant, MCA-Sénégal peut avoir besoin de retenir, sur les fonds de MCC, un certain nombre de personnes jusqu'à la fin de la période de clôture du Compact, soit 120 jours calendaires plus tard. Pour retenir ces personnes, il sera nécessaire de les motiver par des incitations financières communément appelées «bonus de rétention». Les personnes à retenir seront engagées par voie de contrat de consultant pour la période retenue pour chacune d'entre elles en fonction des besoins de service.

Le plan de rétention du personnel nécessaire à la clôture du Compact sera traité dans un document séparé à approuver par le MCC.

1.4. Continued Operations beyond the Closure Date
Opérations continuées après la date de clôture

MCA-Sénégal cessera d'exister juridiquement à la fin de la période de clôture.

La CA-MCA-Sénégal, qui paie actuellement les frais de location des bureaux de MCA-Sénégal, continuera à le faire jusqu'à la fin de la période de clôture. Après le 23 Novembre 2015 (60 jours après la date de fin du Compact), la CA-MCA-Sénégal paiera également les frais administratifs liés au fonctionnement des bureaux et qui sont payables sur le compte autorisé de la contrepartie. La CA-MCA-Sénégal va payer les salaires du personnel.

Au 23 Décembre 2015, les comptes bancaires autorisés détenant des fonds de MCC ainsi que le compte du Gouvernement seront fermés. Le solde du compte autorisé du Gouvernement sera retourné sur le compte de dépôt du Trésor Public ouvert au nom de la CA/MCA-Sénégal, qui avait fait les transferts sur le compte du Gouvernement.

Toutefois, le MCC et le Gouvernement se mettront d'accord au préalable sur la façon dont ces fonds seront débloqués.

2. ROAD REHABILITATION PROJECT CLOSURE **CLOTURE DU PROJET DE REHABILITATION DES ROUTES**

2.1. Project description **Description du projet**

Le Projet de Réhabilitation des Routes vise à augmenter l'accès aux marchés et aux services en améliorant l'état de certaines routes stratégiques et à réduire les temps de transport et les coûts. Plus précisément, le financement de MCC sera utilisé pour la réhabilitation et la mise à niveau d'environ 120 kilomètres sur la RN2, de Richard Toll à Ndioum, pour remplacer ou mettre à niveau les structures associées, telles que les ponts et dalots afin d'éliminer les inondations et pour améliorer la sécurité routière. Il servira aussi à réhabiliter et à mettre à niveau environ 252 km sur la RN6 de Ziguinchor à Kounkané, remplacer et moderniser les structures connexes sur la RN6.

Les informations concernant toutes les activités du projet routier sont fournies en annexe 2.

2.2. Roads infrastructure **Infrastructures routières**

2.2.1. Projects closure strategy **Stratégie de cloture des projets**

Pour les activités de la RN2, il est prévu de terminer tous les travaux avant la fin du Compact soit respectivement le 03 Février 2015 pour les travaux de réhabilitation de la RN2 et le 31 Octobre 2014 au plus tard pour le Pont de Ndioum. Pour les activités de la RN6, il est prévu de terminer avant la fin du Compact les travaux du lot 3 - Kolda – Kounkané (tranche ferme), le 13 Mars 2015, les travaux du lot 2 Tanaff – Kolda, le 03 Juin 2015 et les travaux du Pont de Kolda, soit, le 05 Décembre 2014. Cependant, en ce qui concerne le lot 1 de la RN6 Ziguinchor – Tanaff, dont le montant des travaux s'élève à environ 94 millions de Dollars US (**montant en CFA**), même si le projet est prévu pour être achevé dans le délai du Compact, suivant les projections de production faites par l'entrepreneur à la fin du premier trimestre de 2014, il est très probable que seulement 75 km seront finalisés sur le linéaire total prévu de 116 km du lot.

Si tel est le cas, les fonds nécessaires pour poursuivre les travaux sur la RN6 lot 1 au-delà de la date de fin du Compact (CED) sont estimés à environ 30 millions de dollars US (**montant en CFA**). Ce montant devra être fourni par le Gouvernement Une estimation plus précise sera faite après l'évaluation du plan de rattrapage de l'entreprise en cours de mise en œuvre après l'octroi de l'avance supplémentaire de 10%, mais que nous ne pouvons objectivement pas évaluer en cette période d'hivernage. Nous envisageons de faire l'évaluation du plan de rattrapage de l'entreprise vers fin Novembre 2014, c'est-à-dire après environ un (01) mois ferme de travaux après la reprise des rendements optimaux à partir d'octobre 2014.

Pour tous les six (06) contrats du projet routier, la période de garantie (période de notification des défauts) ne prendra pas fin avant la date de fin du Compact (CED).

La garantie décennale des ponts de Kolda, de Ndioum et de huit (08) autres ponts sur la RN6, lot 1 (03 ponts) et lot 2 (05 ponts), devra également être gérée au-delà du Compact. La gestion de ces aspects par une structure autre que MCA-Sénégal, à savoir AGEROUTE, nécessitera des modifications aux contrats de travaux correspondants.

Au début de la période de notification des services, MCA-Sénégal devra payer aux Entrepreneurs 50% des retenues de garantie respectives. Pour la libération des 50% restants des retenues de garantie, les Entrepreneurs devront fournir une garantie bancaire correspondante à première demande au nom de l'AGEROUTE, qui sera en charge, au nom du Gouvernement, de la gestion entre la date de fin du Compact et la réception définitive des travaux. Cette retenue de garantie devra pleinement couvrir le reliquat non remboursé de la retenue de garantie et à la fin du Compact et couvrant le restant de la période de notification des défauts.

Les garanties décennales pour les ponts devront être libellées au nom de l'AGEROUTE.

Pour les contrats de supervision des travaux et de contrôle technique des ouvrages d'art, des amendements seront opérés au plus tard en fin juillet 2015 pour la prise en charge par le Gouvernement des paiements ultérieurs à la fin du Compact. Pour le cas spécifique du lot 1 de la RN6, les contrats du Consultant pour la supervision et de l'Entreprise des travaux seront prorogés sur financement du Gouvernement.

Cf. Matrix of planned closure activities per contract
Cf. Tableau du plan de cloture des activités par contrat

Outre les aspects contractuels et financiers mentionnés ci-dessus, la stratégie de clôture du Projet de Réhabilitation des Routes mettra également l'accent sur les points suivants:

- l'évaluation des risques et mesures d'atténuation pour la finalisation des travaux,
- la stratégie mise en place pour assurer la durabilité des infrastructures réalisées par le projet,
- le plan de gestion et d'utilisation avant la date de fin du Compact des imprévus budgétaires et des économies générées par l'optimisation de la structure de chaussée de la distance de transport des matériaux,
- les dispositions prises pour l'accompagnement dans l'inventaire et dans la dévolution/ affectation des actifs à la fin des projets (véhicules, équipements, logiciels, bases-vie, etc.),
- la Collecte et la sauvegarde des données techniques d'exécution des travaux, comme les plans de recolement, les schémas linéaires présentant toutes les caractéristiques des matériaux mis en place, les résultats des essais de contrôle, les mesures d'IRI, etc. toutes choses nécessaires à planifier l'entretien des infrastructures réalisées et l'actualisation de leurs taux de rentabilité économique.

Cf. Matrix of planned closure activities per contract.
Cf. Tableau des activités de cloture prévues par contrat.

2.2.2. Risks related to project completion Risques liés à l'achèvement du projet

2.2.2.1. Activity RN2 Activité RN2

Les risques d'achèvement et de viabilité du projet sont :

Réclamations: A ce jour, il n'y a pas de réclamations pour ce qui concerne la RN2. Par contre, pour le pont de Ndioum, 14 réclamations ont été déposées par l'Entrepreneur. Certaines ont déjà été soumises au conciliateur bien que MCA-Sénégal souhaite privilégier la solution à l'amiable afin que ces différends soient vidés dans la période du Compact et éviter ainsi, les procédures d'arbitrage post-Compact. La situation des réclamations au niveau du Pont de Ndioum est fournie en annexe.

Dépassement de délai contractuel : Pour la RN2, le risque de dépassement du délai contractuel est d'un mois (14/01/2015 vs 13/02/2015). Pour le Pont de Ndioum, le risque de dépassement du délai contractuel est de trois (03) mois (29/07/2014 vs 31/10/2014).

Dépassement de délai du Compact : Il n'y a pas de risque de non-achèvement des travaux dans le délai du Compact pour la RN2 et pour le Pont de Ndioum.

Dépassement de coût : Pour le Pont de Ndioum, avec le dépassement du délai contractuel et les réclamations de l'entreprise, il y aura des surcoûts, mais le montant contractuel ne sera pas dépassé. De même pour la RN2, l'optimisation du dimensionnement de la chaussée permet de dégager des économies de l'ordre de 1,8 millions de dollars environ. Ce qui fait qu'il n'y a pas de risque de dépassement du montant contractuel.

Risques de viabilité du projet :

Table N° 1: Action Plan for the completion risks of Activity RN2 Contracts/ Firm

	<i>Commencement date</i>	<i>Contract termination date</i>	<i>Estimative completion date</i>	<i>Completion risk and financial impact</i>
RN2 rehabilitation works between Richard-Toll and Ndioum (120 Km) CSE – SOSETER Group	14 January 2013	14 January 2015	4 janvier 2015	The defects notification period expires after the CED.
Construction works of Ndioum bridge MSF ENGENHARIA SA	29 November 2012	29 July 20	31 october 2014	The defects notification period expires after the CED.

Pour le Pont de Ndioum, la viabilité de l'ouvrage est prise en compte à court terme dans la période de notification des vices et à long terme au niveau de la garantie décennale qui devra être libellée au nom de l'AGERROUTE avant la fin du Compact et plus tard, dans le cadre de la stratégie générale du Sénégal pour la maintenane des routes et des ouvrages.

Pour la RN2, la viabilité de l'infrastructure est prise en compte à court terme, dans la période de notification des vices et à long terme, dans le cadre de la stratégie générale du Sénégal pour la maintenane des routes et des ouvrages.

Le tableau suivant donne les détails sur les risques d'achèvement ainsi que les mesures préconisées pour les mitiger.

Tableau 1 : Plan d'action pour les risques d'achèvement de l'Activité RN2 /Entreprise

<i>Contrats/ Prestataires</i>	<i>Date de Commencement</i>	<i>Date de fin contractuelle</i>	<i>Date de fin estimative</i>	<i>Risque d'achèvement et Impact</i>
Réhabilitation de la RN2 entre Richard Toll et Ndioum (120 Km) CSE – SOSETER	14 Janvier 2013	14 Janvier 2015	4 Janvier 2015	Le Délai de notification des vices expire après la fin du Compact
Travaux de construction du Pont de Ndioum MSF ENGENHARIA SA	29 Novembre 2012	29 Juillet 2014	29 Décembre 2014	Le Délai de notification des vices expire après la fin du Compact

**2.2.2.2. Activity RN6
Activité RN6**

Les risques liés à l'achèvement du projet et à la viabilité sont :

- *Réclamations* : Sur les lots 1 et 2 de la RN6 un certain nombre de réclamations a été enregistré. Il s'agit principalement, de réclamations liées au non-respect des dates de libération des emprises et de la notification tardive du dimensionnement de la chaussée suite à la revue du dimensionnement demandée par MCC. Les réclamations relatives au lot1 de la RN6 ont été soumises par l'entrepreneur au conciliateur. La situation des réclamations au niveau de la RN6 est fournie en annexe.

- *Dépassement de délai contractuel* : Les délais contractuels seront dépassés pour le Pont de Kolda (05/12/2014 vs 22/09/2014), le lot3 (13/03/2015 vs 19/12/2014), le lot2 (03/06/2015 vs 19/03/2015) et le lot1 de la RN6 (13/08/2015 vs 19/03/2015).
- *Dépassement de délai du Compact* : Il y a toujours un risque réel de non achèvement avant la date de fin du Compact, spécifiquement pour les travaux du lot 1 RN6. Pour atténuer ce risque, les mesures indiquées dans le tableau 3 sont proposées.
- *Dépassement de coût* : Malgré les risques de non achèvement dans le délai du Compact noté au niveau du lot 1 de la RN6, il n'y a pas de risque de dépassement des montants contractuels des travaux. En effet, des économies importantes ont pu être dégagées au niveau des lots routiers avec l'optimisation du dimensionnement de la chaussée. De même, au niveau du Pont de Kolda, la variante proposée par l'Entrepreneur permet de faire des économies.
- *Risques de viabilité des projets*:
Pour le Pont de Kolda, la viabilité de l'ouvrage est prise en compte à court terme, dans la période de notification des défauts et à long terme, dans la garantie décennale, qui devrait être libellée au nom de l'AGEROUTE avant la fin du Compact, et plus tard, par l'AGEROUTE dans le cadre général de la stratégie du Sénégal pour la maintenance des routes et des ouvrages.
Pour les lots 1, 2 et 3 de la RN6, Pour la RN2, la viabilité de l'infrastructure est prise en compte à court terme, dans la période de notification des vices et à long terme, dans le cadre de la stratégie générale du Sénégal pour la maintenance des routes et des ouvrages.

Le Tableau 2 ci-dessous donne le détail sur les risques d'achèvement ainsi que les mesures préconisées pour les atténuer.

Tableau N° 2: Completion risks and measures recommended for the RRP works

Contracts/ Firm	date	completion date	Completion risk and financial impact	Recommended measures	Institution in charge
Rehabilitation works on NR6 – Lot 1: Ziguinchor - Tanaff Corsan Corviam Construcccion			Very high risk of non-completion The defects notification period expires after CED	Notification letter for rectification of contractual breaches of the company, which remained without a satisfactory response from the Contractor. Termination of the contract was deemed unfavorable to achieving the objectives of the project, given the remaining time for the Compact, so MCA – Senegal granted an additional 10% advance payment to the Contractor, who spoke of his inability to continue works without financial support of the client. The following non negotiable conditions were set on for that: (i) a 100% bank guarantee for the additional advance, (ii) Contractor to submit a new work program for completing works within the Compact time limit : subcontractors for all sections of the lot, appropriate materiel mobilization and material supply, better collaboration with the Engineer and the Client, compliance with all contractual specifications and obligations, among which environmental; etc.), (iii) exclusive use of the advance money for works, while the Contractor is a party in a litigation initiated in Senegal by the company "Connexion Africa". 3) Estimation of works that will not completed within the Compact time limit and ask GoS to finance these non completed works 4) Allow the Contractor to open various work fronts with new subcontractors to mobilize in order to complete the work within the Compact. This option will incur additional costs for MCA Senegal in terms of increased staff monitoring, control and supervision of works (MCA teams Senegal / PMU AGEROUTE and Engineering).	AGEROUTE Plan finalisats
Rehabilitation works on NR6 – Lot 2: Tanaff – Kolda Corsan Corviam Construcccion	9 March 2013	19 March 2015	Likely breach of time limit but no risk of non completion within the Compact time limit with additional cost for the supervision of works The defects notification period expires after the CED	1) The maintenance of bridges will be undertaken within the framework of road maintenance. 2) In case of risks of non-completion within the Compact time limit, the measures recommended with regard to lot 1 NR6 should be applied 3) These modifications will be formalized through an amendment to the works contract.	AGEROUTE pour la fins travaux avant le CED

Millennium Challenge Account – Senegal (MCA-Senegal)

<p>Rehabilitation works on NR6 – Lot 3: Kolda - Vélingara CSE – SOSETER Group Base contract (TF): Kolda – Kounkané (64 Km) Optional tranche of contract (TC): Kounkané – Vélingara (29 Km)</p>	<p>19 March 2013</p>	<p>19 December</p>	<p>13 March 2015 (base contract - TF)</p>	<p>Notification of the optional tranche of the contract must be made as soon as possible to allow the Contractor commence this section without the need for special mobilization of its equipment and complete the work within the Compact. The defects notification period expires after the CED</p>	<p>MCA-Senegal urged the Engineer and the Contractor to submit a study of optimized pavement, hauls materials, IRI and deflection measures, road traffic counting and economic rate of return of this section, which has already been submitted in part to MCC for appreciation. The comments received from MCC are currently being considered in order to submit the completed study and seek authorization by MCC for confirmation of the optional tranche of contract no later than October 2014. To recap, the optional tranche of the contract was contractually to be confirmed on November 19, 2013. Future approval of the Program Closure Plan by MCC should not be construed by the Government of Senegal and MCA-Senegal to be an approval or authorization by MCC to use compact and/or contingency funds for additional work requiring release of contingency funds. Such a request for MCC's approval or authorization will be addressed separately, if and when, MCA-Senegal submits such a request, with appropriate justification. Moreover, MCC would consider whether the works and resettlement activities associated with the optional tranche of RN6 Lot 3 would be completed by the CED. This statement regarding the potential use of the contingencies applies not only to the RN6 but is a general principle that applies to all additional works, subject to MCC's approval procedures. The text for each project can show contract-by-contract decision points, and note that this will be updated monthly and attached to each project's monthly report for the remainder of the compact period.</p> <p>The bank guarantee for the defects notification period will be managed by AGEROUTE as explained above. The modification will be formalized through an amendment to the works contract.</p>	<p>MCA-Sénégal</p>	
<p>Kolda bridge construction works Corisan Corviam Construction</p>	<p>22 April 2013</p>	<p>22 September 2014</p>	<p>10 October 2014</p>	<p>The defects notification period expires after the CED</p>	<p>1) The bank guarantee for the defects notification period will be managed by AGEROUTE as explained above. The modification will be formalized through an amendment to the works contract.</p>	<p>MCA-Sénégal</p>	

Tranche optionnelle du lot 3 de la RN6 :

Pour la tranche optionnelle du lot 3 de la RN6 (Koukané – Vélingara), l'étude a été menée au même titre que la tranche ferme. Ainsi, le Dossier d'Appel d'Offres comportait un Détail Quantitatif Estimatif pour la tranche ferme et un autre pour la tranche optionnelle. A l'issue de la procédure d'appel d'offres, le contrat a été attribué au Groupement CSE – SOSETER pour un montant et un délai défini comme suit :

Montant des travaux :

- Montant total des travaux : \$57 210 070,97
- Tranche ferme (Kolda – Koukané : 64 Km) : \$44 487 643,63
- Tranche optionnelle (Koukané – Vélingara : 29 Km) : \$12 722 427,34

Date d'achèvement :

- Vingt et un (21) mois pour la tranche ferme, si la tranche optionnelle n'est pas confirmée ;
- Vingt quatre (24) mois pour la tranche ferme et la tranche optionnelle, si la notification de la tranche optionnelle est confirmée.

Au plus tard huit (8) mois après la Date de Commencement des Travaux, le Maître d'Ouvrage devait notifier par écrit à l'Entrepreneur l'exécution ou non de la tranche optionnelle.

A la date du 19 novembre 2013, MCC a demandé de surseoir à la notification de la tranche optionnelle en attendant de fournir les éléments suivants :

- le dimensionnement optimisé de la structure de chaussée ;
- le coût actualisé des travaux sur la base du dimensionnement optimisé ;
- les caractéristiques géotechniques et les mesures d'IRI et de déflexions de la chaussée existante ;
- le rapport de comptage/pesage pour la détermination du trafic.

Toutes ces informations sont en voie d'être finalisées afin de transmettre le package pour l'optimisation de la tranche optionnelle à MCC pour demande d'avis de non objection en faveur de la notification de la tranche optionnelle. La durée des travaux de la tranche optionnelle est estimée à huit (08) mois environ. C'est pourquoi, la notification à l'Entrepreneur doit intervenir idéalement au plus tard, courant Septembre 2014.

Pour rappel, la mise en œuvre du PAR est déjà effective sur la tranche optionnelle où toutes les PAPs ont été compensées.

Enfin, le dimensionnement optimisé de la tranche optionnelle va permettre de générer une économie de \$1 192 266 sur le coût des travaux.

2.3. Sustainability of investments Durabilité des investissements

Pour répondre au souci de la mise en œuvre d'un dispositif répondant mieux au besoin de renforcement du réseau routier national, le Gouvernement a réformé le secteur avec l'objectif à long terme pour relever les défis suivants :

- améliorer la disponibilité du financement indispensable à la gestion qualitative et quantitative de l'entretien des routes et du maintien du niveau de service des routes ;
- continuer et consolider l'expérience entamée avec le Fonds Routier en associant les usagers à la gestion du secteur en vue de gagner leur opinion et de favoriser leur participation progressive à la prise en charge de cette gestion ;
- définir les responsabilités en établissant clairement les prérogatives et obligations de chacun des organismes impliqués dans la gestion des routes et ;

- iv) maîtriser les conditions d'exploitation du réseau : contrôle systématique de la charge à l'essieu de camions de transport de marchandises, etc.
- v) renforcer la gestion sectorielle par la mise en place de procédures et de systèmes efficaces et par une plus grande responsabilisation des gestionnaires.

Sur le plan institutionnel, les structures suivantes ont été mises en place :

- o un Conseil de Surveillance composé de représentants de l'administration, des professionnels et usagers, chargé de recommander aux autorités, des politiques de gestion routière qui répondent aux besoins des usagers et de route pour superviser les organismes de gestion technique du dispositif de gestion du secteur.
- o une Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE), responsable de la gestion intégrée du réseau routier classé.
- o un Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) pour garantir des ressources financières pérennes et mobilisables à temps opportun.
- o d'une Direction des Routes (DR), chargée de mettre en œuvre la Politique routière définie par le Ministère en charge des Infrastructures.

De nos jours, le problème de l'entretien routier se pose encore au Sénégal plus en termes d'adéquation de la stratégie adoptée que d'augmentation des ressources financières y afférentes à hauteur souhaitée. Après la mise en place au niveau de l'AGEROUTE d'une banque de données routières qui a nécessité des investissements conséquents, il est encore important de renforcer les capacités techniques des entités impliquées dans la rénovation du réseau (AGEROUTE, DR, DTR). C'est le gage pour la mise en place d'un dispositif opérationnel de programmation de l'entretien et du suivi de l'état de service du réseau, fondé sur une stratégie qui rompt avec la marginalisation de l'entretien périodique au profit des opérations coûteuses de réhabilitation. Ce sont là les objectifs finaux que vise la condition préalable (CP) du projet Routes (Cf. chapitre suivant), dont la pérennisation des nouvelles infrastructures créées sera assurée dans le cadre du même dispositif global pour tout le réseau routier sénégalais. La CP sur l'entretien du réseau routier n'a malheureusement pas encore été satisfaite, c'est pourquoi un nouveau moratoire de trois ans (03) ans (2015-2016-2017) pour la résorption du déficit de financement a été fixé dans la demande de décaissement Q16. De même, un plan d'action a été soumis par le Ministère en charge des infrastructures pour détailler les moyens et le calendrier de renforcement des capacités techniques de l'AGEROUTE et des autres entités impliquées dans l'entretien du réseau routier. MCA-Sénégal ne prendra en charge que les coûts pour la formation sur les équipements d'auscultation routière acquis par l'AGEROUTE, mais non encore opérationnels. Toutes les autres activités inscrites dans ce plan d'action seront prises en charge par le Gouvernement. Des discussions sont en cours avec le Ministère chargé des infrastructures pour convenir d'une révision acceptable pour le MCC du plan d'action, non encore suffisamment suivi et respecté.

1.1. Roads rehabilitation Condition Precedent **Réhabilitation des Routes - Condition Préalable**

Selon les dispositions de l'Accord de Mise en Œuvre du Programme qui a été signé le 16 Septembre 2009, une des conditions préalables pour le Projet routier prévoit ce qui suit :

« Avant chaque décaissement consécutif au Décaissement initial des Fonds du Programme couvrant, en tout ou partie, le financement de la construction ou les travaux physiques relatifs au Projet de Réhabilitation des Infrastructures routières, MCC doit avoir la conviction que le Gouvernement a réduit l'écart entre le budget réel de maintenance reçu par l'AGEROUTE et les prescriptions du budget de maintenance de l'AGEROUTE (calculé en termes de pourcentage du budget de maintenance requis, le « Déficit de Financement de la Maintenance »), en respectant, pour l'essentiel, les objectifs du budget annuel indiqués ci-dessous :

- le déficit de Financement de la Maintenance sera réduit à 20%, au minimum, en 2010 ;
- le déficit de Financement de la Maintenance sera réduit à 16%, au minimum, en 2011 ;
- le déficit de Financement de la Maintenance sera réduit à 12%, au minimum, en 2012 ;
- le déficit de Financement de la Maintenance sera réduit à 8%, au minimum, en 2013 ;
- le déficit de Financement de la Maintenance sera réduit à 4%, au minimum, en 2014 ;
- le déficit de Financement de la Maintenance sera réduit à 0%, au minimum, en 2015 ;

En décembre 2013, l'AGEROUTE a élaboré un Mémoire pour présenter les dispositions prises par l'Etat du Sénégal pour satisfaire les exigences de MCC en matière de couverture des besoins de financement de l'entretien avec comme objectif final l'élimination progressive du gap entre le budget alloué à l'AGEROUTE et les besoins réels de financement de l'entretien du réseau routier.

Ce mémoire a été jugé non satisfaisant par MCC pour ce qui concerne le respect de la Condition Préalable sur l'entretien routier pour l'année 2014.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Infrastructure, des Transports Routiers et du Désenclavement a adressé une lettre au Directeur Représentant Résident de MCC le 08 Avril 2014 pour transmettre un Plan d'Action permettant de répondre aux exigences de la Condition Préalable pour la résorption du gap de financement ainsi que le budget mobilisé pour la préservation du patrimoine routier et pour l'amélioration de la planification et de la gestion de l'entretien routier par l'AGEROUTE. Une mise à jour de ce plan d'action au 11 Juin 2014 a été fournie en annexe à la demande de décaissement DR 16 (Annexe 5: Mise à jour du Plan d'action d'entretien routier). Avec l'arrivée du nouveau DG de l'AGEROUTE et du nouveau Ministre des Infrastructures, des séances de travail seront initiées sur le plan d'action afin de prendre en compte toutes les garanties nécessaires la satisfaction de la CP en plus de la pérennisation de l'investissement.

Le plan d'action a été accepté dans les deux dernières réponses aux demandes de décaissement et qu'une révision de la CP est envisagée une fois que le PTG final sera soumis. La version finale du PTG et annexes ont été enfin reçues du consultant de l'AGEROUTE et soumises à MCC pour appréciation dans le cadre de la soumission informelle de la demande de décaissement DR 17.

1.2. Management of contingencies **Gestion des contingences**

La mise à jour des coûts du projet sera effective après que les projets d'exécution seront finalisés. MCA-Sénégal fera les propositions de dévolution des immobilisations aux entités susceptibles de contribuer à la consolidation et à la pérennisation des acquis du projet.

Toutefois, compte tenu de la période relativement courte qui reste avant la date de la fin du Compact, il est nécessaire de disposer désormais d'un plan de démobilisation des contingences. Il est vrai que les dépassements de coûts sont attendus au niveau des postes de déplacement de réseaux de concessionnaires, pour juger les résultats des constats en cours. Ces dépassements de coûts devraient être compensés par les économies potentielles résultant des moyens de transport de matériaux, suite à la découverte de nouveaux emprunts qui n'avaient pas été indiqués dans le dossier de l'APD, principalement au niveau du lot 1 de la RN6. La stratégie proposée est la suivante :

1.2.1. With regard to RN2: **En ce qui concerne la RN2:**

- Prolongement de la réhabilitation de la RN2 jusqu'à Aéré Lao, soit environ sur 30 km. L'ingénieur SGS a été contacté pour fournir une proposition technique et financière pour les études technico-économiques et environnementales (y compris la réinstallation) pour la construction de ce tronçon de route. Une approche de conception/construction en deux phases distinctes est également envisagée avec l'entrepreneur. MCA-Sénégal a reçu des propositions de SGS et CSE-SOSETER pour la

réalisation des études technico-économiques et environnementales. L'évaluation des deux propositions est en cours.

- Un avenant au contrat de SOSETER du CST sera nécessaire pour les travaux d'extension de la route.
- Avenant au Contrat de SGS pour le délai additionnel de supervision des travaux au niveau du Pont de Ndioum et de la RN2.

Le plan proposé pour l'utilisation des contingences pour RN2 est renseigné dans le tableau suivant:

Activities	Cost	Q17	Q18	Q19	Q20
Extension of RN2 works up to Aéré Lao	9 019 071,56	1 516 843,85	2 623 729,91	2 664 725,69	2 213 772,11
Amendment on RN2 Supervision (Extension RN2 up to Aéré Lao)	325 640,90	54 766,88	94 731,90	96 212,08	79 930,04
Amendment Supervision NDIOM (Deadline extension)	134 575,57	134 575,57			
Price revision RN2	107 660,46	97 873,15	9 787,31		
Revision of Ndiom Bridge prices	86 128,36	86 128,36			
Variation order Pont de Ndiom de VO1 à VO7	372 431,53				
Variation order RN2 pour géoradar et dipstick	289 708,03				
Réclamations du pont de Ndiom	889 864,07				
TOTAL	11 225 080,48	1 890 187,81	2 728 249,12	2 760 937,77	2 293 702,15

En conclusion, il convient de noter que les premières mises à jour d'estimation de coûts des travaux du Pont de Ndiom annoncent une économie d'environ 1 604 191,40 USD. Cette économie permettra de prendre les ordres de services de modifications (VO) et les réclamations de l'entreprise MSF dues sur le montant initial du contrat, sans avoir à recourir aux contingences.

1.2.2. With regard to RN6 **En ce qui concerne la RN6**

La notification de la tranche optionnelle Kounkané - Vélingara au plus tôt pour permettre à l'entrepreneur de commencer ce tronçon sans la nécessité d'une remobilisation spéciale de son équipement et de terminer les travaux dans le délai du Compact.

Avenant au contrat de Louis Berger – AGEIM pour la supervision des travaux de la tranche optionnelle du lot 3 et des travaux du lot 1 réalisés hors délai contractuel.

Le renforcement de la section Dabo – Dilobé où des signes de dégradation sont notés
L'augmentation des aménagements prévus au niveau des marchés hebdomadaires suivant les priorités indiquées dans le rapport de faisabilité des marchés hebdomadaires.

La réalisation du tronçon de 400 km entre le rond-point Jean Paul de Ziguinchor (PK 0) et la préfecture. Cette demande est rappelée par les autorités administratives lors des différentes rencontres du comité des parties prenantes. D'après la nouvelle classification routière, le PK 0 serait au niveau de la préfecture.

Pour la RN6, les revendications et les ordres de service de modifications (Variation orders –VO) seront pris en considération dans les soumissions futures, car la situation est instable et il est difficile de faire une lecture précise des valeurs à prendre en compte. La situation et l'état de traitement des réclamations au niveau de la RN6 est fournie en annexe.

MCA-Sénégal a commencé à intégrer les ordres de service de modifications, les amendements aux contrats et les réclamations des entreprises dans le plan de gestion des contingences les économies générées par le redimensionnement des chaussées et la réduction des distances de transport des matériaux, mais il reste encore un important travail de mise à jour à faire.

L'estimation révisée du coût global des travaux de la RN6 fournie par l'Ingénieur (Louis Berger – AGEIM) en date du 23 août 2014 montre une économie globale de US \$ 1 875 951,23.

Cette estimation tient compte :

- du dépassement de quantités au niveau de certains prix notamment des déplacements de réseaux ;
- de l'économie réalisée au niveau du dimensionnement de chaussée particulièrement sur le lot 1 de la RN6 avec la réduction importante des distances de transport ;
- de l'économie réalisée avec les variantes adoptées au niveau du pont de Kolda et des autres ponts du lot 1 et du lot 2 de la RN6 ;
- des montants des révisions des prix et des réclamations.

Le tableau récapitulatif de l'estimation révisée se présente comme suit :

	Lot 1 : Ziguinchor Tanaff	Lot 2 : Tanaff - Kolda	Lot 3 : Kolda - Kounkané	Lot 4 : Pont de Kolda	Total
Montant contrat	97 753 397	46 745 800	45 038 038	6 925 031	196 462 266
Montant révisé	89 438 574	48 164 753	45 171 633	6 668 309	189 443 268
Ecart partiel	-8 314 823	1 418 953	133 594	-256 722	-7 018 998
Réclamation	1 656 315	1 035 197	0	0	2 691 511
Révision des prix	1 035 197	588 182	621 118	207 039	2 451 536
Total réclamation et révision prix	2 691 511	1 623 378	621 118	207 039	5 143 047
Ecart total	-5 623 312	3 042 331	754 712	-49 683	-1 875 951

Sur la base des informations ci-dessous, le tableau propose pour l'utilisation des contingencies au niveau de la RN6 se présente comme suit (demande de décaissement trimestrielle du Q17) :

Activities	Coût	Q17	Q18	Q19	Q20
Option Lot 3 : Option : Kounkane -Vélingara	12 722 427,33	1 879 449,49	4 626 337,21	4 698 623,73	1 518 016,90
Amendment Supervision RN6	2 110 001,81	692 677,36	682 020,79	692 677,36	42 626,30
Revision of Prices Lot1 : Ziguinchor – Tanaf	1 186 170,68	261 496,72	345 067,83	350 459,52	229 146,61
Revision of Prices Lot2 : Tanaf – Kolda	541 587,01	149 244,15	196 940,73	195 402,13	
Revision of Prices Lot3 : Kolda – Vélingara	180 529,00	49 235,18	65 646,91	65 646,91	
Construction of Warehouses in markets	2 350 459,29	2 350 459,29			
Contingencies RN6 works not yet broken down	8 850 997,74				8 850 997,74
Total	27 942 172,86	5 382 562,19	5 916 013,47	6 002 809,65	10 640 787,55

Millennium Challenge Account – Senegal (MCA-Senegal)

Les réclamations et les révisions des prix étant déjà pris en charge pour les économies dégagées au niveau de la RN6, le tableau se présente donc comme suit :

Activities	Coût	Q17	Q18	Q19	Q20
Option Lot 3 : Option : Koukane -Vélingara	12 722 427,33	1 879 449,49	4 626 337,21	4 698 623,73	1 518 016,90
Amendment Supervision RN6	2 110 001,81	692 677,36	682 020,79	692 677,36	42 626,30
Revision of Prices Lot1 : Ziguinchor – Tanaf					
Revision of Prices Lot2 : Tanaf – Kolda					
Revision of Prices Lot3 : Kolda – Vélingara					
Construction of Warehouses in markets	2 350 459,29	2 350 459,29			
Contingencies RN6 works not yet broken down	10 759 284,43				10 759 284,43
Total	27 942 172,86	4 922 586,14	5 308 358,00	5 391 301,09	12 319 927,63

En notifiant la tranche optionnelle, Il subsiste un montant de \$10 759 284,43 représentant des imprévus non encore répartis pour couvrir d'éventuels aléas ou pour financer de nouvelles activités notamment le remplacement de l'enduit monocouche sur les accotements par de l'enduit bicouche estimé à \$2 102 722,82.

1.2.3. Management of road project assets
Gestion des actifs du Projet Routes

Conformément aux Directives de MCC en matière de clôture de programme, les actifs du Projet Routes devront être cédés par étape. D'ici la fin du Compact, MCA-Sénégal effectuera l'inventaire et proposera un transfert des ressources affectées au projet, y compris le retrait (démobilisation / redéploiement) de l'équipe projet de la route pour la période de la clôture du Compact.

Les principaux actifs concernés sont :

- Les véhicules acquis dans le cadre des contrats de travaux et mis à la disposition des Ingénieurs pendant la phase travaux ;
- Les équipements des bureaux et logements de l'Ingénieur dont les listes se trouvent au niveau de chaque contrat ;
- Les Garanties de bonne exécution et les cautions pour les avances de démarrage ;
- Les Garanties décennales pour les ponts de Ndioum et Kolda, les cinq (5) ponts du lot 2 et les trois (3) ponts du lot 1.

Le tableau suivant présente en prélude aux propositions pour la cession des actifs issus du projet routes, autres que financiers traités dans la partie financière, les conditions de leur acquisition / réalisation.

Assets	Ndioum Bridge	RN2	Lot 1 RN6	Lot 2 RN6	Lot 3 RN6	da Bridge
Living Facilities (Site Installations)	The Contractor's living facilities are in Ndioum. The site was provided to him by Ndioum commune through a MOU, whereby the hard-walled facilities built by the Contractor shall belong to the commune.	The Contractor's living facilities are in Kadione some 65 Km from Richard-Toll. The installations built by the Contractor shall be its own according to the provisions of the contract.	The Contractor's industrial base is located 10 Km from Ziguinchor. The site was provided to the Contractor by the Rural Community of Niaguiss through a MOU, whereby the hard-walled installations built by the Contractor would be transferred to the rural community.	The Contractor's industrial base is located in the Kolda industrial zone on the way to Velingara. The rental value of buildings existing during the project's lifespan was used in accordance with the MOU and the agreement between the landlord and the Contractor for the rehabilitation works on the existing building and new constructions in accordance with the living facilities. The permanent buildings will therefore be transferred to the landlord.	The Contractor's living facilities are in Dabo. The site was provided to the Contractor by the commune of Dabo through a MOU, whereby the hard-walled installations built by the Contractor would be transferred to the commune	
Vehicles (53)19 Station Wagon 34 Pick-Ups		2 Station Wagons 8 Pick-Ups	Station Wagons 8 Pick-Ups	4 Station Wagons 6 Pick-Ups	3 Station Wagons Ups	4 Station Wagons Pick-Ups
Office furniture						
Computer equipment						
Household furniture and equipment						

Actifs	pont de Ndioum	RN2	Lot 1 RN6	Lot 2 RN6	Lot 3 RN6	Pont de Kolda
Mobilier de bureaux						
Matériels informatiques						
Mobilier et Equipements de logements						

MCA-Sénégal suggère qu'une partie des actifs soient transférés à la fin des activités du projet à des entités, en fonction des besoins de renforcement des capacités et de l'engagement de ces dernières à contribuer à pérenniser les réalisations du projet. Les entités susceptibles de bénéficier du transfert des actifs du projet comprennent:

- AGEROUTE, en appui à son rôle éventuel dans la réalisation des travaux restant au-delà de la date de fin du Compact, et dans l'entretien de l'ensemble du réseau routier ;
- La Direction Nationale des Routes et la Direction Nationale des Transports Routiers, en appui à leurs rôles dans l'entretien de l'ensemble du réseau routier ;
- Les ONG intervenant dans les zones du projet, en particulier celles mobilisées pour la mise en œuvre de certaines activités environnementales et sociales du projet, pour renforcer ainsi, l'expertise et les compétences locales en matière de gestion et/ou de suivi environnemental et social des travaux d'entretien des infrastructures routières du projet et de leurs structures connexes ;
- Les Comités en charge de la gestion des marchés hebdomadaires pour leur rôle dans la préservation des infrastructures routières dans les zones des marchés traversés ;
- Les établissements de santé qui peuvent être accessibles par les populations bénéficiaires des activités du projet pour ainsi contribuer à leur accès durable aux services sociaux de base ;

MCA-Sénégal s'assurera, à travers les ingénieurs que toutes les dispositions contractuelles pour la remise en état des bases-vies, des carrières et d'autres sites de travaux sont respectées.

Pour cela, les ingénieurs vont s'assurer, avant l'achèvement des travaux, que les entreprises vont fournir les plans des sites de réhabilitation en tenant compte de l'utilisation finale prévue de ces sites. Ce faisant, les ingénieurs peuvent demander que les mesures d'accompagnement soient prises en compte pour atténuer tous les risques liés à la protection environnementale et sociale, à la santé et sécurité et au genre.

1.3. Data collection to update the economic rate of return **Collecte de données pour la mise à jour du taux de rentabilité économique**

En vue de l'actualisation des taux de rentabilité économique et dans une perspective de mieux apprécier l'impact du projet dans la lutte contre la pauvreté à travers la croissance économique, les informations suivantes devront être disponibles :

- Les résultats des essais géotechniques des matériaux utilisés au niveau de toutes couches composant la structure de chaussée : pourcentage de fines, limites d'Atterberg, CBR, teneur en eau,
- Les résultats de contrôle : Compacité, teneur en eau, deflexion,
- Les mesures d'IRI sur le revêtement qui font partie des indicateurs principaux du Compact,
- Les valeurs des modules obtenus au niveau de chaque couche de chaussée afin de pouvoir les comparer avec les modules qui ont été retenus lors du dimensionnement de chaussée. Cela permettra de mieux apprécier la durée de vie économique de la route. Ce qui constitue un élément fondamental dans l'évaluation du taux de rentabilité économique.

Pour s'assurer de la bonne collecte de ces données et de leur disponibilité à la fin du Compact, MCA-Senegal a exigé des Ingénieurs de la RN2 et de la RN6 les éléments suivants :

- La présentation des différentes données géotechniques requises sous forme graphique au niveau de chaque rapport mensuel. Ces données sont analysées et vérifiées par MCA-Sénégal et reportées au niveau des rapports mensuels du projet routes et de chaque Narrative Report accompagnant les demandes de décaissement ;

- Le renseignement progressif du schéma linéaire résumant tous les essais d'identification des matériaux et de contrôle des travaux au fur et à mesure de leur disponibilité. Cela permettra de rendre disponible dès la fin des travaux le matricule géotechnique qui est un élément important du Dossier des plans de recolement dus par les Ingénieurs au titre de leur contrat de Supervision ;

- Les schémas linéaires finaux doivent être en format graphique montrant le nombre de kilomètres sur l'axe des abscisses et celui des ordonnées (x et y) avec les plages de données appropriées. L'exigence de spécification technique doit être signalée par une (des) ligne (s) appropriée (s). Le graphique doit montrer les mesures des entrepreneurs dans une couleur et les mesures des ingénieurs dans une autre couleur. Le schéma linéaire final doit également avoir une image aérienne de photographie ou satellite de la section de route récemment achevée dans son intégralité avec le kilométrage approprié. La photo et les diagrammes linéaires seront affichés l'un au-dessus de l'autre sur un document établi pour chaque lot de travaux routiers.

1.4. Environmental, Hygiene, Health, Safety and Gender Monitoring
Suivi Environnemental, Hygiène, Santé, Sécurité et Genre

1.4.1. Description of the closure strategy
Description de la stratégie de clôture

La stratégie de clôture de MCA Sénégal est bâtie autour de l'objectif qui consiste à assurer la conformité et la pérennité des projets mis en œuvre dans le cadre du Compact.

A ce titre, MCA-Sénégal manifeste son engagement à respecter les dispositions du Compact en vue de s'assurer qu'à la fin du programme, aucun risque majeur ne survienne sur le plan environnemental, social, sanitaire ou sécuritaire.

Cette stratégie se traduira par l'identification de ces risques, la mise en œuvre des actions d'atténuation et de suivi, aussi bien par rapport aux Plans d'Actions de réinstallation que vis-à-vis des dispositions générales contractuelles et plans intégrés d'action environnementale, sociale, santé et sécurité (PIAESSS) approuvés par les Ingénieurs.

En plus, le plan décline les activités et le personnel ESA de MCA-Sénégal pendant toute la durée de clôture du Compact.

En vertu de ce plan, les entités ou organismes successeurs sont identifiés afin qu'ils puissent assumer des responsabilités relevant de leur droit ou attribution pour continuer à assurer la protection optimale de l'environnement et la sécurité des personnes et des biens ainsi que l'appui et l'assistance aux bénéficiaires et ceci au-delà de la période de clôture

(Cf. Annex 4: Activities Activities ESA and RAP in connection with the Road and IWRM projects)

Activité	Responsable
Aspects environnementaux, sociaux, hygiène, santé et sécurité	
Evaluation des activités ESA résiduelles	Equipe MCA
Mise à jour des fiches d'information environnement, social, santé et sécurité pour les projets dont la réception provisoire est prononcée dans les délais du Compact avant la rétrocession des infrastructures aux entités successeurs	Equipe MCA
Appui des entités successeurs à l'élaboration de stratégie de gestion environnementale et sociale pour la phase d'exploitation des infrastructures achevées dans les délais du Compact	Equipe MCA
Organisation de l'atelier ESA de clôture avec les entités successeurs	Equipe MCA
Achèvement du transfert de l'ensemble des documents ESA aux entités successeurs	Equipe MCA
Aspects de réinstallation	
Vérification des attributions effectives de places d'affaires aux PAP concernées par les nouvelles structures dans les marchés en collaboration avec les Comités de Gestion mis en place après les travaux	Equipe MCA
Supervision de la délivrance des titres de sécurisation des PAP attributaires de nouvelles structures commerciales et de concessions	Equipe MCA
Supervision de l'installation des comités de Suivi de la Réinstallation (CSR) composé des services techniques et des organisations de la société civile	Equipe MCA
Mise à jour des rapports d'achèvement (élaborés pendant la mise en œuvre du Compact) suite aux éventuels paiements qui auront été effectués durant la période de 120 jours de clôture par le gouvernement et mis à jour des dossiers des PAP concernées	Equipe MCA
Achèvement du processus de transfert de la documentation (dossiers PAP et bases de données d'exécution des PAR) aux entités de succession.	Equipe MCA
Organisation d'une rencontre de restitution au niveau national sur la prise en compte des exigences en termes de Réinstallation dans le Compact en vue de renforcer la pérennisation des acquis à la fin de la clôture	Equipe MCA

Section 1: Introduction

The purpose of this document is to provide a comprehensive overview of the project's objectives and scope.

Section 2: Objectives and Scope

The primary objective of this project is to develop a robust system that meets the needs of the organization.

The scope of the project includes the design, development, and testing of the system.

The project will be completed within a timeline of six months.

The project team consists of several key members who will be responsible for the successful completion of the project.

The project will be managed using a structured approach to ensure that all tasks are completed on time and within budget.

Section 3: Project Management

Task	Start Date	End Date	Status
Task 1: Requirements Gathering	2023-01-01	2023-01-15	Completed
Task 2: System Design	2023-01-16	2023-02-15	In Progress
Task 3: Development	2023-02-16	2023-04-15	Not Started
Task 4: Testing	2023-04-16	2023-05-15	Not Started
Task 5: Deployment	2023-05-16	2023-06-15	Not Started

1.4.2. Unité d'analyse

Les activités spécifiques ESA du plan de clôture de clôture dépendent de l'état d'avancement de chaque lot de travaux et/ou projet spécifique d'ici la fin du Compact. Elles sont donc dynamiques et prennent en compte toutes actions résiduelles aussi bien à la suite de la réception environnementale qu'à la période de garantie (période de notification des défauts) qui ne prendrait fin pour l'essentiel avant la date de fin Compact.

Toutefois, MCA-Sénégal compte transférer à L'AGEROUTE l'ensemble des travaux routiers ainsi que les activités ESA associées qui ne seront pas finalisés à la date de fin du Compact.

De ce point de vue, pour les projets dont l'achèvement des travaux se fera juste à la fin du Compact, lorsqu'il y aura des écarts majeurs à la suite de leur réception environnementale qui rallongeraient les délais de réceptions des travaux au-delà des délais du Compact, l'AGEROUTE sera l'entité responsable du suivi de conformité de ces projets et donc de la délivrance des certificats d'acceptation.

Ainsi, les activités de gestion environnementale et sociale y compris la santé et la sécurité traitées dans les sections suivantes concernent essentiellement celles qui couvrent la période de 120 jours à compter la date de fin du Compact.

1.4.3. Identification des entités successeurs responsables après la fin du Compact

Conformément aux MCC's Program Closure Guidelines, MCA-Sénégal gardera une unité restreinte dont le mandat sera d'achever les activités résiduelles durant la période des 120 jours calendaires de fermeture du Compact.

1.4.4. Les entités responsables de la mise en œuvre des mesures environnementales, Hygiène, Santé, Sécurité et Genre

Pour les projets routiers, l'AGEROUTE se chargera d'une part de la gestion des infrastructures mises en place dans le cadre du projet routier, et d'autre part, de la finalisation des travaux non achevés dans les délais du Compact comprenant la mise en œuvre des mesures environnementales, sociales, santé, sécurité et genre. Cette cession sera effectuée par le biais d'une convention dont les exigences légales seront adressées au chapitre 6 du PCP. ???

Ainsi, en cas de travaux non achevés dans les délais du Compact, l'AGEROUTE veillera à l'application effective et efficiente des engagements des entreprises (dispositions générales et PIAESSS) jusqu'à la réception définitive des travaux.

Par ailleurs, cette entité sera directement responsable de la mise en œuvre des mesures environnementales prévues pour atténuer et/ou limiter les impacts en phase d'exploitation des infrastructures, notamment les aspects environnementaux, sociaux, santé et sécurité.

A ce titre, l'AGEROUTE sera chargée d'assurer la mise en œuvre environnementale et sociale des projets en phase d'exploitation afin de déterminer les impacts réels les plus préoccupants, et apporter, le cas échéant, les correctifs nécessaires aux mesures d'atténuations.

1.4.5. Les entités responsables du suivi de l'application des mesures environnementales, hygiène, Santé, Sécurité et Genre

La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) assume une mission régalienne d'inspection environnementale.

Elle est représentée dans les zones d'intervention du projet routier (régions de Saint-Louis, Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) par les Directions Régionales de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC). Ces entités sont dotées de ressources humaines compétentes pour assurer sa mission.

De plus, elle travaille avec les services techniques déconcentrés de l'Etat et les organisations de la société civile dans le cadre des comités régionaux de suivi environnemental, ce qui confère à ces structures des compétences avérées.

Leurs principales missions s'articulent autour de :

- Le contrôle de l'effectivité et l'efficacité des mesures de suivi au niveau terrain ;
- La proposition d'actions correctives et de procédures d'atténuation et de mitigation à mettre en œuvre au cours de la mise en opération des infrastructures en cas d'écart notés ;
- Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités environnementales et sociales des projets.

Au mois de mai 2014, MCA-Sénégal en rapport avec les Ingénieurs et les entreprises, a assuré une formation aux membres desdits comités techniques. Ces séances qui ont enregistré la participation des autorités de l'administration territoriale (Gouverneur) ont permis de partager les exigences, outils et procédures du MCA-Sénégal en matière de gestion environnementale et sociale. Cette démarche a permis une meilleure appropriation des projets par ces partenaires et un meilleur exercice de leur fonction d'inspection.

S'agissant des aspects sociaux et de Genre, l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires du programme est du ressort des services régionaux et départements d'appui au développement communautaires ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires de base (ONG).

1.4.6. Evaluation et renforcement des capacités des entités successeurs

L'AGEROUTE dispose d'un expert dédié aux questions environnementales. Toutefois, suite aux recommandations de certains bailleurs (BAD, Banque mondiale, etc.), l'AGEROUTE a mis en place un nouvel organigramme en vue du recrutement d'experts transversaux pour mieux étoffer son équipe et intégrer systématiquement les standards environnementaux et sociaux dans ses activités. C'est ainsi qu'il est prévu trois (03) :

- Une cellule environnement forte de deux experts environnementaliste ;
- Une cellule sociale et réinstallation ;
- Une cellule qualité et HSS.

Par ailleurs, les chargés de projets et chefs de division ont déjà reçu diverses formations en gestion environnementale et sociales et en hygiène, santé et sécurité au travail.

Par ailleurs, l'AGEROUTE a déjà établi avec la DEEC un accord d'entité dans le cadre du suivi environnemental et social des PGES pour les projets qu'elle porte.

Ainsi, dans la dynamique de prise en charge des activités post Compact, l'AGEROUTE sera dans les dispositions idoines pour la prise en charge correcte des mesures environnementales, hygiène, santé, sécurité et

genre notamment pendant la phase de mise en service des infrastructures et en cas de travaux non achevés dans les délais du programme.

1.4.7. Procédures de transfert et implications ESA

Dans la situation contractuelle, il est prévu pour anticiper que l'ensemble des travaux routiers s'achèveront avant la fin du Compact. Ainsi, les Ingénieurs pourront effectuer les réceptions environnementales dans les délais du Compact, ce qui permettra d'opérer le transfert des infrastructures avant la fin de la durée de clôture du programme.

Cependant, à la lecture de l'état d'avancement des travaux, le risque d'achèvement au-delà des délais du Compact est suspecté pour le lot 1 de la RN6.

Toutefois, si ce risque s'avère nul, il est probable que la procédure de traitement des écarts ou non-conformités faisant suite aux réceptions provisoires puisse rallonger les délais de réceptions définitives des travaux et donc de délivrance des certificats d'acceptation au-delà de la durée du programme. Ce qui sera alors de la responsabilité de l'Agéroute.

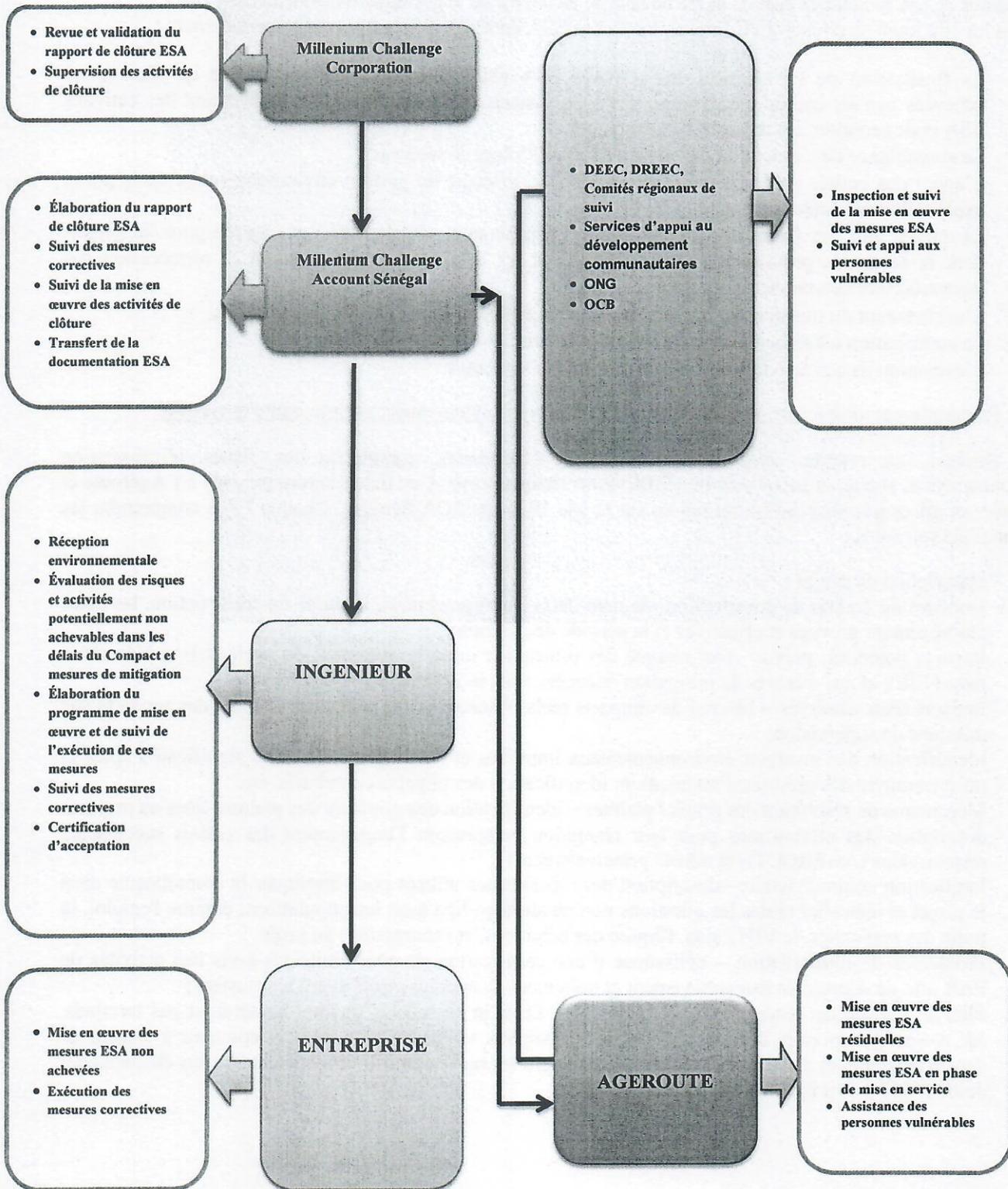
Aussi, en cas de souvenance d'activités de travaux à compléter hors délais du Compact, il reviendra à l'Agéroute d'assumer la responsabilité de toutes activités ESA sous la supervision de l'Etat du Sénégal.

Toutefois, c'est au cours des 120 jours après la date de fin du Compact que l'équipe restreinte de MCA-Sénégal chargée de la phase de clôture procédera à l'évaluation précise des mesures concernant les aspects environnementaux, sociaux et santé/sécurité et coûts associés qui seront transférés aux entités successeurs « post-Compact ». L'Etat du Sénégal s'engagera par le biais des Protocoles de transfert.

Tandis que pour les projets achevés dans les délais du Compact, le schéma ci-dessous présente la procédure de transfert des activités ESA aux entités successeurs qui, sous la supervision de MCA-Sénégal, élaboreront et mettront en œuvre au plus tard un mois avant la fin de la phase de clôture du Compact un système de gestion environnementale, sociale, et santé/sécurité (SGE) qui comprendra les principaux éléments suivants :

- o Énoncé de la politique ESA et des engagements des « futurs gestionnaires » vis-à-vis de la mise en œuvre du SGE et de leur volonté à se conformer avec toutes les exigences nationales et internationales en matière ESA et S&S, y compris les exigences de MCC ;
- o Procédures relatives aux aspects environnementaux, sociaux et santé/sécurité, incluant la participation du public et le règlement des griefs, les dispositions et mesures opérationnelles au regard des engagements contenus dans les PIAE3SG et des mesures contractuelles des projets concernant les mesures d'atténuation prévues pendant la phase exploitation des infrastructures ;
- o Description des capacités de chaque « futur gestionnaire » en matière ESA et S&S, et des dispositions concernant la formation, les budgets et les autres ressources nécessaires pour réaliser le SGE ;
- o Surveillance, archivage et rapports concernant les actions ;
- o Identification de l'ensemble des acteurs institutionnels impliqués dans la gestion durable des infrastructures et mise à niveau pour une bonne appropriation des ouvrages transférés ;
- o Processus d'amélioration continue et de mise à jour du SGE.

PROCEDURES DE TRANSFERT ET IMPLICATIONS ESA



1.4.8. Activités ESA pendant la clôture

La principale activité ESA avant la fin du Compact concerne l'information et la communication vis-à-vis des entités de succession (AGEROUTE notamment) de manière à ce qu'elles s'approprient de la politique et des procédures de MCA-Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion environnementale.

Durant les 120 jours de clôture du Compact, les tâches ESA de MCA-Sénégal seront principalement :

- La finalisation de l'évaluation des activités ESA résiduelles dans une perspective qu'elles soient achevées par les entités successeurs. Il s'agira concrètement d'analyser l'inachèvement des activités ESA et de proposer des mesures de mitigation ;
- La surveillance de l'exécution des mesures faisant l'objet de réserves ;
- L'appui des entités successeurs à l'élaboration de stratégie de gestion environnementale de la phase exploitation des infrastructures ;
- La mise à jour des fiches d'information environnementale, sociale, santé et sécurité pour les projets dont la réception provisoire est prononcée dans les délais du Compact avant la rétrocession des infrastructures aux entités successeurs ;
- L'achèvement du transfert de l'ensemble des documents ESA aux entités successeurs ;
- La contribution à l'élaboration du rapport de clôture ;
- L'exécution de ces activités obéira aux procédures suivantes.

1.4.9. Préparation et mise à jour des fiches d'information environnementale, sociale, santé et sécurité

MCA-Sénégal, en relation avec les missions de supervision, complétera les fiches d'information environnemental, social, et santé/sécurité (FIES) pour chaque projet. Ces fiches seront remises à l'Agéroute et archivées et mises à la disposition du public sur le site Web de MCA-Sénégal. Chaque FIES comprendra les informations suivantes :

- a. Description du projet ;
- b. Données du contrat de construction –le nom de(s) l'entrepreneur(s), la durée de construction, les dates d'achèvement prévues et effectives et la période de garantie ;
- c. Impacts potentiels prévus –bref résumé des principaux impacts potentiels du projet tels qu'identifiés dans l'EIES et des mesures de mitigation énoncées dans le PIAESSS ;
- d. Impacts réels observés – résumé des impacts réels observés et rapportés par le biais des rapports des missions de supervision;
- e. Identification des incidents environnementaux imprévus et des impacts résiduels significatifs après la mise en œuvre des mesures d'atténuation; identification des impacts cumulatifs, etc. ;
- f. Mécanisme de résolution des griefs / plaintes – identification des griefs ou des plaintes liées au projet et description des mécanismes pour leur résolution comprenant l'engagement des entités successeurs responsables (AGEROUTE et SAED principalement) ;
- g. Implication communautaire –description des mécanismes utilisés pour impliquer la communauté dans le projet et identifier toutes les questions non résolues en lien avec les populations, comme l'emploi, la traite des personnes, le VIH / sida, l'équité des bénéficiaires, et l'acceptation du projet ;
- h. Problèmes de réinstallation – délivrance d'une certification de conformité vis-à-vis des activités de PAR afin de démontrer leur achèvement et traitement de tous les griefs avant le transfert ;
- i. Plan de gestion de l'entrepreneur (PIAEG3S) – Dans le cas où les travaux ne seraient pas terminés, MCA-Sénégal fournira une description des principaux volets du plan de l'entrepreneur à l'égard de l'environnement et de la santé / sécurité et signalera les non-conformités récurrentes et les éléments qui devront être suivis après la clôture du Compact.

1.4.10. Procédures de réception et de transfert

La réception des travaux est conditionnée par la mise en œuvre effective de toutes les mesures environnementales. Sous ce rapport, le procès-verbal de réception des travaux devra contenir une partie dénommée « Réception environnementale » et qui est une partie intégrante de la Réception des travaux (cf. annexe n°7 portant sur le modèle de PV type de Réception Environnementale des travaux).

Dès que la réception environnementale des travaux est prononcée pour chaque projet, MCA-Sénégal procédera au transfert des projets à l'entité successeur (AGEROUTE) qui assurera la mise en œuvre des mesures ESA et la réception définitive.

S'agissant des réceptions provisoires qui ne pourront être prononcées qu'au-delà des délais du Compact soit pour des raisons de non achèvement des travaux ou bien pour des raisons liées au retard induit par le traitement des réserves, l'AGEROUTE assumera les responsabilités de la réception et la procédure de traitement des écarts avant la délivrance des certificats d'acceptation.

1.4.11. Evaluation de l'acceptation des bénéficiaires

MCA-Sénégal envisage de procéder à l'évaluation finale du Compact et prendra en compte l'évaluation de l'acceptation des projets par les bénéficiaires dans le cadre du programme de suivi-évaluation. Les dates à planifier pour cette évaluation sont en discussions entre M&E MCA-Sénégal et MCC.

1.4.12. Tenue d'un atelier de fermeture

Les activités afférentes au transfert par MCA-Sénégal des informations environnementales, sociales, santé et sécurité seront entamées dès la finalisation des FIES.

Il s'agira dans un premier temps de l'organisation d'un « Atelier de fermeture » afin d'examiner tous les aspects environnementaux, sociaux et santé/sécurité du Compact. Les participants incluront MCA-Sénégal, l'AGEROUTE, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, les autres parties prenantes aux projets, les autorités locales, les autorités administratives et techniques, les ONG et les médias.

1.4.13. Activités futures du Gouvernement et des donateurs dans les secteurs liés au Compact

Dans le cadre du projet routier, l'Etat compte compléter la section Vélingara – mandat douane sur financement propre en vue d'assurer un bouclage de la RN6.

Pour ce qui concerne la RN2, l'Etat est en train de rechercher les financements en vue de poursuivre les travaux au-delà de Ndioum et de désenclaver l'île à Morphil dont le point nodal était le Pont de Ndioum.

1.4.14. Procédures de traitement des doléances

Faisant partie des recommandations des évaluations d'impact social et environnemental, le dialogue avec les parties prenantes est un processus continu que MCA-Sénégal a mis en place depuis la phase de planification.

Avec le démarrage des travaux, une procédure de gestion des doléances, griefs et litiges est suivie par les Ingénieurs et entreprises avec l'implication des communautés riveraines et/ou affectées, des ouvriers (et leurs organisations, si elles existent) et les autorités administratives.

Cette procédure s'articule autour de deux axes :

- Ouverture de cahiers de doléances au niveau des collectivités concernées par les projets ;
- Réception, traitement et réponse aux inquiétudes spécifiques soulevées ;

Elle est accompagnée d'un vaste programme de participation continue des parties prenantes pendant les activités de construction.

Cette procédure qui a témoigné de son efficacité du fait de son accessibilité, de la transparence et son adaptation culturelle, sera reconduite après la phase de clôture du Compact.

Elle permettra un traitement diligent et une solution aux doléances liées au Compact ou à d'éventuels différends dans l'avenir.

1.4.15. Resettlement aspects

Aspects de Réinstallation

1.4.16. Unité d'analyse

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action de réinstallation (PAR), MCA-Sénégal s'est engagé à exécuter les compensations conformément aux ententes signées avec les personnes affectées par les projets (PAP).

Les catégories d'engagements pris par MCA-Sénégal portent sur les types de compensations ou d'appui suivants :

- Les compensations en numéraire ;
- les compensations en nature ;
- les compensations mixtes (nature et numéraire) ;
- les mesures de soutien à la réinstallation, et
- les mesures d'appui aux PAP vulnérables, s'il s'avère, après approfondissement que la PAP est vulnérable.

Ces engagements se traduisent par plusieurs activités déjà exécutées et/ou en cours d'exécution, notamment :

- La compensation en numéraire déjà mise en place pour l'ensemble des PAP recensées;
- la construction des structures de remplacement des PAP qui est en cours ;
- la construction de nouvelles plateformes et hangars dans les marchés hebdomadaires pour les PAP impactées dans les marchés hebdomadaires par les travaux routiers (RN2, RN6) est également en cours ;
- les mesures de réinstallation destinées aux PAP du lot 1 de la RN6 (programme de restauration des moyens de production agricole, programme de réhabilitation économique et programme de renforcement des capacités des PAP) en cours de mise en œuvre ;
- l'accompagnement et l'assistance des PAP vulnérables (tous projets confondus) devraient passer par une identification et une analyse de la vulnérabilité des PAP en plus de l'identification participative, de la mise en œuvre et du suivi des mesures d'appui. Pour la majorité des PAR, les activités d'identification et d'analyse de la vulnérabilité sont presque finalisées, mais l'identification et la mise en œuvre des mesures d'appui débutent.

1.4.17. Management of completion risks inherent in the institution of compensations and resettlement measures

Gestion des risques d'achèvement inhérents à la mise en place des plans d'action de réinstallation

Globalement, hormis les compensations en numéraires, le processus devant aboutir à la mise en place des compensations en nature et des mesures de réinstallation et d'appui aux PAP vulnérables n'est pas encore achevé sur l'ensemble des projets. Ainsi, pour MCA-Sénégal l'enjeu consiste à s'assurer que ces activités soient réalisées et d'en évaluer l'efficacité dans les délais du Compact. A défaut, leur non achèvement induirait divers risques présentés dans les sections suivantes ainsi que des mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre. L'Etat du Sénégal à travers ses structures déconcentrées et les organisations d'appui au développement en assumeront les responsabilités conformément à leurs missions régaliennes.

Dans le cadre de l'exécution des plans d'action de réinstallation, les risques et mesures de mitigation sont déclinés au tableau suivant.

Table N° 3: Completion risks and measures recommended for Activity RAP Road Project
Risques d'achèvement et mesures recommandées pour l'activité PAR du Projet Route

Projet concerné	Activités	Risques	Mesures préconisées
Travaux de réhabilitation de la RN2	Construction des équipements et structures de remplacement	Retard dans la livraison des structures de remplacement	Estimation des travaux qui seront non achevés dans le délai du Compact et exiger de l'entreprise la fournir au nom de l'AGEROUTE d'une garantie bancaire dont le montant équivaldrait au coût des travaux restants. En relation avec l'autorité administrative, mettre en place un Comité de Suivi de la Réinstallation (CSR) composé des services techniques et des organisations de la société civile dont: - Le service du développement communautaire ; - Le service de l'action sociale ; - La Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) ; - Le Service Régional d'Appui au Développement Local (SRADL) ; - L'Agence Régionale de Développement (ARD) ; - La coordination régionale des ONG ; - Le forum civil ; - Maires et Conseils Départementaux.
	Mise en œuvre des mesures de réinstallation pour les PAP vulnérables	PAP vulnérables n'ont pas été en mesure d'assurer la pérennité de leurs activités génératrices de revenus	En fonction des types de projets, le CSR donnera un mandat précis à l'un ou l'autre des services techniques ainsi que des ressources appropriées afin qu'il réalise un suivi sur le terrain, auprès des PAP vulnérables PM : - Les termes de référence des CSR doivent être élaborés en rapport avec les Gouverneur de régions ; - Les Gouverneurs sont chargés de prendre des arrêtés portant mis en place des Comités Régionaux de Suivi de la Réinstallation ; - Un protocole d'accord est établi entre la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal et les CSR ;

Projet concerné	Activités	Risques	Mesures préconisées
<p>Construction Pont de Ndiourm</p>	<p>Mise en œuvre de mesures de réinstallation pour les PAP vulnérables</p>	<p>PAP vulnérables n'ont pas été en mesure d'assurer la pérennité de leurs activités génératrices de revenus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En relation avec l'autorité administrative mettre en place un Comité de Suivi de la Réinstallation (CSR) composé des services techniques et des organisations de la société civile dont: <ul style="list-style-type: none"> • Le service du développement communautaire • Le service de l'action sociale ; • La Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) ; • Le Service Régional d'Appui au Développement Local (SRADL) ; • L'Agence Régionale de Développement (ARD) ; • La coordination régionale des ONG ; • Le forum civil ; • Maires et Conseils Départementaux ; <p>En fonction des types de projets, le CSR donnera un mandat précis à l'un ou l'autre des services techniques ainsi que des ressources appropriées afin qu'il réalise un suivi sur le terrain, auprès des PAP vulnérables</p> <p>PM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les termes de référence des CSR doivent être élaborés en rapport avec les Gouverneur de régions - Les Gouverneurs sont chargés de prendre des arrêtés portant mise en place des Comités Régionaux de Suivi de la Réinstallation. - Un protocole d'accord est établi entre la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal et les CSR.

Projet concerné	Activités	Risques	Mesures préconisées
Construction Pont de Kolda	Mise en œuvre de mesures de réinstallation pour les PAP vulnérables	PAP vulnérables n'ont pas été en mesure d'assurer la pérennité de leurs activités génératrices de revenus	<ul style="list-style-type: none"> - En relation avec l'autorité administrative mettre en place un Comité de Suivi de la Réinstallation (CSR) composé des services techniques et des organisations de la société civile dont: <ul style="list-style-type: none"> • Le service du développement communautaire • Le service de l'action sociale • La Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) • Le Service Régional d'Appui au Développement Local (SRADL) • L'Agence Régionale de Développement (ARD) • La coordination régionale des ONG • Le forum civil • Maires et Conseils Départementaux - En fonction des types de projets, le CSR donnera un mandat précis à l'un ou l'autre des services techniques ainsi que des ressources appropriées afin qu'il réalise un suivi sur le terrain, auprès des PAP vulnérables. <p>PM:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les termes de référence des CSR seront élaborés avant la fin du Compact en rapport avec les Gouverneurs de régions ; - Les Gouverneurs sont chargés de prendre des arrêtés portant mise en place des Comités Régionaux de Suivi de la Réinstallation ; - Un protocole d'accord est établi entre MCA-Sénégal et les CSR ;
Lot 1 Réhabilitation RN6	Construction des plateformes et hangars dans les marchés hebdomadaires Mise en œuvre du programme de restauration des moyens de production agricole	retard dans la livraison des plateformes et des hangars Renonciation des PAP au programme de restauration des moyens de production agricole PAP ayant choisi ce programme n'ont pas été en mesure de développer des activités agricoles durables.	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation des travaux qui seront non achevés dans le délai du Compact et exiger de l'entreprise qui la fournit au nom de l'AGEROUTE une garantie bancaire dont le montant équivaudrait au coût des travaux restants. - Renforcement du programme de réhabilitation économique aux fins de prendre en charge les PAP qui auront renoncé au programme de restauration des moyens de production - Le suivi des activités de l'ONG agricole est transféré au Comité de Suivi de la Réinstallation. - Un protocole de transfère du suivi des activités du Programme Agricole est signé entre MCA-Sénégal et les CSR (Gouverneurs de Sédiou et Ziguinchor) - Un document sur le niveau d'exécution du contrat de l'ONG HOPE / RADI

Projet concerné	Activités	Risques	Mesures préconisées
			(activités à réaliser) est remis au CSR lors du transfert du suivi. A l'expiration du contrat de HOPE 87/RADI, le CSR se chargera du suivi et de l'accompagnement des PAP.
	Mise en œuvre du Programme de réhabilitation économique	Toutes les PAP prévues n'ont pas pu bénéficier du programme PAP ayant choisi ce programme n'ont pas été en mesure d'assurer la pérennité de leurs activités génératrices de revenus	<ul style="list-style-type: none"> - MCA devra s'assurer que le choix des cibles et les plans d'action sont réalistes - Le suivi des activités de l'ONG économique est transféré au Comité de Suivi de la Réinstallation. - Un protocole de transfert du suivi des activités du Programme Agricole est signé entre MCA-Sénégal et le CSR (Gouverneurs de Sédhiou et Ziguinchor) - Un document sur le niveau d'exécution du contrat de l'ONG HOPE / RADI (activités à réaliser) est remis au CSR lors du transfert du suivi.
	Aménagement de blocs maraîchers	Retard dans l'aménagement des blocs maraîchers	<p>veiller à ce que toutes les terres à aménager soient disponibles à temps</p> <p>Estimation des travaux qui seront non achevés dans le délai du Compact et exiger de l'entreprise la fournir au nom de l'AGEROUTE une garantie bancaire dont le montant équivaldrait au coût des travaux restants.</p> <p>Le suivi des activités de l'ONG agricole est transféré au Comité de Suivi de la Réinstallation.</p> <p>Un protocole de transfert du suivi des activités du Programme Agricole est signé entre MCA-Sénégal et le CSR (Gouverneurs de Sédhiou et Ziguinchor)</p> <p>Un document sur le niveau d'exécution du contrat de l'ONG HOPE / RADI (activités à réaliser) est remis au CSR lors du transfert du suivi.</p>
Lot 2 Réhabilitation RNG	Construction des plateformes et hangars dans les marchés hebdomadaires	retard dans la livraison des plateformes et des hangars libération tardive des sections des emprises de la route localisées au niveau des marchés hebdomadaires	Estimation des travaux qui seront non achevés dans le délai du Compact et exiger de l'entreprise qui la fournit au nom de l'AGEROUTE une garantie bancaire dont le montant équivaldrait au coût des travaux restants.
	Mise en œuvre du programme de réhabilitation économique	Toutes les PAP prévues n'ont pas pu bénéficier du programme PAP ayant choisi ce programme n'ont pas été en mesure d'assurer la	<p>MCA devra s'assurer que le choix des cibles et les plans d'action sont réalistes</p> <p>Le suivi des activités de l'ONG économique est transféré au Comité de Suivi de la Réinstallation.</p> <p>Un protocole de transfert du suivi des activités du Programme Agricole est signé</p>

Projet concerné	Activités	Risques	Mesures préconisées
Lot 3 Réhabilitation RN6	Construction des plateformes et hangars dans les marchés hebdomadaires	pénurie de leurs activités génératrices de revenus. retard dans la livraison des plateformes et des hangars libération tardive des sections des emprises de la route localisées aux niveaux des marchés hebdomadaires	entre MCA-Sénégal et le CSR (Gouverneurs de Sédhiou et Ziguinchor) Un document sur le niveau d'exécution du contrat de l'ONG HOPE / RADI (activités à réaliser) est remis au CSR lors du transfert du suivi. Estimation des travaux qui seront non achevés dans le délai du Compact et exiger de l'entreprise qui la fournit au nom de l'AGEROUTE une garantie bancaire dont le montant équivaldrait au coût des travaux restants.
	Mise en œuvre de mesures de réinstallation pour les PAP vulnérables	PAP vulnérables n'ont pas été en mesure d'assurer la pérennité de leurs activités génératrices de revenus.	En relation avec l'autorité administrative mettre en place un Comité de Suivi de la Réinstallation (CSR) composé des services techniques et des organisations de la société civile dont : <ul style="list-style-type: none"> • Le service du développement communautaire ; • Le service de l'action sociale ; • La Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) ; • Le Service Régional d'Appui au Développement Local (SRADL) ; • L'Agence Régionale de Développement (ARD) ; • La coordination régionale des ONG ; • Le forum civil ; • Maires et Conseils Départementaux ; En fonction des types de projets, le CSR donnera un mandat précis à l'un ou l'autre des services techniques ainsi que des ressources appropriées afin qu'il réalise un suivi sur le terrain, auprès des PAP vulnérables <u>PM :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Les termes de référence des CSR seront élaborés avant la fin du Compact en rapport avec les Gouverneur de régions ; - Les Gouverneurs sont chargés de prendre des arrêtés portant mise en place des Comités Régionaux de Suivi de la Réinstallation.
Pour l'ensemble des lots routiers	PAP introuvables	Problèmes liés aux compensations des PAP introuvables	- Les fonds de dossiers pour ces PAP transmis à l'AGEROUTE avant le transfert pour une prise en charge au cas où la PAP se présenterait
	Réclamations non-résolues ou non-couvertes par le	Doléances non-solutionnées	- Les doléances et les plaintes non résolues seront transférées à l'Agéroute qui devra provisionner les fonds nécessaire pour les purger

Projet concerné	Activités	Risques	Mesures préconisées
	<p>PAR</p> <p>Procédures de rétrocession des archives portant sur les compensations et de la Base de données PAP</p> <p>Résultats des rencontres, ateliers et autres implications des communautés en lien avec le projet</p> <p>absence d'entretien et de maintenance des équipements collectifs de remplacement (marchés ou infrastructures commerciales ou artisanales mise en place en guise de structures de remplacement)</p>	<p>Problèmes liés aux compensations et litiges non-solutionnés</p> <p>Problèmes non-résolus</p> <p>absence d'une prise en charge de l'entretien et de la maintenance mauvaise Gestion des nouveaux marchés</p>	<p>Les doléances et les plaintes doivent être résolues avant le transfert ou prises en charge par l'Agéroute en relation avec l'Autorité administrative locale (Préfet ou Sous-Préfet)</p> <p>Les problèmes seront gérés par l'AGEROUTE en rapport avec les commissions de conciliation et de médiations mises en place dans le cadre des PAR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en place de comité de gestion des structures nouvellement aménagées • Élaboration d'un plan d'Entretien et de maintenance • Production d'un protocole de transfert avec charte de gestion des infrastructures

1.4.18. Gestion des risques de pérennisation des infrastructures reliées aux activités de réinstallation

MCA-Sénégal s'intéresse au potentiel de risques liés à la pérennisation des infrastructures en termes de compensations aux personnes affectées par le projet ainsi que les mesures de réinstallation. Les principaux risques suspectés sont :

- l'absence d'une bonne prise en charge de l'entretien et de la maintenance des structures ;
- le manque d'encadrement et d'appui aux PAP à la fin du compact ;
- l'inexistence de débouchés pour l'écoulement des productions ;

A cet effet, les autorités locales, administratives et techniques, les comités de gestion, les PAP et les ONG concernées sont principalement mis à profit pour :

- appuyer la mise en place de comités de gestion des structures de remplacement (marchés et structures commerciales nouvellement aménagées) ;
- élaborer les plans d'Entretien et de maintenance assortis de chartes pour la pérennisation des structures ;
- produire les protocoles de transfert avec charte de gestion des infrastructures.

1.4.19. Gender and social activities Project Closure

Activités sociales et genre de la clôture du projet

1.4.20. Project Description

Description du Projet

La prise en compte des aspects sociaux et entre les sexes dans la zone sud du Compact fait partie de la mise en œuvre du plan d'intégration sociale et Genre à travers le PIAE3SG (Plan pour l'intégration de l'environnement, l'hygiène, la santé, la sécurité, le sociale et le Genre) en tant que partie intégrante des contrats de travaux des différents lots.

Dans la pratique, les aspects sociaux et genre, les PIAE3SG sont convertis en:

- Des actions de sensibilisation sur des thèmes liés aux IST et le VIH-sida, le paludisme et d'autres maladies transmises par l'eau, sur les travaux, sur l'infrastructure, sur l'utilisation de produits ligneux, sur la protection de la rivière (concernant de pont de Kolda, en particulier) ;
- Soutien aux activités de production telles que l'élevage de volailles pour les femmes ;
- Promotion de l'emploi local, en particulier du travail des femmes sur les sites, à travers la création d'un comité de participation pour la sélection et la sensibilisation à la fois des populations et des entreprises,
- Plan d'action sociale, dans lequel chaque entreprise propose un programme d'appui au développement local.

Actuellement, les activités de sensibilisation menées sur le lot 3 par les ONG ont débuté, alors que pour les autres lots, en attendant la signature de contrats avec des fournisseurs de services locaux, les entreprises ont assumé la responsabilité directe des activités entreprises pour sensibiliser leur personnel et les communautés voisines sur les IST/VIH-SIDA.

En plus de la mise en œuvre du PIA3SG, dans le cadre du PAR, les aspects sociaux et genre suivent le traitement spécifique des hommes et des femmes, conformément à l'OP 4.12 et interviennent dans l'élaboration des actions en faveur de la reconversion économique des personnes affectées par le projet (PAP).

1.4.21. Closure strategy

Stratégie de clôture

La procédure de clôture activités sociales et genre permet d'évaluer leur réalisation, veille à ce que toutes les activités prévues soient finalisées et en fait tirer des enseignements sur les différentes pratiques pour les projets futurs. Elle est présentée dans le tableau ci-dessous:

Actions	Intervention:		Period	Place
	Institution in charge	Tasks		
Sharing the closure procedure with stakeholders	MCA-Senegal Expert SG	Preparation and sharing of TOR with the Engineer	10-11/2014	Ziguinchor and Kolda
	Engineer	Sharing the procedures with firms and sub-contractors	25 – 31 May 2014	
Closure of each service contract with NGOs	Firm's Expert SG	Organization workshop	01-05/2015	Ziguinchor and Kolda
Transfer of firms' assets to communities registered in the SAP	Firms	Organization meetings for negotiation and preparation MOU model	11-2014	Ziguinchor and Kolda
Closure of SAP	Firm's Expert SG	Organization workshop	06-07/ 2015	Ziguinchor and Kolda
Closure of gender-related HHS and environment aspects		Organization of a workshop with HHS and environment experts	05- 2015	

Le rapport de l'atelier sera accompagné d'un rapport de fin de contrat préparé par l'ingénieur.

1.4.22. Risk management
Gestion des risques

Completion risks/viability and measures recommended for the social action plans

Activities	Risks	Measures	Institution in charge	Deadline
Social Actions Plan (SAP)	Delay in the commencement and realization of SAPs	Identify action which will be implemented within the Compact lifespan	Roads Directorate	05/2014
		Decide on the transfer of monitoring and funding responsibilities	MCA-Senegal; Local Authorities Firms Representing communities, local NGOs	03/2015
Support to the economic reintegration of PAPs and SAPs	Safety of property and people	Put in place a Plan for the Management of threats	MCA-Senegal (expert SG for the proposed plan)	05/2014-05/2015

1.4.23. Sustainability strategy
Stratégie de pérennisation

Un plan de viabilité est nécessaire pour chaque SAP. Ce plan identifie les actions à mener, les différents acteurs et les échéanciers. En outre, sur l'équipement et l'infrastructure qui sera transférée par les entreprises pour les communautés, il est prévu de créer, par le biais d'un protocole d'entente, un comité de gestion qui sera formé et pourvu de moyens administratifs.

Le recours à des ONG locales dans les activités de soutien au développement et de sensibilisation est un moyen de préparer l'appropriation du projet. Partout où le besoin se fait sentir, les ONG, en collaboration avec les populations et les communautés locales, peuvent entreprendre des activités pour renforcer les acquis. De même, dans le cadre des actions en faveur de la reconversion économique des PAP, le plan de renforcement des capacités est une partie intégrante de la stratégie de pérennisation.

1.4.24. Assets transfer strategy
Stratégie de transfert d'actifs

Conformément aux directives de MCC pour la clôture du programme, les actifs doivent être transférés méthodiquement.

Les principaux actifs concernés sont les suivants :

Les véhicules achetés dans le cadre des marchés de travaux et mises à la disposition des ingénieurs pendant la phase des travaux ;

- L'équipement de bureaux et de logements de l'ingénieur figurant dans chaque contrat ;
- Les garanties de bonne exécution, assurances et avances de démarrage ;
- Les garanties décennales des principales structures mises en place ;
- La documentation papier et électronique du projet ;
- Les bases des installations de chantier ;
- La stratégie de transfert de ces actifs sera basée sur la stratégie générale de transfert et de cession des actifs à retrouver dans la partie réservée à la Direction Administrative et Financière (DAF) de MCA-Sénégal.

3. IRRIGATION AND WATER RESOURCE MANAGEMENT PROJECT (IWRMP) CLOSURE
CLOTURE DU PROJET IRRIGATION ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU (PIGRE)

3.1. Project Description
Description du projet

Le projet d'irrigation et de gestion des ressources en eau est essentiellement composé des activités suivantes: (i) les aménagements hydroagricoles du Delta; (ii) l'aménagement de la cuvette de Ngallenka; (iii) la sécurité de la propriété foncière; (iv) les activités de suivi environnemental; (v) la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociales, et (vi) prise en compte et intégration des aspects sociaux et de genre.

Dans le Delta, la réhabilitation des canaux et ouvrages d'irrigation et de drainage concerne essentiellement la sécurisation des périmètres irrigués, l'augmentation du taux de la bonification des terres, le développement de nouvelles zones d'irrigation et la protection de la réserve d'eau potable à l'aval de Saint -Louis.

L'activité Delta se concentre sur la réhabilitation des principaux axes hydrauliques d'alimentation (adducteurs) et l'achèvement de la branche B de l'émissaire (drainage). Le projet est donc divisé en deux parties:

La partie "Adducteurs":

- **Lot 1:** Ouvrages sur les adducteurs du Delta (amont): Construction et réhabilitation de sept (07) ouvrages sur les adducteurs ;
- **Lot 2:** Travaux de terrassement des adducteurs: la réhabilitation du réseau des adducteurs comprenant: mise à niveau des sections hydrauliques par du faucardage et du curage et des travaux de déblais et de remblais.

La partie "Emissaire":

- **Lot 3:** Emissaire (canal de drainage): améliorer la capacité de l'émissaire Djeuss et son extension jusqu'à la sortie aval du pont de Diama
- **Lot 4:** Emissaire – Ouvrages majeurs: la construction d'ouvrages de contrôle de l'eau sur l'émissaire.

À Podor, le projet a financé les études de conception / documents d'appel d'offres dans les quatre (04) bassins du département de Podor : Podor (4.334ha), Gamadji (1.233ha), Wawa (2.244ha) et Sinthiou (1.233 ha) et l'aménagement d'un périmètre irrigué d'une superficie de 442 ha dans la zone pilote de Ngallenka.

L'aménagement hydro-agricole concerne un périmètre irrigué d'environ 442 ha en maîtrise dans le bassin Ngallenka: systèmes d'irrigation et de drainage avec des ouvrages de régulation et de traversée, la construction et l'équipement de deux (02) stations de pompage (adduction et drainage) avec une ligne d'alimentation électrique, réseau de pistes d'accès au niveau du périmètre et le planage des parcelles.

3.2. Irrigation Infrastructure **Infrastructures d'Irrigation**

3.2.1. A brief description of the closure strategy for the IWRM Project: **Description sommaire de la clôture du PIGRE**

La clôture du projet commence par la confirmation que les activités dans le cadre des différents contrats ont été achevés. Cette clôture va inclure la phase de la réception provisoire des travaux terminés et celle de leur réception définitive.

Lors de la clôture du projet d'irrigation, le Gouvernement assurera le suivi et la durabilité des résultats du Compact. Le Gouvernement reprendra à travers la SAED les travaux inachevés pour leur finalisation. SAED, conformément à sa neuvième lettre de mission, se chargera du suivi et de la durabilité des activités du projet.

Pour assurer la viabilité post-compact des investissements, la mise en œuvre des activités du plan d'action de maintenance sera poursuivie jusqu'en Juin 2016 (Voir l'annexe 6 pour les tâches détaillées). Au cours de la période allant jusqu'à la fin du Compact, l'état d'avancement se déroulera comme suit:

- Cadre réglementaire et juridique mis en place, testé et évalué,
- Comités des usagers opérationnels;
- Le système de suivi-évaluation mis en place et testé;
- Mécanisme de survie environnemental (observatoire) opérationnel,
- Système de facturation et de recouvrement mis en place et évalué,
- Mécanisme et outils de rationalisation de la maintenance mis en place.

Le Comité de pilotage de l'audit de Maintenance des Aménagements hydro-agricoles sera responsable de la poursuite de la mise en œuvre incomplète du plan d'action et les actions seront finalisées avec l'appui de l'Opérateur, sous la supervision du Coordonnateur de la CA-MCA- Sénégal. L'opérateur se chargera de l'évaluation et du suivi et continuera à soutenir la CA-MCA-Sénégal, la SAED et le Comité de pilotage de l'audit de Maintenance des Aménagements hydro-agricoles jusqu'en Juin 2016. Plus tard, la SAED, à travers le Service Clientèle/DAM, rapportera au Ministère de l'Agriculture . (à reformuler)

La CA-MCA-Sénégal a prévu de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la clôture du Compact jusqu'à Juin 2016. La CA-MCA-Sénégal profite de sa mission de coordination et de suivi des activités pour attirer l'attention du secteur privé et assurer la viabilité des zones du projet de MCA-Sénégal, en relation avec les parties prenantes (secteur privé, les ministères en charge de la promotion des investissements, de l'agriculture ...).

Au-delà de la durée de vie de la CA / MCA-Sénégal, la durabilité des acquis du projet sera confiée à SAED agissant au nom du Gouvernement et les organisations des usagers de l'eau et / ou de leurs organisations faïtières (syndicats, fédérations) au nom des agriculteurs. Le recadrage institutionnel du système de maintenance du réseau d'irrigation par l'opérateur et les différentes mesures prises pour renforcer les capacités de gestion des acteurs (y compris les nouveaux outils de gestion foncière) aideront la SAED et les organisations des usagers de prendre en charge le fonctionnement durable des infrastructures construites par les activités du projet.

L'Annexe 6 résume les tâches à effectuer, qui seront suivies et rapportées mensuellement, avant et après le compact, le cas échéant.

a. A propos de Ngalenka

Les réceptions provisoires et définitives du contrat de base et de l'amendement relatif à l'aménagement du tertiaire seront prononcées respectivement en Avril 2014 et en Avril 2015.

b. A propos du Delta

Pour les travaux du Delta, la réception provisoire sera prononcée pour les lots 1 et 4 au cours de la période du Compact. Cependant, il ya un certain degré d'incertitude en ce qui concerne les lots 2 et 3, qui pourraient ne pas être achevés dans le délai du Compact. Pour ces deux derniers lots, la SAED prendra relais pour le compte du Gouvernement.

*3.2.2. Identification of completion risks and sustainability risks for the IWRM Project and its Activities
Identification des risques d'achèvement et de pérennisation du PIGRE et de ses activités*

a. A propos de Ngalenka

Table N° 1: Risks of completion and sustainability of NgalenkaActivity

Contract/Activity	Comment, Description of risks
Ngalenka basin development and equipment works	Les travaux ont été bien achevés avec la réception provisoire effectuée le 09 Avril 2014 et la délivrance du Certificat de réception par MCA Sénégal. La mise en eau est effectuée du 15 au 26 juillet 2014 avec initiation des pompistes et organisation du tour d'eau. Actuellement, la première campagne s'accomplit sans grande difficulté.
Works control and supervision	Il n'y a aucun risque sur l'achèvement du contrat STUDI, qui prévoit un mois d'intervention pour le rapport final et deux mois de visites au cours de la période de notification des défauts. Toutes ces activités seront menées au cours de la période du Compact.
Sustainability of Infrastructure	Concernant le risque de viabilité, un plan d'action pour la mise en œuvre de Ngalenka est suivi par la CA / MCA-Sénégal et MCA-Sénégal, avec entre autres objectifs: la création de structures de soutien aux usagers, leur formation, l'attribution des parcelles, l'octroi du crédit de campagne agricole à temps, la bonne gestion de l'eau d'irrigation, l'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements. Ce plan sera suivi au cours de la période du Compact par MCA-Sénégal et la CA / MCA-Sénégal et poursuivi plus tard par la SAED.

b. A propos du Delta

Table N° 2 : Risks of completion and sustainability of Delta Activity
Risques d'achèvement et de pérennisation de l'activité Delta

Contract/Activity	Comment, Description of risks
lot 1 : structures on Delta conveyors	<p>Selon les projections actuelles, le lot 1 des travaux enregistre environ un mois de retard par rapport à la période d'exécution du contrat, qui doit se terminer sur 20/11/2014.. Toutefois, l'entreprise peut encore absorber ce retard et il n'y a pas de risque de non-réalisation dans le délai du Compact. Une partie de la période de notification des défauts ainsi que la réception définitive auront lieu en dehors de la période du Compact. L'ingénieur sera chargé de surveiller les activités conformément à son contrat et sous la supervision de la SAED pour le compte du GoS.</p>
lot 2 : Conveyors earthworks	<p>Pour ce lot, l'entreprise a consommé 8 mois de délai dans la mobilisation des engins. Basées sur les rendements observés, les prévisions actuelles permettent une résorption des retards avec une fin possible des travaux en juin 2015 pour les déblais en eau. Sur les remblais, un renforcement des moyens est prévu à la sortie d'hivernage (en Octobre 2014) pour assurer leur réalisation dans les délais contractuels.</p> <p>Une partie des travaux présente un risque de non achèvement dans la période du Compact si on tient de : i) la faible marge de délai par rapport à la date de fin du Compact, ii) la période hivernale entre Août et Septembre qui connaît habituellement une baisse d'activités, iii) mais aussi des risques d'incidents qui ne peuvent être écartés. Pour cela, la priorité des travaux est axée sur les déblais en eau du Lampsar et du Gorom ainsi que les remblais. L'exécution des déblais en eau du Kassack seraient conditionnées par les possibilités qu'offrira l'évolution des travaux.</p> <p>Les travaux non achevés, seront suivis par la SAED jusqu'à la réception provisoire. La SAED prendra la suite dans le suivi de la période de garantie et de la réception définitive</p>
lot 3 : Emissary earthworks	<p>Les prévisions actuelles sur les travaux du lot 3 montrent que les travaux n'accusent pas de retard par rapport au délai contractuel du 28/07/2015. Cependant, la marge de deux mois entre la date de fin contractuelle et la date de fin du Compact est très faible, ce qui fait craindre un risque de non achèvement. La même stratégie de priorisation retenue pour le lot 2 s'appliquera sur ce lot dans le cas échéant. La priorité a été accordée à la réalisation du chenal de décharge et à la finalisation de l'émissaire.</p>
lot 4 : structures in Delta conveyors	<p>Les projections de fin de travaux pour le lot 4 montrent qu'ils seront achevés dans le délai d'exécution du marché, c'est à dire le 10 Janvier 2015 Il n'y a donc pas de risque de la fin.</p>
Delta works control and supervision	<p>Le risque en vertu du présent contrat concerne la disponibilité du personnel pour une participation efficace dans les opérations post-compactes de réception provisoire ou définitive. En tant que mesure provisoire, l'homme-mois sont redistribués à la date de fin Compact. La facture de rapport final (5% du marché) ne sera pas payé pendant la période Compact. La gestion de ce contrat sera donc suivie par SAED.</p>
Sustainability of Infrastructure	<p>Les tâches du Plan d'action de l'entretien du réseau d'irrigation seront effectuées jusqu'à Juin 2016. Pendant cette période, et jusqu'à un an après la date de fin du Compact (Sept. 2016), des rapports mensuels au MCC indiqueront l'évolution des indicateurs suivants:</p> <p>Le fonctionnement du modèle hydrologique, y compris la preuve de son utilisation dans la prise de décision Collecte libre au niveau des comités d'usagers d'eau, et un compte rendu de la façon dont ces fonds ont été utilisés..</p>

Cf. Tableau des activités de clôture prévues par contrat.

3.3. Contingency management
Gestion des contingences

• Concerning Ngallenka

Pour les travaux dans le cadre du contrat de base, une contingence reste maintenue puisque son estimation précise sera disponible à la fin du projet. Nous recommandons que cette disposition soit maintenue jusqu'à, au moins, deux (02) mois avant la fin de la période de notification des défauts afin de couvrir les changements potentiels ou des instructions liées aux travaux.

Dans le cas où cette dépense n'était pas nécessaire, cette provision budgétaire pourrait être affectée aux fonds de supervision du Delta afin de couvrir les besoins supplémentaires du temps d'intervention (hommes-mois).

Dans le cadre du contrat de supervision du projet Ngallenka, le temps d'intervention des experts a été réorganisé pour couvrir la supervision des travaux jusqu'à la fin.

Table N° 3 : Contingency budget management plan

Contingency budget management plan		Updated on: 28-May-14							
NGALLENKA		Plan for reducing to zero the contingency amounts remaining and estimated work to be completed by the GoS							
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)
Contract N°	Base contract amount FCFA	Wording of Variations Order	Amount of Variations Order	Total amount of Variation order/amendments	Final contract amount	Actual amount of Provisions under the compact	Provisions under the compact	Plan for the use of provisions	Balance of provisions under the compact
					(e) = a+d	(g)=(f)-(d) si (f) < d sinon g = 0		Quarter	
Marché MC-S/IWRM/2012/052	410 930 615	VO n° 1: realization of additional works	48 014 434	50 177 962	2 461 108 577	0	0	Q16	
								Q17	
		VO n° 2: SENELEC subscription fees	2 163 528	0	0	0	0	Q18	
								Q19	
								Q20	
Marché n° MCA-S/IWRM/2012/051	333 186 400			0	0	0	0	Q16	
								Q17	
								Q18	
								Q19	
								Q20	

- Concerning the Delta
A propos du Delta

Toutefois, ces contingences pour la supervision ont été estimées à 5 (ou 50% ???) du montant du contrat signé. En raison de l'application du taux de référence, le montant des contingences ne peut pas couvrir les 20% des engagements en cours. Le déficit de financement est complété par des fonds du Gouvernement. Cependant, il est intéressant de noter que les montants des contingences ne peuvent être évalués qu'à la fin des études d'exécution.

Pour le plan de gestion des contingences, il faut noter :

✓ Lot 1 : qu'on reste dans le budget du projet, les prévisions issues des études d'exécution actuelles nous permettent d'escompter une moins-value de 468 millions de Fcfa. Si on examine le budget du Compact, les provisions actuelles seraient suffisantes pour couvrir les coûts des Vo et réclamations et un complément du Gos ne sera pas requis.

✓ Lot 2 : que l'état actuel des études d'exécution ne permet pas d'obtenir les quantités définitives mais il n'y a pas encore de dépassement prévisionnel de budget. L'accostage susceptible d'évoluer durant l'exécution des travaux donne une moins-value de 6,2 milliards de Fcfa. Toutefois, si on examine le budget du Compact, les provisions actuelles seraient insuffisantes pour couvrir les coûts des Vo et réclamations et un complément du Gos sera requis.

✓ Lot 3 : qu'il n'y a pas encore de dépassement prévisionnel de budget. L'accostage susceptible d'évoluer durant l'exécution des travaux donne une moins-value de 115,9 millions de Fcfa. Toutefois, si on examine le budget du Compact, les provisions actuelles seraient suffisantes pour couvrir les coûts des VO et réclamations et un complément du Gos ne sera pas requis.

✓ Lot 4 : que les travaux restent dans le budget. L'accostage susceptible d'évoluer durant l'exécution des travaux donne une moins-value de 214 millions de Fcfa. Toutefois, si on examine le budget du Compact, les provisions actuelles seraient suffisantes pour couvrir les coûts des Vo et réclamations et un complément du Gos ne sera pas requis.

En ce qui concerne le contrat de supervision, une réorganisation de la période d'intervention des experts ne permet pas de couvrir la supervision des travaux jusqu'à la fin. En fait, il est fort possible qu'une modification pourrait être nécessaire pour poursuivre les services de supervision. Le renforcement de l'équipe est actuellement évalué à 96,6 millions FCFA.

Table N° 4 : Budget contingency management plan

Plan de gestion des contingences
budgétaires

Date de mise à
jour :

26-août-14

LTA

Plan for reducing to zero the contingency amounts remaining and estimated work to be completed by the Gos

C u r a t	(a) Montant contrat de base FCFA	(b) Plus ou moins -value prévisionnelle actuelle sur les travaux	(c) Libellé des Variations Order/amen dements	(d) Montant des Variations Order	(e) Montant total Variation order/amendeme nts	(f) Montant prévisionnel final du contrat (f) = a+b+c	(g) Montant actuel des Provisions sur le compact	(h) Budge t des travau x à compl éter par le Gos (h)=(g)-(e) si (g) <(e); g=0 si (g)> €	(i) Provisions sur le compact	plan d'utilisation des provisions		Solde des provisio ns sur le compact
										Trimestre		
' 1 A- /RM/2 055	6 893 369 471	468 840 230	Changemen t de type de fondation	59 000 000	95 600 000	6 520 129 241	657 328 982	0	657 328 982	Q17		
			pas supplément aire sur DIAWEL	16 600 000						Q18	95 600 000	
			prise de Ronkh, circonstance non établie à la date de signature du contrat	20 000 000						Q19		
' 2 A- /RM/2 019	29 151 797 996	- 6 272 146 332	attente claim sur variation de masse sur remblai d'emprunt et décapage de fond	1 881 643 900	2056335 835	24 935 987 499	3 281 191 850	0	3 281 191 850	Q17	74 691 935	
			Réfection du tablier du dalot de la station de pompage de Ronkh	74 691 935							940 821 950	
			Déplacemen t pour piste trop proche des adducteurs	100 000 000							1 040 821 950	

Millennium Challenge Account – Senegal (MCA-Senegal)

F3 - RM/ 3/020	31 853 764 457	- 115 86840	Prise en compte de plusieurs logements de la mission de contrôle non-inclus dans l'APD du lot 1 (Instruction 309 A).	55 566 000	1 349 031 765	33 086 932 382	3 431 634 713	0	3 431 634 713		
			Traitement des zones filtrantes - modification des talus-complément à l'instruction 304	543 295 476						Q17	13 891 500
			Prise en compte des ouvrages supplémentaires de franchise	389 780 000							1 002 569 865
			Prise en compte des ouvrages supplémentaires de décharge	304 787 400						Q19	318 678 900
			instruction 309, Modif canal CCRD	55 602 889						Q20	13 891 500
F4 - RM/ 3/013	59331937 21	- 214 245 214	Instruction n°406A Démolition d'un dalot en zone Krankaye	494 760	129 137 852	5 848 086 359	463 268 136	0	463 268 136		
			Prise en compte de la cloture et de l'éclairage de la station	60 462 669						Q17	
			PN6 station Diama - charpente abri portique	18 818 883						Q18	129 137 852

Millennium Challenge Account – Senegal (MCA-Senegal)

			PN 4 et PN5 - enduits et murs - Station de Diama - maçonneri e local électrique	9 983 442									
			Modificati ons poteaux de la ligne électrique - PN 8,9 et 10	592 912								Q20	
			Régularisa tion de la mise en place du portique mobile pour la station de Diama	38 785 186									
												Q19	
												Q16	
												Q17	
A- VRM/ 2/059	1 456 856 753		renforcem ent de l'équipe de supervisio n	96 600 000	96 600 000	1 553 456 753	33 143 491	0	129 743 491			Q19	129 743 491
												Q20	

3.4. Environmental, Hygiene, Health and Safety monitoring **Suivi Environnemental, Hygiène, Santé, Sécurité et Genre**

3.4.1. Description of the closure strategy **Description de la stratégie de clôture**

La stratégie de clôture de MCA-Sénégal est bâtie autour de l'objectif qui consiste à assurer la conformité et la pérennité des projets mis en œuvre dans le cadre du Compact.

A ce titre, MCA-Sénégal manifeste son engagement à respecter les dispositions du Compact en vue d'assurer qu'à la fin du programme, aucun risque majeur ne survienne sur le plan environnemental, social, sanitaire ou sécuritaire.

Cette stratégie se traduira par l'identification de ces risques, la mise en œuvre des actions d'atténuation et de suivi, aussi bien par rapport aux Plans d'Actions de réinstallation que vis-à-vis des dispositions générales contractuelles et plans intégrés d'action environnementale, sociale, santé et sécurité (PIAESSS) approuvés par les Ingénieurs.

En plus, le plan décline les activités et le personnel de MCA-Sénégal ESA pendant toute la durée de clôture du Compact.

En vertu de ce plan, les entités ou organismes successeurs sont identifiés afin qu'ils puissent assumer des responsabilités relevant de leur droit ou attribution pour continuer à assurer la protection optimale de l'environnement et la sécurité des personnes et des biens ainsi que l'appui et l'assistance aux bénéficiaires et ceci au-delà de la période de clôture.

Ngalenka.

3.4.2. Unité d'analyse

Les activités spécifiques ESA du plan de clôture dépendent de l'état d'avancement de chaque lot de travaux et/ou projet spécifique d'ici la fin du Compact. Elles sont donc dynamiques et prennent en compte toutes actions résiduelles aussi bien à la suite de la réception environnementale qu'à la période de garantie (période de notification des défauts) qui pourrait ne pas prendre fin avant la date de fin Compact.

Toutefois, MCA-Sénégal compte transférer à la SAED l'ensemble des travaux d'irrigation ainsi que les activités ESA associées qui ne seront pas finalisés à la fin du Compact.

De ce point de vue, pour les projets dont l'achèvement des travaux se fera juste à la fin du Compact, lorsqu'il y aura des écarts majeurs à la suite de leur réception environnementale qui rallongeraient les délais de réceptions des travaux au-delà des délais du Compact, la SAED sera l'entité responsable du suivi de conformité de ces projets et de la délivrance des certificats d'acceptation.

Ainsi, les activités de gestion environnementale et sociale y compris la santé et la sécurité traitées dans les sections suivantes concernent essentiellement celles qui couvrent la période de 120 jours à compter la date de fin du Compact.

3.4.3. Identification des entités successeurs responsables après la fin du Compact

Conformément aux MCC's Program Closure Guidelines, MCA-Sénégal gardera une unité restreinte dont le mandat sera d'achever les activités résiduelles durant la période des 120 jours calendaires de fermeture du Compact.

3.4.3.1. Les entités responsables de la mise en œuvre des mesures environnementales, Hygiène, Santé, Sécurité et Genre

Pour le projet d'irrigation, la SAED se chargera d'une part de la gestion des infrastructures mises en place dans le cadre du Compact, et d'autre part, de la finalisation des travaux non achevés dans les délais du Compact comprenant la mise en œuvre des mesures environnementales, sociales, santé, sécurité et genre. Cette cession sera effectuée à travers une convention dont les exigences légales seront adressées au chapitre 6 du PCP.

Ainsi, en cas de travaux non achevés dans les délais du Compact, la SAED veillera à l'application effective et efficiente des engagements des entreprises (dispositions générales et PIAESSS) jusqu'à la réception définitive des travaux.

Par ailleurs, cette entité sera directement responsable de la mise en œuvre des mesures environnementales prévues pour atténuer et/ou limiter les impacts durant la phase d'exploitation des infrastructures, notamment les aspects environnementaux, sociaux, santé et sécurité.

A ce titre, la SAED sera chargée d'assurer la mise en œuvre environnementale et sociale des projets en phase d'exploitation afin de déterminer les impacts réels les plus préoccupants, et apporter, le cas échéant, les correctifs nécessaires aux mesures d'atténuations.

3.4.3.2. Les entités responsables du suivi de l'application des mesures environnementales, Hygiène, Santé, Sécurité et Genre

La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) assume une mission régaliennne d'inspection environnementale.

Elle est représentée dans la région de Saint-Louis par la Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC). Cette entité est dotée de ressources humaines compétentes pour assurer sa mission. De plus, elle travaille avec les services techniques déconcentrés de l'Etat et les organisations de la société civile dans le cadre du comité régional de suivi, ce qui confère à cette entité des compétences avérées..

Leurs principales missions s'articulent autour de :

- Le contrôle de l'effectivité et l'efficacité des mesures de suivi au niveau terrain;
- La proposition d'actions correctives et de procédures d'atténuation et de mitigation à mettre en œuvre en cours de la mise en opération des infrastructures en cas d'écart notés ;
- Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités environnementales et sociales des projets.

Au mois de mai 2014, MCA-Sénégal en rapport avec les Ingénieurs et les entreprises, a assuré une formation aux membres dudit comité technique. Ces séances qui ont enregistré la participation des autorités administratives et territoriales (Gouverneur) a permis de partager les exigences, outils et procédures du MCA-Sénégal en matière de gestion environnementale et sociale. Cette démarche a permis une meilleure appropriation des projets par ces partenaires et un meilleur exercice de leur fonction d'inspection.

S'agissant des aspects sociaux et de Genre, l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires du programme est du ressort des services régionaux et des départements d'appui au développement communautaires ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires de base (ONG).

3.4.3.3. Evaluation et renforcement des capacités des entités successeurs

La Société d'Aménagement et d'exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED) dispose d'un expert environnement (qui suit, entre autres, la qualité de l'eau dans le Delta, au niveau des adducteurs, des canaux de drainage existants et de certaines parcelles) et d'un spécialiste social et genre (qui accompagne les groupements de promotion féminine dans les activités de formation et de plaidoyers). Ces deux agents sont renforcés par les équipes d'ingénieurs chargés des projets qui sont formés sur les questions environnementales, santé et sécurité.

De plus, MCA-Sénégal est en train de mettre en place avec l'appui de la SAED un dispositif de suivi du système des adducteurs et émissaires de drainage conformément au plan d'action de maintenance du réseau d'irrigation.

Tout ce dispositif laisse entrevoir que la prise en exigences de la gestion environnementale post Compact pourra être assumée par la SAED.

3.4.3.4. Procédures de transfert et implications ESA

Dans la situation contractuelle, il est anticipé que l'ensemble des travaux du projet d'irrigation s'achèveront avant la fin du Compact. Ainsi, l'Ingénieur pourra effectuer les réceptions environnementales dans les délais du Compact, ce qui permettra d'opérer le transfert des infrastructures avant la fin de la durée de clôture du programme.

Cependant, à la lecture de l'état d'avancement des travaux, le risque d'achèvement au-delà des délais du Compact est suspecté pour les lots 2 et 3 Delta.

Toutefois, si ce risque s'avère nul, il est probable que la procédure de traitement des écarts ou non-conformités faisant suite aux réceptions provisoire puisse rallonger les délais de réceptions définitives des travaux et donc de délivrance des certificats d'acceptation au-delà de la durée du programme. Ceci sera alors de la responsabilité de la SAED.

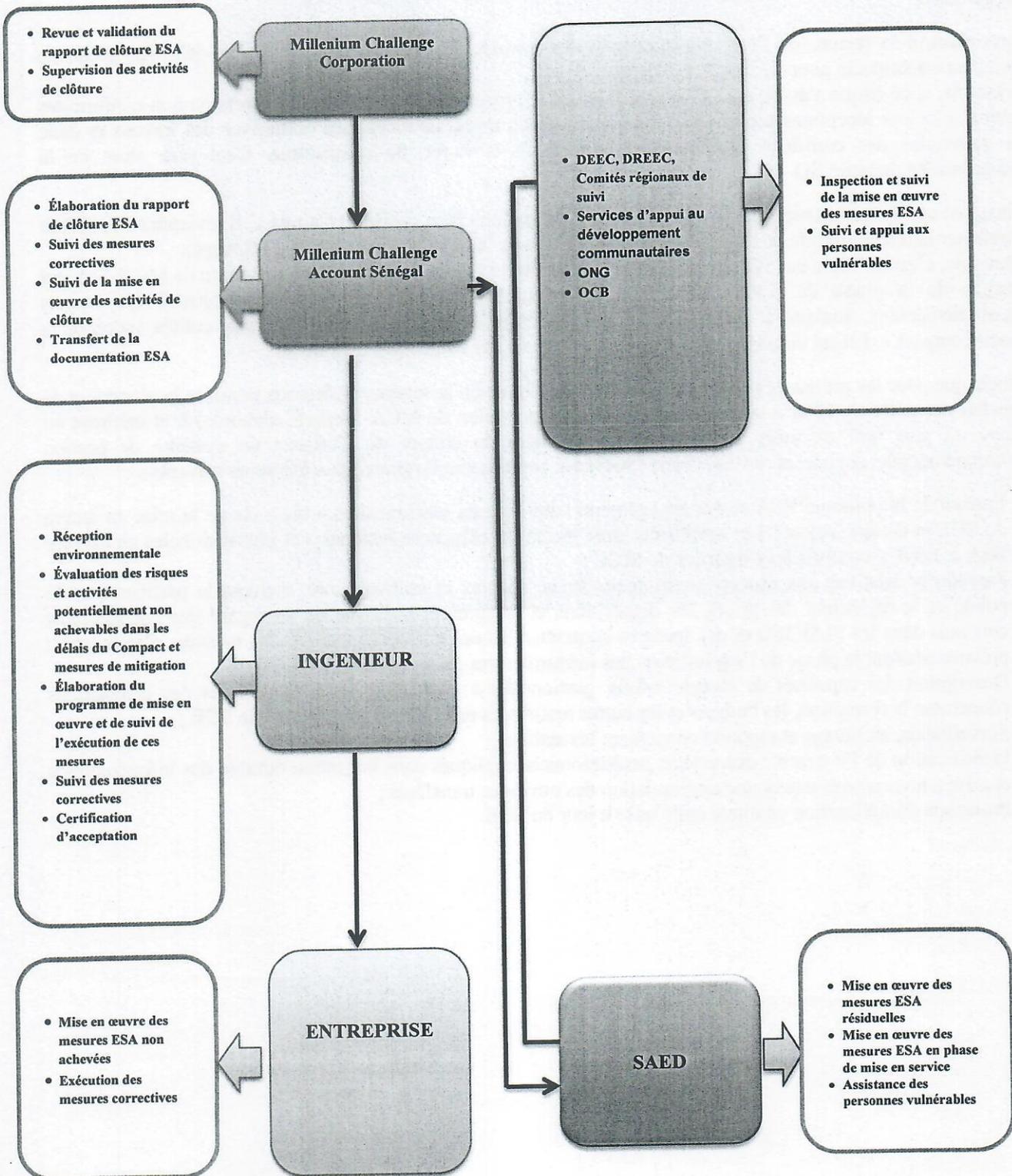
Ainsi, en cas de souvenance d'activités de travaux à compléter hors délais du Compact, il reviendra à la SAED d'assumer la responsabilité de toutes les activités ESA sous la supervision de l'Etat du Sénégal.

Toutefois, c'est au cours des 120 jours après la date de fin du Compact que l'équipe restreinte de MCA-Sénégal chargée de la phase de clôture procédera à l'évaluation précise des mesures concernant les aspects environnementaux, sociaux et santé/sécurité et coûts associés qui seront transférés aux entités successeurs «post-Compact ». L'Etat du Sénégal s'engagera par le biais des Protocoles de transfert.

Tandis que pour les projets achevés dans les délais du Compact, le schéma ci-dessous présente la procédure de transfert des activités ESA à la SAED qui, sous la supervision du MCA-Sénégal, élaboreront et mettront en œuvre au plus tard un mois avant la fin de la phase de clôture du Compact un système de gestion environnementale, sociale, et santé/sécurité (SGE) qui comprendra les principaux éléments suivants :

- Énoncé de la politique ESA et des engagements des « futurs gestionnaires » vis-à-vis de la mise en œuvre du SGE et de leur volonté à se conformer avec toutes les exigences nationales et internationales en matière ESA et S&S, y compris les exigences du MCC ;
- Procédures relatives aux aspects environnementaux, sociaux et santé/sécurité, incluant la participation du public et le règlement des griefs, les dispositions et mesures opérationnelles au regard des engagements contenus dans les PIAE3SG et des mesures contractuelles des projets concernant les mesures d'atténuation prévues pendant la phase de l'exploitation des infrastructures ;
- Description des capacités de chaque « futur gestionnaire » en matière ESA et S&S, et des dispositions concernant la formation, les budgets et les autres ressources nécessaires pour réaliser le SGE ;
- Surveillance, archivage et rapports concernant les actions ;
- Identification de l'ensemble des acteurs institutionnels impliqués dans la gestion durable des infrastructures et mise à niveau pour une bonne appropriation des ouvrages transférés ;
- Processus d'amélioration continue et de mise à jour du SGE.

PROCEDURES DE TRANSFERT ET IMPLICATIONS ESA



3.4.4. Activités ESA pendant la clôture

La principale activité ESA avant la fin du Compact consiste en l'information et la communication vis-à-vis des entités de succession (SAED, notamment) de manière à ce qu'elles s'approprient de la politique et des procédures de MCA-Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion environnementale.

Durant les 120 jours de clôture du Compact, les tâches ESA de MCA-Sénégal seront principalement :

- La finalisation de l'évaluation des activités ESA résiduelles dans une perspective qu'elles soient achevées par les entités successeurs. Il s'agira concrètement d'analyser l'inachèvement des activités ESA et de proposer des mesures de mitigation ;
- La surveillance de l'exécution des mesures faisant l'objet de réserves ;
- L'appui des entités successeurs à l'élaboration de stratégie de gestion environnementale de la phase exploitation des infrastructures ;
- La mise à jour des fiches d'information environnement, social, santé et sécurité pour les projets dont la réception provisoire est prononcée dans les délais du Compact avant la rétrocession des infrastructures aux entités successeurs ;
- L'achèvement du transfert de l'ensemble des documents ESA aux entités successeurs ;
- La contribution à l'élaboration du rapport de clôture.

L'exécution de ces activités obéira aux procédures suivantes :

3.4.4.1. Préparation et mise à jour des fiches d'information environnementale, sociale, santé et sécurité

MCA-Sénégal-Sénégal en relation avec les missions de supervision complétera les fiches d'information environnement, social, et santé/sécurité (FIES) pour chaque projet. Ces fiches seront remises à la SAED et archivées et mises à la disposition du public sur le site Web de MCA-Sénégal. Chaque FIES comprendra les informations suivantes :

Description du projet

- a. Données du contrat de construction –le nom de (s) l'entrepreneur(s), la durée de construction, les dates d'achèvement prévues et effectives et la période de garantie ;
- b. Impacts potentiels prévus –bref résumé des principaux impacts potentiels du projet tels qu'identifiés dans l'EIES et des mesures de mitigation énoncées dans le PIAESSS ;
- c. Impacts réels observés – résumé des impacts réels observés et rapportés par le biais des rapports des missions de supervision; identification des incidents environnementaux imprévus et des impacts résiduels significatifs après la mise en œuvre des mesures d'atténuation; identification des impacts cumulatifs, etc.
- d. Mécanisme de résolution des griefs / plaintes – identification des griefs ou des plaintes liées au projet et description des mécanismes pour leur résolution comprenant l'engagement de l'entité successeur responsable (SAED) ;
- e. Implication communautaire –description des mécanismes utilisés pour impliquer la communauté dans le projet et identifier toutes les questions non résolues en lien avec les populations, comme l'emploi, le trafic des personnes, le VIH / sida, l'équité des bénéficiaires, et l'acceptation du projet ;
- f. Problèmes de réinstallation – délivrance d'un certificat de conformité pour les activités de PAR afin de démontrer leur achèvement et leur traitement avant le transfert ;
- g. Plan de gestion de l'entrepreneur (PIAEG3S) – Dans le cas où les travaux ne seraient pas terminés, MCA-Sénégal fournira une description des principaux volets du plan de l'entrepreneur à l'égard de l'environnement et de la santé / sécurité et signalera les non-conformités récurrentes et les éléments qui devront être suivis après la clôture du Compact.

3.4.4.2. Procédures de réception et de transfert

La réception des travaux est conditionnée par la mise en œuvre effective de toutes les mesures environnementales. Sous ce rapport, le procès-verbal de réception des travaux devra contenir une partie

dénommée « Réception environnementale » et qui est une partie intégrante de la Réception des travaux (cf. annexe n°7 portant sur le modèle de PV type de Réception Environnementale des travaux).

Dès que la réception environnementale des travaux est prononcée pour chaque projet, MCA-Sénégal procédera au transfert des projets à l'entité successeur (SAED) qui assurera la mise en œuvre des mesures ESA et la réception définitive.

S'agissant des réceptions provisoires qui ne pourront être prononcées qu'au-delà des délais du Compact soit pour des raisons de non achèvement des travaux ou bien pour des raisons liées au retard induit par le traitement des réserves, la SAED assumera les responsabilités de la réception et la procédure de traitement des écarts avant la délivrance des certificats d'acceptation,.

3.4.4.3. Evaluation de l'acceptation des bénéficiaires

MCA-Sénégal envisage de procéder à l'évaluation finale du Compact qui prendra en compte l'évaluation de l'acceptation des projets par les bénéficiaires dans le cadre du programme de suivi-évaluation. Les dates à planifier pour cette évaluation sont en discussions entre M&E MCA et MCC.

3.4.4.4. Tenue d'un atelier de fermeture

Les activités afférentes au transfert par MCA-Sénégal des informations environnementales, sociales, santé et sécurité seront entamées dès la finalisation des FIES.

Il s'agira dans un premier temps de l'organisation d'un « Atelier de fermeture » afin d'examiner tous les aspects environnementaux, sociaux et santé/sécurité du Compact. Les participants incluront MCA-Sénégal, la SAED, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, les autres parties prenantes aux projets, les autorités locales, les autorités administratives et techniques, les ONG et les médias.

3.4.4.5. Activités futures du Gouvernement et des donateurs (c'est qui donateurs peut-etre bailleurs ?) dans les secteurs liés au Compact

Dans le cadre des activités d'irrigation, l'Etat a mis en place plusieurs programmes dont le programme national d'autosuffisance en riz (PNAR) qui a pour objet d'optimiser les investissements initiés dans le cadre du Compact. Cet important programme permettra d'augmenter la production de riz en vue d'assurer une autosuffisance et de réduire le déficit commercial du Sénégal.

3.4.4.6. Procédures de traitement des doléances

Faisant partie des recommandations des évaluations d'impact social et environnemental, le dialogue avec les parties prenantes est un processus continu que MCA-Sénégal a mis en place depuis la phase de planification.

Avec le démarrage des travaux, une procédure de gestion des doléances, griefs et litiges est suivie par les Ingénieurs et entreprises avec l'implication des communautés riveraines et/ou affectées, des ouvriers (et leurs organisations, si elles existent) et les autorités administratives.

Cette procédure s'articule autour de deux (02) axes :

- Ouverture de cahiers de doléances au niveau des collectivités concernées par les projets ;
- Réception, traitement et réponse aux inquiétudes spécifiques soulevées ;

Elle est accompagnée d'un vaste programme de participation continue des parties prenantes pendant les activités de construction.

Cette procédure qui a témoigné de son efficacité du fait de son accessibilité, de la transparence et son adaptation culturelle, sera reconduite après la phase de clôture du Compact.

Elle permettra un traitement diligent et une solution aux doléances liées au Compact ou à d'éventuels différends dans l'avenir.

3.5. Resettlement aspects **Aspects de Réinstallation**

3.5.1. Unité d'analyse

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action de réinstallation (PAR), MCA-Sénégal s'est engagé à exécuter les compensations conformément aux ententes signées avec les personnes affectées par les projets (PAP).

Les catégories d'engagements pris par MCA-Sénégal portent sur les types de compensations ou d'appui suivants:

- Les compensations en numéraire ;
- les compensations en nature ;
- les compensations mixtes (nature et numéraire) ;
- les mesures de soutien à la réinstallation, et
- les mesures d'appui aux PAP vulnérables s'il s'avère après approfondissement que la PAP est vulnérable.

Ces engagements se traduisent par plusieurs activités déjà exécutées et/ou en cours d'exécution, notamment :

- La compensation en numéraire déjà mise en place pour l'ensemble des PAP recensées ;
- la construction des structures de remplacement des PAP (concessions, équipements au niveau du Delta lots 2 et 3) en cours ;
- l'aménagement des terres de remplacement pour les 03 PAP (pour les PAP du Delta lot 4) qui ont opté pour ce type de compensation en cours ;
- la réinstallation des PAP dans la nouvelle cuvette de Ngalenka et leur sécurisation qui est déjà effective ;
- l'accompagnement et l'assistance des PAP vulnérables (tous projets confondus) devraient passer par une identification et une analyse de la vulnérabilité des PAP en plus de l'identification participative, de la mise en œuvre et du suivi des mesures d'appui. Pour la majorité des PAR les activités d'identification et d'analyse de la vulnérabilité sont presque finalisées, mais l'identification et la mise en œuvre des mesures d'appui débutent.

3.5.2. Gestion des risques d'achèvement inhérents à la mise en place des plans d'action de réinstallation

Globalement, hormis les compensations en numéraires, le processus devant aboutir à la mise en place des compensations en nature et des mesures de réinstallation et d'appui aux PAP vulnérables n'est pas encore achevé sur l'ensemble des projets. Ainsi, pour MCA-Sénégal l'enjeu consiste à s'assurer que ces activités soient réalisées et à en évaluer l'efficacité dans les délais du Compact. A défaut, leur non achèvement induirait divers risques qui sont présentés dans les sections suivantes ainsi que des mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre en vue de les atténuer. L'Etat du Sénégal à travers ses structures déconcentrées et les organisations d'appui au développement en assumeront les responsabilités conformément à leurs missions régaliennes.

Dans le cadre de l'exécution des plans d'action de réinstallation, les risques et mesures de mitigation sont déclinés au tableau suivant.

Table N° 4 : Completion risks and measures recommended for RAP Activity Risques d'achèvement et mesures recommandées pour l'activité PAR

Activité	Risques	Mesures
Construction des équipements et structures de remplacement dans le cadre des travaux Delta lots 2 et 3	Retard dans la livraison des structures de remplacement	<p>Estimation des travaux qui seront non achevés dans le délai du Compact et exiger de l'entreprise la fournir au nom de la SAED d'une garantie bancaire dont le montant équivaldrait au coût des travaux restants.</p> <p>En relation avec l'autorité administrative mettre en place un Comité de Suivi de la Réinstallation (CSR) composé des services techniques et des organisations de la société civile dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le service du développement communautaire ; • Le service de l'action sociale ; • La Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) ; • Le Service Régional d'Appui au Développement Local (SRADL) ; • L'Agence Régionale de Développement (ARD) ; • La coordination régionale des ONG ; • Le forum civil ; • Maires et Conseils Départementaux.
<p>Mise en œuvre de mesures de réinstallation pour les PAP vulnérables du Delta et Ngallénka</p>	<p>PAP vulnérables n'ont pas été en mesure d'assurer la pérennité de leurs activités génératrices de revenus</p>	<p>En fonction des types de projets, le CSR donnera un mandat précis à l'un ou l'autre des services techniques ainsi que des ressources appropriées afin qu'il réalise un suivi sur le terrain, auprès des PAP vulnérables</p> <p>PM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les termes de référence des CSR doivent être élaborés en rapport avec les Gouverneur de régions • Les Gouverneurs sont chargés de prendre des arrêtés portant mise en place des Comités Régionaux de Suivi de la Réinstallation. • Un protocole d'accord est établi entre la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal et les CSR.
Compensations en nature non effective dans les délais du compact	Problèmes liés à la non finalisation des structures de remplacement / terres de remplacement	<p>Cautionnement par l'entreprise du montant permettant de terminer les travaux au bénéfice de la SAED qui se chargera de terminer les travaux</p>
PAP introuvables	Problèmes liés aux compensations des PAP introuvables	<p>Les fonds de dossiers pour ces PAP doivent être disponibles et transmis à la structure gouvernementale dédiée (SAED ou AGEROUTE) avant le transfert pour une prise en charge au cas où la PAP se présenterait</p> <p>Les doléances et les plaintes non résolues seront transférées à la SAED qui devra provisionner les fonds nécessaires pour les purger</p>
Réclamations non-résolues ou non-couvertes par le PAR	Doléances non-solutionnées	<p>Les doléances et les plaintes doivent être résolues avant le transfert ou prises en charge par la structure en charge de la gestion de l'infrastructure ou autre structure habilitée</p>
Procédures de rétrocession des archives portant sur les compensations et de la Base de données PAP	Problèmes liés aux compensations et litiges non-solutionnés	<p>Déclaration ou lettre de rétrocession aux communautés rurales</p>
Procédures de rétrocession des terres affectées à MCA - Sénégal (Delta)	Les affectations de terres de remplacement non utilisées	<p>Les problèmes seront gérés par l'AGEROUTE en rapport avec les commissions de conciliation et de médiations mises en place dans le cadre des PAR</p>
Résultats des rencontres, ateliers et autres implications des communautés en lien avec le projet	Problèmes non-résolus	<p>Appui à la mise en place d'un comité de gestion des marchés hebdomadaires nouvellement aménagés</p>
absence d'entretien et de maintenance des équipements collectifs de remplacement (écoles et cases de santé)	absence d'une prise en charge de l'entretien et de la maintenance mauvaise Gestion des nouveaux marchés	<p>Elaboration d'un plan d'Entretien et de maintenance</p> <p>Production d'un protocole de transfert contenant une charte de gestion des infrastructures</p>

3.5.3. Gestion des risques de pérennisation des infrastructures reliées aux activités de réinstallation

MCA-Sénégal s'intéresse au potentiel de risques liés à la pérennisation des infrastructures en termes de compensations aux personnes affectées par le projet ainsi que les mesures de réinstallation. Les principaux risques suspectés sont notamment :

- l'absence d'une bonne prise en charge de l'entretien et de la maintenance des structures ;
- le manque d'encadrement et d'appui aux PAP à la fin du compact ;
- l'inexistence de débouchés pour l'écoulement des productions.

A cet effet, les autorités locales, administratives et techniques, les comités de gestion, les PAP et les ONG concernés sont principalement mis à profit pour :

- appuyer la mise en place de comités de gestion des structures de remplacement (marchés et structures commerciales nouvellement aménagées) ;
- élaborer les plans d'Entretien et de maintenance assortis de chartes pour la pérennisation des structures
- produire les protocoles de transfert avec charte de gestion des infrastructures.

3.6. Social Safeguard Measures (SSM) Activity **Activité des mesures de sauvegarde sociale (SSM)**

3.6.1. Project Description **Description du projet**

Les mesures de protection sociale désignées sous le concept "Social Safeguard Measures (SSM)" se réfèrent à des stratégies de développement social dans le cadre des interventions. Ils cherchent à compléter les objectifs du Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau, mais aussi à anticiper, éliminer ou atténuer les impacts négatifs possibles du projet. Concrètement, il s'agira d'aider les femmes, afin de réduire leur charge de travail grâce à la fourniture de services de garde, afin qu'elles puissent tirer profit des possibilités économiques offertes par le programme Irrigation et Gestion des Ressources en Eau.

Plus précisément, la mise en place des structures de la petite enfance, répond à un impératif économique et social dans le contexte de la mise en œuvre du projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau. En plus de permettre aux femmes de consacrer plus de temps à des activités génératrices de revenus sur les terres nouvellement irriguées, qui leur sont affectées, ce sous-projet fournit à leurs enfants un ensemble de services de qualité (sensibilisation, santé, nutrition), dans un endroit sécurisé, conforme à leurs besoins pour un développement harmonieux.

En ce qui concerne la mise en œuvre, une ONG intervient dans toutes les phases de la mise en œuvre du projet et assure un soutien social aux communautés, l'assistance aux bénéficiaires de s'approprier le projet et la mise en place d'un partenariat local autour de la petite enfance. Ces piliers essentiels sont la clé de la viabilité et de la durabilité des centres.

3.6.2. Closure strategy **Stratégie de clôture**

Le contrat pour les études, la surveillance et le contrôle des travaux prendra fin le 21/05/2015 avec l'achèvement et la réception des travaux.

Les activités de suivi de la mise en œuvre du soutien social sera poursuivi avec l'ONG jusqu'à la fin du Compact.

Les contrats de travaux des entreprises se termineront le 05/08/2015 et la SAED se chargera de prononcer la réception définitive des travaux en relation avec les autorités locales et la coordination régionale de la "Case des Tout Petits" un an après la réception provisoire.

MCA-Sénégal va essayer d'attirer l'intérêt d'autres partenaires techniques et financiers, comme l'USAID-Sénégal, en vue de soutenir la stratégie de pérennisation de cette activité sensible.

3.6.3. Risk management **Gestion des risques**

Il n'y a pas de risques d'achèvement. Les risques encourus sont minimes et sont essentiellement liés à la durabilité des garderies communautaires. Ils concernent en particulier la dépendance financière des garderies communautaires. Les subventions accordées par les autorités locales ne sont pas toujours facilement disponibles. En outre, le temps passé par l'ONG pour soutenir les communautés peut être limité, en raison de la date de fin du Compact.

L'intégration des garderies communautaires dans la coordination régionale de " l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout Petits "(ANPECTP) est la meilleure stratégie pour la réduction de ces risques. À cette fin, l'IDEN et le coordonnateur régional en charge de ce secteur ont soutenu le processus depuis le début.

La supervision formative du coordonnateur régional de l'ANPECTP contribue à renforcer la dynamique de la Communauté et à rendre les mères éducatrices disponibles, et avec le soutien de l'IDEN, contribue à renforcer l'autonomie des centres en réduisant considérablement leurs frais d'exploitation et leur dépendance financière.

3.6.4. Sustainability of Infrastructure **Pérennisation des infrastructures**

Les infrastructures et équipements de la structure de la Petite Enfance renforcent et complètent la carte scolaire et les ressources de la communauté locale. À cette fin, en vertu des compétences transférées, les garderies communautaires, comme les autres écoles, sont placées sous la tutelle de l'administration locale qui assurera son fonctionnement, sous la direction des organes de gouvernance de la communauté, avec le soutien des services techniques de l'Etat.

3.6.5. Program Assets for the IWRM Project:

Entre maintenant et la date de fin du Compact, MCA-Sénégal effectuera l'inventaire et proposera une réaffectation des ressources affectées au projet, y compris le retrait (démobilisation / redéploiement) de l'équipe du projet d'irrigation. En particulier, avec la fin du sous-projet Ngallenka, l'équipe se concentrera sur les activités menées par le sous-projet Delta. Les véhicules, mobiliers et équipement électroniques seront utilisés pour renforcer les capacités de la SAED, les comités des usagers et les autorités locales qui contribuent à la réalisation des objectifs du programme.

Cf. Liste des bénéficiaires proposés par projet

3.6.6. Closure and/or assignment of each contract and Implementing Entity Agreement for the IWRM Project **Clôture et / ou cession de chaque contrat et accord d'Entité d'Exécution du projet IGRE**

3.7. Land tenure activities Project Closure

3.7.1. A brief description of the closure strategy for the IWRM Project: **Brève description de la stratégie de clôture du Projet Irrigation**

Afin de maintenir ou de créer un environnement d'occupation des terres propice aux investissements, MCA-Sénégal a développé la composante "Sécurité du régime foncier", qui s'articule autour de deux phases:

- L'évaluation de la situation des terres;

La première phase a permis de faire une étude détaillée de l'état des lieux physique et institutionnel, avec une cartographie et une base de données socio foncière contenant les informations foncières relatives à cet état des lieux, la mise en place de registres fonciers et de manuels de procédure dans les neuf (09) collectivités locales,

l'adoption de principe de répartition des terres dans chaque Collectivité locale et la mise en place de Comités Techniques d'appui à la sécurisation foncière.

- Mise en œuvre de la stratégie de sécurité du régime foncier

La mise en œuvre de la phase 2 se fait autour de cinq (05) activités principales

- a. Appui à la réorganisation foncière et à la délivrance des titres
- b. Actualisation et matérialisation des POAS ;
- c. Renforcement de capacité des acteurs ;
- d. Gestion, mise en application et mise à jour de la base de données géographiques et socio foncières ;
- e. Mise en application et vulgarisation des Registres et documents fonciers, du Manuel de procédures et fonctionnalité des organes d'appui à la sécurisation foncière.

Ces activités ont été menées dans neuf (09) collectivités locales de la région de St Louis réparties dans trois (03) départements (St Louis, Dagana, Podor).

3.7.2. Closure strategy **Stratégie de cloture**

Les risques de « non achèvement » des activités contractuelles, pour le moment considérées comme mineures, sont énoncés au paragraphe 3.6.3.

Le contrat d'exécution prendra fin le 12 Février 2015. L'activité d'affectation des terres de Ngalenka sera achevée en début Juillet 2014. Les Risques de «non achèvement» des activités contractuelles, pour le moment, considérées comme mineures, sont énoncés au paragraphe 3.6.3.

Les activités de suivi de la mise en œuvre seront poursuivies jusqu'à la date de fin du Compact avec l'équipe DFRI, assistée par les experts fonciers et le PMU. Pour le reste de la durée de vie du Compact - une période d'environ sept (07) mois entre la mi-février et la mi-septembre 2015 - cette équipe sera chargée du suivi de l'application des outils et du bon fonctionnement des structures et du cadre organisationnel qui a été mis en place. Cette équipe sera également responsable de la restitution des activités de sécurisation de la tenure des terres et des recommandations pour la généralisation des résultats au niveau national. Cette même équipe aura aussi à conduire le travail de préparation de la poursuite des activités LTS et de leur mise en œuvre. Ainsi, juste avant la fin du contrat de mise en œuvre à la mi-Février 2015, un bilan sera effectué afin de déterminer l'état d'exécution du programme LTSA par rapport aux réalisations ciblées. Sur la base de cette évaluation, un plan de travail sera élaboré pour couvrir les sept mois (07) restants du programme et spécifier les activités prioritaires de LTSA et le personnel du PMU concerné au cours des derniers mois du Compact. L'objectif principal de la période de sept (07) mois portera sur la fin du programme (si nécessaire) et surtout la consolidation et la pérennisation des résultats.

3.7.3. Risks identification **Identification des Risques**

On n'a pas détecté de risque majeur de « non achèvement ». Si plus tard, le plan de travail révèle un risque, il sera adressé (que signifie le mot adressé ?). Ce risque pourrait être relatif à la matérialisation des Zones de vocation des POAS et des couloirs de bétail.

Avec la planification actuelle des activités du contrat de LTSO2, on n'a pas détecté de risque majeur de « non achèvement ». Si le plan de travail révèle ultérieurement un risque, il sera adressé (???). Ce risque pourrait être relatif à la matérialisation des Zones de vocation des POAS et des couloirs de bétail.

La SAED assume ces responsabilités en tant que gestionnaire des POAS au même titre qu'elle le fait avec les producteurs en tant qu'assistant technique à la gestion des aménagements.

Les contingences LTSO2 (\$ 118 698,26) et de l'Avenant1 au contrat LTSO2 (\$ 55 260,45) devraient permettre d'assurer la couverture financière de cette activité. Les équipes de la DFRI, l'expert en développement local de MCA-Sénégal et l'expert foncier du PMU-SAED travailleront avec les équipes POAS de la SAED durant les

sept (07) mois qui séparent la fin du contrat LTS02 et la fin du Compact afin de les préparer à mieux poursuivre l'activité après Septembre 2015. Ces activités feront l'objet d'un plan de travail spécifique à la fin du contrat LTS02, car c'est à ce moment qu'on saura avec précision les activités résiduelles à mener.

Le consultant pourrait ne pas être en mesure de remplir toutes les activités qui doivent être effectuées avant la fin du Compact. La seule activité qui pourrait être concernée serait la matérialisation de POAS. Dans ce cas, la SAED, qui est responsable de la gestion de cet outil, devrait finaliser le travail en effectuant les tâches qui ont été assignées au consultant. La SAED assume ces responsabilités en tant que gestionnaire des POAS au même titre qu'elle le fait avec les producteurs en tant qu'assistant technique à la gestion des aménagements. Cette intervention de la SAED pourrait être faite au cours de la période de sept (07) mois entre la fin du contrat LTS02 et la fin du Compact et se poursuivra après le Compact. Les contingences LTS02 (\$ 118 698,26) et de l'Avenant1 au contrat LTS02 (\$ 55 260,45) devraient permettre d'assurer la couverture financière de cette activité. Les équipes de la DFRI, l'expert en développement local de MCA-Sénégal et l'expert foncier du PMU SAED travailleront avec les équipes POAS de la SAED durant les sept (07) mois qui séparent la fin du contrat LTS02 et la fin du Compact, afin de les préparer à mieux poursuivre l'activité après Septembre 2015. Ces activités feront l'objet d'un plan de travail spécifique à la fin du contrat LTS02, car c'est à ce moment qu'on saura avec précision les activités résiduelles à mener.

L'autre risque est lié à la durabilité des outils. Les acteurs formés sur l'utilisation de ces outils pourraient changer, en cas d'élections pour les organismes communautaires locaux ou d'affectation pour les services techniques et les autorités administratives. Pour cette raison, la phase de fermeture doit être accompagnée d'un engagement pour la formation continue des acteurs par la SAED et / ou les ministères en charge des collectivités locales.

Pour ce cas spécifique de Ngalenka, un plan de travail et d'accompagnement est proposé par la DFRI (cf 3.6.6). Enfin, pour le cas spécifique de Ngalenka il y a un besoin de soutien supervisé par MCA-Sénégal jusqu'à la fin du Compact pour assurer le changement de comportement nécessaire à la viabilité du modèle d'organisation et de gestion entre les communautés locales, la SAED et les organisations paysannes.

3.7.4. Plans to manage contingency amounts for land tenure and its Activities
Plan de gestion des montants de contingences le foncier et ses activités

La provision budgétaire disponible est de US \$ 173 958,71.

Ce montant est destiné à couvrir le risque principal relatif à la mobilisation du personnel avec une période d'intervention de 13 hommes/mois par expert, pour un contrat de 24 mois. Un avenant prolongeant le temps d'intervention du personnel clef de trois mois a été signé le 1^{er} Aout 2014. Le reste du temps jusqu'à la fin du contrat sera pris en charge par le consultant, ainsi le personnel clef aura travaillé à temps plein jusqu'à la fin du contrat LTS02.

3.7.5. Program Assets for Land tenure and its activities
Actifs du Programme pour le foncier et ses activités

Annexe 09 Processus de transfert des actifs de l'activité "Sécurité foncière" présente le processus de transfert des actifs.

Et cf. liste des bénéficiaires proposés par projet

3.7.6. Proposed perpetuation of NGALENKA
Perpétuation proposé de NGALENKA

La cuvette de Ngalenka dans la vallée du fleuve Sénégal a aménagée en périmètre irrigué par MCA-Sénégal et remis aux producteurs pour en assurer l'entretien et l'exploitation. Les producteurs se sont regroupés en cinquante quatre (54) organisations de base, y compris une union hydraulique.

La plupart des dirigeants et membres de ces organisations nouvellement créées ne tiennent pas compte de leurs rôles et responsabilités au sein de leurs structures. Ce handicap pourrait affecter négativement le fonctionnement des différents organes. En outre, leur manque d'autonomie pour la préparation des rapports de gestion, le fait que les femmes ne soient pas impliquées dans les activités et les questions environnementales ne sont pas prises en compte pourraient également compromettre la réalisation des objectifs.

Il sera donc nécessaire avant ou après le début des activités de production d'aider ces producteurs à réviser les textes réglementaires clés (statuts et règlement intérieur) et les adapter à leur modus operandi. Il convient de rappeler que ce sont des textes standard requis pour toute nouvelle création qui ne prennent pas en considération les spécificités des Organisations de Producteurs (OP).

Pour la bonne gestion des différentes campagnes agricoles, chaque OP devrait également avoir un manuel de procédures administratives et financières et devrait bénéficier d'une aide pour l'appropriation de ces documents bien après la première campagne agricole.

Pour ces différentes raisons, les producteurs devraient être aidés à lever ces contraintes et à adopter une stratégie pour la durabilité de ces activités et le développement du bassin.

Toutes ces nouvelles organisations envisagent, avec le soutien de la SAED et du "Crédit Agricole", d'organiser une campagne agricole en 2014-2015. Toutefois, la situation actuelle des (PO) nécessite un appui dans l'organisation, la comptabilité et la gestion de la zone en vue de perpétuer leurs activités.

3.7.6.1. Justification Justification

a. Support-Advice to producers Appui-Conseil aux producteurs

En plus de la formation donnée par la Direction du Foncier et des Réformes Institutionnelles de MCA-Sénégal et l'Opérateur du Fonds d'entretien, des ateliers seront organisés avec les membres des organisations ciblées, les équipes de MCA-Sénégal et d'autres partenaires afin de concevoir et de partager les nouvelles versions des textes réglementaires, le manuel de gestion des procédures et notes d'entretien et de gestion (NEG). Ces réunions seront participatives et il sera demandé à chaque organisation de réviser et adopter son règlement intérieur et son manuel de procédures administratives, comptables et procédures financières.

Ces réunions de formation et de sensibilisation aideront les dirigeants de ces OP à établir et à partager des règles claires régissant l'utilisation et la gestion des propriétés et services de leur organisation en respectant les normes en vigueur et leur application dans les meilleures conditions possibles.

Les membres des conseils d'administration de ces organisations seront regroupés dans des ateliers de partage d'expérience avec la possibilité de diffuser largement parmi les membres plus tard.

- **Phase 1** : Stock taking
- **Phase 1** : Etat des lieux

L'opération d'inventaire sera sous la forme d'une recherche documentaire, ce qui conduira à la recherche de copies de textes existants, des statuts et des manuels de procédures. Ce travail sera complété par le diagnostic de la situation et la mise en place d'une base de référence dénommée l'évaluation initiale. Ce travail devrait prendre une demi-journée par organisation.

- **Phase 2** : Meeting to exchange views on the stocktaking
- **Phase 2** : Réunion de partage sur l'état des lieux

Budget

	Headings	Quantity M/ days	Unit price	Amount
1	Stock-taking Etat des lieux	27	100 000	2 700 000
2	Meeting to exchange views on the stocktaking Réunion pour échanges de points de vue sur le bilan	3	100 000	300 000
3	Revision of regulatory and management texts Révision de textes réglementaires et de gestion	27	100 000	2 700 000
4	Restitution /Training workshops and validation of the rules of procedure and manual of procedures among beneficiaries Restitution / ateliers de formation et la validation des règles de procédure et du manuel de procédures entre les bénéficiaires	108	100 000	10 800 000
5	Training of PO leaders and members in ROP 1 and ROP 2 Formation des dirigeants et des membres de PO en ROP 1 et ROP 2	32	100 000	3 200 000
6	Monitoring PO finances and accounts Suivi financier et des comptes des PO	54	75 000	4 050 000
	Total			23 750 000
	Total for the two passages Total pour les deux passages			47 500 000

3.8. Gender and social activities Project Closure Clôture des activités sociales et genre

3.8.1. Project Description Description de projet

La prise en compte des aspects sociaux et de genre dans les travaux s'inscrit dans la politique et les clauses du MCC sur le genre et le Plan d'action de MCA-Sénégal pour le Genre. Il s'agit d'une stratégie axée sur l'égalité des sexes dans le recrutement de la main-d'œuvre locale (promotion de l'emploi des femmes); il assure la représentativité effective des femmes dans les réunions de sensibilisation, impose des règles strictes dans les bases de vie visant à protéger les femmes et les mineurs; met en œuvre un plan d'action sociale au profit des populations locales impactées par les travaux. Cette stratégie prend en compte la gestion des conflits et des relations avec les communautés (l'institution de registre de revendications) et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur les maladies transmises par l'eau et le VIH / SIDA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de sensibilisation sur les maladies, les ONG sont identifiées pour fournir un soutien en termes de sensibilisation et de prévention, en ce qui concerne les centres de santé et les districts de santé, sous la supervision du comité régional de lutte contre le VIH / SIDA (LCR).

Les plans d'action sociale (de l'approvisionnement en médicaments et la réhabilitation des centres de santé, la construction d'écoles, de micro-projets pour les femmes, le développement du marché, approvisionnement en eau potable, etc) sont actuellement mises en œuvre par toutes les entreprises sur le Delta. En ce qui concerne

4. MONITORING AND EVALUATION **SUIVI ET EVALUATION**

Le fonctionnement et la gestion du Suivi et Evaluation de MCA-Sénégal (S & E) est organisé par le Plan de S & E qui présente toutes les procédures pour la collecte, le stockage, le traitement, l'analyse et la diffusion des informations concernant les activités menées par MCA-Sénégal. Le Plan de S&E est organisé conformément aux procédures de S & E établies par le MCC.

Dans ce cadre, la Direction de S&E de MCA-Sénégal est essentiellement chargé de mettre en œuvre le mécanisme nécessaire pour surveiller les activités et la mesure de la réalisation des objectifs du programme et leurs effets sur les bénéficiaires. Le budget total est de \$ 5,091, 0,814.

Cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.,

Cf. Annex 12: Cadre d'évaluation, des études d'évaluation et des examens de la qualité des données.

4.1. Closure strategy of M&E activities **Stratégie de cloture des activités de S&E**

La stratégie de clôture des activités de S&E de MCA-Sénégal va déclencher l'intervention de tous les acteurs impliqués dans le processus de collecte de données lors de la mise en œuvre du Compact, mais aussi la CA / MCA-Sénégal et en particulier la Direction de l'analyse, des projections et de la statistique -DAPS- (à surveiller les indicateurs du projet IGRE) et la Direction du transport routier -DTT- (suivi des indicateurs du projet PPI) des interlocuteurs et des représentants du gouvernement pour toutes les activités de S & E post-Compact. La stratégie sera basée sur les principes suivants:

- implication progressive et participation active des parties prenantes (SAED, AGEROUTE, CA / MCA-Sénégal, DAPS, DTT) dans toutes les activités de S & E à compter de l'année 5 du Compact afin de les préparer à jouer les rôles et les responsabilités qui leur sont confiés au cours de la clôture et la période post-Compact ;
- responsabilité dans le processus de collecte, d'analyse, d'interprétation et dans l'examen de la qualité des données recueillies sur les indicateurs du Plan S&E final et le Plan M&E post-Compact ;
- renforcement des capacités techniques et physiques par le transfert de l'équipement acheté dans le cadre du S&E des activités, la formation et la mise à disposition des outils de S&E et des procédures utilisées dans le cadre du Compact.

4.3. M&E activities during the closure period **Activités de S&E pendant la période de clôture**

Plusieurs activités de collecte et d'évaluation des données seront poursuivies ou entreprises au cours de la période de clôture:

- La finalisation de la base de données des dernières enquêtes IWRM, Ngalenka et PPR (en attendant la finalisation du calendrier de l'évaluation) ;
- Enquête finale Origine - Destination de comptage routier en Avril 2015 pour la RN2 (en attendant la finalisation du calendrier de l'évaluation) ;
- Préparation et validation du Plan S&E post-Compact ;
- Préparation du Tableau récapitulatif des Indicateurs (ITT finaux Q20) ;
- Préparation et publication du rapport de MCA-Sénégal sur la capitalisation ;
- Préparation et publication du rapport d'achèvement du projet (PCR) ou Rapport d'achèvement du Compact (CCR).

Cf. Annexe 14: Calendrier / Agenda des activités de S & E au cours de la clôture.

4.4. Documents and Data **Documents et Données**

La Direction de S & E fournira à MCC les données d'enquêtes et les rapports au plus tard à la date de clôture. Cf. Annexe 15: Données et Documents de S & E à soumettre à MCC.

4.5. Economic Activities to be undertaken before and during the closure period **Activités économiques à entreprendre avant et au cours de période de clôture**

La Direction de S & E, en collaboration avec l'économiste de MCC et la CA / MCA-Sénégal appuiera les tâches suivantes pour les activités du Delta, de Ngalenka, de la RN2 et de la RN6:

- Mise à jour des coûts de l'étude de TRE (pré-post TRE) ;
- Identification des besoins de collecte de données supplémentaires pour le TRE et de comptage de trafic routier supplémentaire, en particulier en Casamance pour comprendre les effets de transit et de réseau;
- Observation sur la méthodologie et accord avec MCC sur la méthodologie utilisée pour calculer le taux de rentabilité économique finale ;
- Mise à jour du TRE final (pré-post TRE final) (le TRE final sera terminé dans les 9 mois de clôture du compact).

Le calendrier des activités économiques à entreprendre avant la fin du Compact et pendant la période de clôture est présenté à l'annexe 14: Calendrier / Agenda des activités de S & E au cours de la clôture, page 163.

4.6. Entity in charge of M&E activities after the closure date **Entité en charge des activités de S&E après Compact**

La Direction de l'Analyse, des Projections et Statistiques (DAPS) du Ministère de l'Agriculture et de l'Infrastructure Rurale et la Direction des Transports Routiers (DTR) du Ministère des Infrastructures, des Transports Routiers et du Désenclavement seront les interlocuteurs et les représentants du Gouvernement pour les activités de S & E après la clôture du Compact dans leurs domaines de compétence respectifs.

Ainsi, la Direction de S & E de MCA-Sénégal s'assurera que ces deux acteurs sont impliqués dans les activités de S & E avant et au cours de la clôture et en particulier dans la préparation du Plan S&E post-Compact.

Les activités dans lesquelles, ces structures seront impliquées dans la période post-compact sont :

- The implementation, operation and management of the post-compact MEP and, in particular, the collection and provision of data on the indicators in relation with SAED and AGEROUTE ;
- La mise en œuvre, l'exploitation et la gestion du Plan S&E post-compact et, en particulier, la collecte et la fourniture de données sur les indicateurs en relation avec la SAED et AGEROUTE;

5. COMMUNICATION

The communication plan to be designed and implemented, in the framework of this closure process, will particularly serve as a lever to present the results of the Compact and their immediate and expected contribution to poverty reduction in Senegal.

5.1. Communication plan

- Inform beneficiaries, stakeholders, authorities and the general public about the outcomes and achievements of the Compact ;
- Promote improved dissemination of information between MCA-Senegal and its implementing partners ;
- Ensure thorough understanding of Compact closure and communications requirements early in the process for MCA-Senegal personnel and contractors ;
- Make visible the originality of the Compact and its contribution to the reduction of poverty in Senegal ;
- Share the original experience of MCA-Senegal in land tenure management and security.

The addressees of messages will be identified and classified into primary targets and secondary targets.

- Primary Targets: direct beneficiaries, Stakeholders, MCA-Senegal Board of Directors, GoS Officials, MCC, US Government, Firms – Providers within the framework of the Compact.
- Secondary Targets: parliamentarians, public technical services, other Development Partners, private sector, civil society, general public.

Because of the diverse targets, the communication messages will be devised on the basis of the centres of interest and the level of involvement, responsibility, influence and decision-making of each target group. However, the messages will generally focus on the following aspects: (i) Outcomes and achievements of the Program in relation with the initial objectives and indicators; (ii) Sustainability of achievements; (iii) Works completion risks and proposed alternatives; (iv) Information of firms and providers (Administrative issues in relation with the Financial and the Procurement Departments) ; (v) The requirements related to the Program's closure (Staff Information); (vi) The Compact's innovative approach (Land Tenure Security for example).

Besides the use of the « classical » communication formats and media, the activities of the communication closure plan will also come within the scope of a proximity communication approach, which promotes a framework of interaction and sharing between the actors and the different stakeholders of the Program. The communication actions will include:

- a. National workshops for the presentation of Outcomes ;
- b. Regional workshops ;
- c. Local workshops ;
- d. Site visits by the following stakeholders and community representatives: Government representatives, Supervisory board, locally elected authorities, Members of parliament, Members of the economic, social and environmental council, the technical and financial partners and media professionals
- e. Periodic publications in hard and soft formats ;
- f. Exhibitions ;
- g. Media campaign on the accomplishments of the Program ;
- h. Infomercials ;
- i. MCA-Senegal Web site ;
- j. General information Web sites in Senegal and regional Websites.

5.3. Communication Plan Roll out Strategy and Schedule

The implementation schedule will be detailed in the complete communication plan document which will be submitted to MCC for approval. As indicated in the closure directives, MCA-Senegal will work on the closure communication plan 15 months before the Compact expiry date and provide to MCC for comment. The plan will include information on messaging, and potential events and activities to highlight the Compact's projects. The final plan will be submitted to MCC no later than six months before the CED.

In compliance with the directives related to intellectual property, a picture of the website will be taken a month before the CED and submitted to MCC, according to the photographic reproduction standards of American Web sites, established by the US Administration of National Archives.

Website: Strategy of selection and publication of IT information

At the end of the Program, it will be necessary to have access to some project documents such as the baseline information and the lessons learnt; it would therefore be necessary to sort out the data to be computerized and published on-line for the general public or for specific organizations.

There is also need to extend the subscription for the hosting of the web site www.mcasenegal.org for additional three years and to set up a digital library module in it.

Implement the terms and conditions of specific access to filed data because the archives should be used in limited, occasional and exceptional manner.

5.7. Marking and Communications with Stakeholders:

5.8. Retention and Safekeeping of Records:

This section shall describe how the Accountable Entity shall ensure that relevant records are provided to MCC, as necessary, prior to the Closure Date, and remain accessible beyond the Closure Date as required.

This section shall include an indicative list of the types of records, as well as a description of the process and timeline for finalizing these lists.

7.1. Roles and responsibilities of Procurement Directorate of MCA-Sénégal and Procurement Agent during the closure period

The Procurement Director (PD) of MCA-Sénégal and the Procurement Agent (PA), as applicable, play key roles for Compact Closeout. Their main roles and responsibilities can be defined as below:

- The Procurement Director (PD) of MCA-Sénégal: The Procurement Director of MCA-Sénégal is responsible for the procurement closeout process and will do so in conjunction with the MCC Procurement Director and respective Procurement Agent.
- The PD and PA are members of the Extended Core Team for close out and during the closure period.
- Specific Responsibilities of the PD of MCA-Sénégal include:
 - ✓ Develop and manage a schedule for closeout of contracts ;
 - ✓ Coordinate with Accountable Entity Legal Counsel and other relevant parties on contracts that may require assignment or other remedies ;
 - ✓ Supports the project departments in the closeout of their contracts and works closely with the entire MCA-Senegal team to ensure effective closeout of all MCC-funded contracts ;
 - ✓ Assist to resolve contract disputes and claims, if warranted ;
 - ✓ Ensure closedout contract files are transferred for archiving, filing, and storage agreed per Program Closure Plan ;
 - ✓ Ensure that no procurement actions are begun less than 30 days before CED unless prior approval is provided by MCC ;
 - ✓ Coordinate with Sector Leads of MCA-Sénégal and provide notification to all contractors of CED and contractual requirements for payment ;
 - ✓ Coordinate with sector leads and Legal and submit notification to contractors whose defects liability period and or work will be assigned to SAED or Ageroute after CED, and to the corresponding consultants ;
 - ✓ Ensure submission of CPPRS to MCC 60 days after CED ;
 - ✓ Assume other operational and functional responsibilities as is customary in performing the duties of the Procurement Director of MCA-Sénégal.
- The Procurement Agent (PA)
 - ✓ Implement contract closeout as required by MCA-Sénégal ;
 - ✓ Assist MCA-Sénégal in identifying and tracking contracts (through the contract tracking tool) that will not meet closure by the CED ;
 - ✓ Assist in managing and support resolution of contract disputes ;
 - ✓ Assist in managing and administer termination of contracts ;
 - ✓ Ensure that all reports, documents, and manuals required under the MCC Program Procurement Guidelines, and the Compact relevant Supplemental Agreements, and related documents, as applicable, are available and delivered to the MCA-Sénégal in English, unless otherwise specified in the document requiring the report, document or manual ;
 - ✓ Submit the final report and any other reports required under the Procurement Agent Agreement and as requested by MCA-Sénégal ;
 - ✓ Assume other operational, functional, and contractual obligations and responsibilities as is customary in performing the duties of a Procurement Agent.

7.2. Procurement deadline for implementation activities

Within 30 days before the CEDCED – by 23rd August 2015 – no procurement operation as part of the Program implementation shall be undertaken by MCA-Senegal, unless the related contract shall have been attributed and entirely executed before CED. In case of exceptional circumstances acknowledged by MCC, MCA-Senegal can seek amendments to the procurement plan up to 15 days before CED, which is 8th September 2015 at the latest. Pursuant to the MCC Program Procurement Guidelines (PPG), the lack of time for the proper conduct of a request for proposals does not in itself justify the service of an exclusive provider or single tender procurement.

The Procurement Directorate working closely with the Procurement Agent will be responsible for preparing the appropriate amendments before the transfer of contracts for SAED and/or AGEROUTE, at latest three (3) months before the CED. The guarantees for the incomplete contracts will be Part of the transfer to SAED and/or AGEROUTE, for monitoring of the implementation of the ten-year guarantee on the works carried out. In compliance with the requirements of MCA-Senegal Directives in terms of Compact closure, MCA-Senegal shall keep in its archives all contracts and procurement-related documents.

7.5. Plan for Closing and Archiving

All contracts whether originally managed by the Proc directorate or the PA will be closed and archived according to the Archiving Annex to this PCP.

The Procurement Directorate will establish a work plan for the closure of all contracts. This work will be done in collaboration with the Procurement Agent and involve all technical directorates. They will undertake the necessary measures in collaboration with the Procurement Agent, in order for the latter to avail himself of a comprehensive archiving of procurement and contracts documents including all the documents certifying the closure, or not, of the contracts concerned (works closure certificates, final acceptance certificates, final payment certificates, etc.).

The Procurement Agent will ensure a physical and electronic archiving of such documents to meet the aforementioned requirements. The Procurement Directorate will work with the Procurement Agent to amend the Contract Administration Manual (CAM), the entire contract closure procedure, with the various stakeholders and the main materials to be attached to the physical and electronic archiving system set up beforehand.

All procurement filing and archiving must be completed no later than 15 days before the end of the 120 days following the CED.

The PA will maintain a copy of ALL procurement files for a period of five years, in accordance with its contract. MCA will archive and maintain procurement files in accordance with the Archiving Annex.

7.6. Evaluation of the Contractor Past Performance Reporting System (CPPRS)

MCA-Senegal will submit to MCC the final evaluations of the Contractor's Past Performance Reporting System (contractors, consultants, firms and service providers) no later than 60 days after the CED – 22nd November 2015.

These evaluations are done by the managers handling the various contracts concerned, under the supervision of MCA-Senegal Procurement Directorate, based on contract thresholds (\$5,000,000 for works contracts and \$200,000 for service contracts by consultants or firms).

A report on the status of CPPRS will be made part of the Procurement Closeout Tracking Tool referenced above.

All these contracts shall be the subject of performance reports, with contradictory remarks of the firm of consultant concerned, which will be archived or transmitted to MCC for integration in the database. All necessary precautions shall be undertaken to ensure that this information will be protected against any unauthorized disclosure.

7.7. Final procurement report

MCA-Senegal must submit a Final Report on procurement along with the final financial report at the latest 110 days after the CED, which is 11 January 2016.

To this end, the Procurement Directorate of MCA-Senegal will take the necessary measures to produce this final report that shall have to address all the procurement activities carried out as from the last activity report; the said report shall not address new procurement activities.

Besides, this report will highlight the closed contracts, on the one hand, and the transferred contracts on the other hand, while indicating the assignees with the view to the continuity of their execution.

7.8. Necessary staff during the closure period

The Procurement Director and staff will be maintained for the closure activities, with details finalized in the HR plan.

The Procurement Agent's contract will be extended through the end of the closure period.

8.1.2. Granting of Program Assets

In cases where MCA-Senegal decides to grant Program Assets, the following procedures will be followed:

With respect to each entity to which Program Assets are granted, MCA-Senegal will complete a Proposal for Granting Program Assets which includes a basic needs and/or capacity analysis to determine that the Program Assets will be properly used and maintained, and that the receiving entities have the financial and human resource capacity, as well as procedures in place, for the proper use and oversight of Program Assets. In cases where MCA-Senegal is transferring assets to a non-governmental organization or other private entity, it will provide appropriate documentation as per existing templates provided by MCC. MCA-Senegal will submit the Proposal for Granting Program Assets to MCC for approval.

Following MCC approval of the Proposal for Granting Program Assets, MCA-Senegal and the receiving entity will enter into a transfer agreement which will include a specific list of assets and their values. MCA-Senegal will provide MCC with a copy of these agreements.

MCA-Senegal will be responsible for recording asset disposition in the Master Assets Registry.

8.1.3. Sale of Program Assets

In cases where MCA-Senegal proposes that certain Program Assets be sold, public auction(s) will be held, managed by an auctioneer hired by MCA-Senegal for that purpose. The preferred use of proceeds from the sale of Program Assets will be to pay for Compact winding-up activities. Any excess funds from the proceeds of sale will be returned to MCC following the procedures outlined in the Program Closure Guidelines.

MCA-Senegal will provide a proposal including the estimated value of the Program Assets it intends to sell and the method of sale, for MCC's approval.

To the extent that a buyer of a Program Asset would be obligated under local law to pay VAT on the purchase, the buyer will be solely responsible for paying the VAT. MCA-Senegal will not reduce the sale price of the Program Asset or otherwise diminish the proceeds from the sale in order to pay VAT or any other tax.

8.1.4. Final Asset Inventory

By and not later than August 15, 2015 a Final Asset Inventory will be compiled of all Program Assets by the external Consultant under the supervision of the DAF.

The Asset Registry will record for each Asset, the following, as may be applicable:

- a. the unique identification number ;
- b. asset classification ;
- c. product information, such as brand, model number ;
- d. date of acquisition ;
- e. asset value ;
- f. physical location ;
- g. party or entity responsible for the Asset.

8.1.5. Asset Disposition Agreements

The Assets Disposition Agreements, plan and timeline will be finalized by no later than September 23rd 2015.

8.2. Human Resource Management during the closure period

The plan to retain the personnel needed for the closure of the Compact as well as that of the personnel needed to finalize the works will be dealt with in a separate document to be approved by MCC.

this end. This system will be kept operational until 23rd September 2015 before being transferred to AGEROUTE and/or SAED that will, in turn, pursue the activities until the end of works.

The CA/MCA will issue a report to confirm that all taxes have been exempted by the Gouvernement.

8.3.2. Activities of the Fiscal Agent

▪ Utilization of MCC funds after the CED

Payments that will be made from MCC funds after CED and during the closure period are limited to the following:

- Works realized, well accepted and services provided before CED (23rd September 2015). These invoices will be submitted to MCA-Senegal at the latest on 22nd November 2015 (60 days after CED). In this regard, MCA-Senegal will send a notification to all contractors asking them to submit their invoices and IPC concerning the works and services performed before CED.
- Closure expenses (ie recurring cost etc) incurred under the Program Closure Plan and before the Compact Closure date, pursuant to the MCC's Program Closure Guidelines.

All the above mentioned invoices eligible for payment on the Compact Closure Budget will be handed over to the Fiscal Agent, with the requisite MCA-Senegal approvals by 18th December 2015. Payment of these invoices will be made by CPS before the December 2015 CPS cut-off date or via the permitted account(s) before they are closed.

Prior to the CPS and permitted account closures, MCA-Senegal plans to process advance payments for the final MCA-Senegal payroll for applicable personnel, final fiscal agent and procurement agent invoices, final security and cleaning services and other authorized windup activities such as archiving services,

After the CPS cutoff date and until the compact closure date, the review and approval of the invoices will continue to be a MCA-Senegal responsibility. MCC will assume responsibility for processing any payment requests during this period, including signing the payment forms and forwarding to NBC for payment on behalf of MCA-Senegal. Such payments are for certain closure expenses which for reasons of practicality cannot be made by MCA-Senegal. Authorized signatories will be the MCC Senegal Resident Country Director and the MCC Fiscal Director for any Payment Request Forms (PRFs) and Reimbursement Payment Request Forms (RPRFs).

▪ Closing of bank accounts

The balance of the Compact permitted account(s) and the petty cash funds shall be brought down to zero by 22nd December 2015 (90 days after CED).

Subject to specific agreements with MCC, the advances and bonds will be reimbursed from GoS permitted account(s) managed by the FA.

The date of the last operation on the bank accounts is set for 23rd November 2015. The CBAO Bank will be asked to stop the calculation of interests on this date, so that the interests can be transferred to US Treasury by 22nd December 2015 (90 days after CED) and that the reconciliations and financial statements be submitted to MCC by 14th January 2016.

Also, any balances of the GoS bank account will be transferred to "compte de dépôt" of GoS Treasury in accordance with MCC agreements.

MCA-Senegal will notify service providers to cash their checks before the bank account's closure date. Upon closure of the bank account, no payment will be made locally.

▪ Final bank reconciliation and Final QFR

MCA-Senegal will conduct a final bank reconciliation of all bank accounts and submit it to MCC by 14th January 2016 along with the final QFR and MCDR.

Sun System will be officially closed on 14th January 2016. The FA will transfer the MCA-Senegal financial documents between 14th January 2016 and CDD. The financial documents for the early periods for which the audits are already closed can be transferred as soon as the recipient unit are ready.

8.4. Logistics

8.4.1. Closure and/or assignment of each contract and Implementing Entity Agreement for the IWRM and Road Projects

The SAED and AGEROUTE PMUs will be closed on 23 September 2015. On 30 June 2015, service providers will receive a letter notifying the end of their contracts.

The capital assets of PMU will be transferred to the MCA-Senegal lot and will be the object of an overall treatment as described in the « Assets » part.

8.5. Information Technology

8.5.1. Processing sensitive data

▪ Schedule of IT and telecom data suppression

The data on the IT equipment will be deleted in a secured manner and only the operating systems and the basic software (Microsoft office, Microsoft Project and antivirus) and the technical software (Autocad, Robot, Autopiste etc...) will be left on the workstations.

▪ For the workstations

The elementary security measures are good practices for the workstations :

- Confirm with the user all the project documents to be saved ;
- Save the documents, files and programs identified ;
- Format the computer and reinitialize the factory settings ;
- Identify the equipment handed over by the user (type, model and serial number) and mention it on a file to be signed by the submitter and IT officer, or any other person who will discharge this closure task ;
- Transmit the equipment handed over as well as the file to the software officer with the data base of MCA-Senegal assets.

▪ For the servers

The sensitive data deletion procedure will be as follows:

- Schedule of deletion,
- filing or restitution of confidential physical or personal files

▪ Personnel files

The physical files of the personnel will be scanned and transmitted to the CA/MCA Senegal and the?????. The hard copies will be returned to the employees present and the rest will be destroyed.

8.5.1.1. The recruitment files

The recruitment files will be scanned and the hard copies of the non shortlisted applicants will be destroyed.

8.5.1.2. Recruitment reports

The recruitment reports will be filed just like the other confidential documents.

8.6. Software and IT

8.6.1. Software

In this context, the collection and filing plan is defined as a setting, a logical and practical scheme of complete and uniform organization to ensure the sustainability of data and the integrity of information deriving from the program activities.

It will be based essentially on quality standards (Procedures for the management of documents and records) and especially on the recommendations of the MCC mission of 02 to 14 February 2014 contained in the document and filing management aide-memoire.

The schedule for the collection of documents and data will be proposed on the basis of the specificity of each entity and project or Activity with a plan for the periodic management of implemented procedures.

The collection and filing of intellectual property will help safeguard the written, oral and iconographic memory of the Compact. They help fight against the risk of non availability of documents. The Ngalenkaproject will serve as a test base.

Table 1 : Schedule for the collection and submission of documents (physical and electronic) (also see Archiving Process Tracking Sheet for more details)

	Type of document	Data / documents collection method	Actors
MCA-Senegal and PMUs	Paper documents	Regular / through submission to the Directorate of Operations for processing and storage	Project Directors or Documentation correspondent, Engineers, DO, DG, Documentalist,
	Electronic documents	Regular / through submission to the Directorate of Operations for integration in the digital collection	Project Directors or Documentation correspondent, Engineers, DO, DG, Documentalist
External entities (EGIS, STUDI, MSF, CSE-SOSETER, LOUIS BERGER...)	Paper documents	Monthly update/periodic monitoring by the Documentalist of the implementation of the adopted organization/ transfer of documentary holdings to MCA at the end of the activities	Engineers, Project Directors, DO, DG, Documentalist
	Electronic documents	Weekly update / official transmission to MCA for consolidation in the general data base	Engineers, Project Directors or Documentation correspondent, DO, DG, Documentalist

Visits will be organized every month to enquire about the progress status of the action and archives management plan in the external entities.

9.2. Intellectual property transfer plan

This plan describes the method used to transfer administrative, financial and technical records documents to entities designated by the Director General on the proposal of project managers.

9.3. Consolidation and integration of archivable documentation

An archived document may be in written (text, plan, drawing), oral (radio recording), of visual form (recordings of images, video).

The mapping of MCA-Senegal's documentary holdings is marked by the availability of information in places and media with a multiform documentary processing.

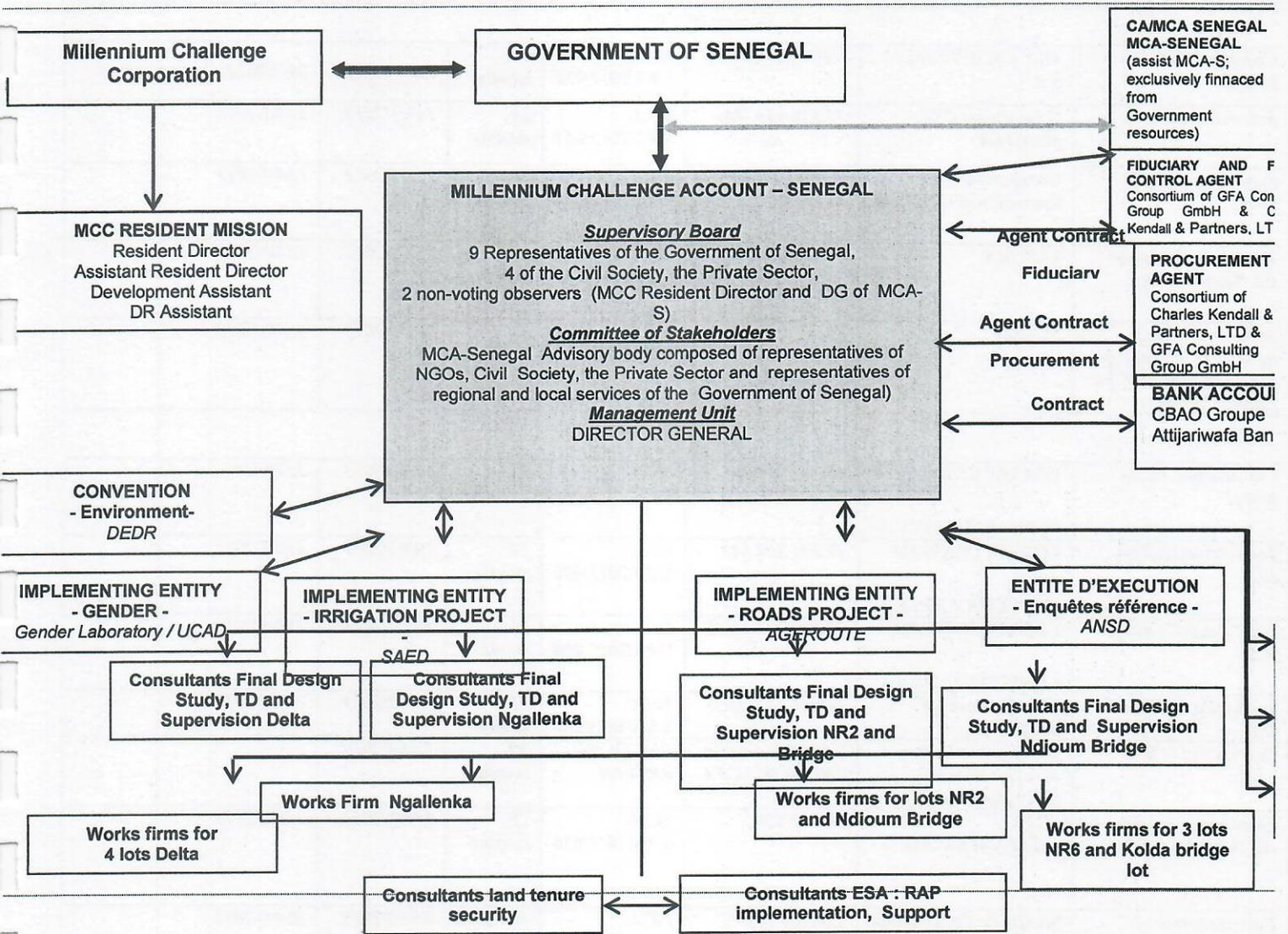
Thus, for more consistency in the transmission, the intellectual property (paper, digital) will be consolidated at the directorate of operations before transferring them to the designated entity. There is need to recruit three interns to assist the documentalist in consolidating the physical holdings and integrating them into the general database.

The said transfer will be complaint with all the rules applicable and effective in this regard. It will be done in two phases :

9.5.3. Follow up of archiving sheet (cf fiche suivi archivage)

10. ANNEXES

1. Annex 1 – Institutional implementation diagram



3. Annex 3 – Estimate of lot 1 works per section

	Cost
	44 699 751 708 CFA f
Service order for site start-up	0 CFA f
	330 547 810 CFA f
SERIE 000 – SITE INSTALLATIONS	1 447 517 478 CFA f
	9 828 101 836 CFA f
	8 632 471 895 CFA f
	9 037 437 048 CFA f
	8 144 525 081 CFA f
	648 825 216 CFA f
	1 800 052 266 CFA f
	3 583 940 576 CFA f
SERIE 700 - ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MEASURES	1 246 332 502 CFA f
END OF WORKS	0 CFA f

According to the Contractor's last works schedule, the sections projected to be built last concern the sections running from PK 75 to PK 116. In this part, the Contractor proposes to implement an acceleration plan. Unfortunately, because of the significant delay noted in the mobilization of equipment, MCA-Senegal is pessimistic about the implementation of such a plan.

For this reason, it is highly logical to project the non-completion of the PK 75 to PK116 section within the Compact time limit.

Excluding engineering structures and site installation costs, the works on the PK 75 to PK 116 section may be estimated at: 14 774 850 425 CFA F distributed as follows :

LOT 1: ZIGUINCHOR-TANAFF	Cost
PK 80+000-PK 105+000	8 144 525 081
PK 75+000-PK 80+000	1 800 052 266
PK 105+000-PK 116+664	3 583 940 576
SERIE 700 – environmental and social measures	1 246 332 502
END OF WORKS	14 774 850 425

5. Annex 5 : Updated Road Maintenance Action Plan

DESCRIPTION OF TASKS	Structure in Charge	OBJECTIVES		PERFORMANCE INDICATORS	SOURCE OF VERIFICATION	OBSERVATION/STATE OF IMPLEMENTATION	SITUATION AS AT 10/06/2014
		PROJECTED	ATTAINED				
1 - EVALUATION OF THE NETWORK AND WORKS PLANNING PROCESS							
Training and use of equipment purchased within the framework of institutional support (TUS, FWD, Computers automatic machines)	AGEROUTE	31/07/2014 28/02/2015*		BDR workers are trained and the equipment is used to control the performance of firms and the monitoring of the network	Deliverables (final report, software, equipment, methodologies etc..)	This activity was scheduled for completion on 28/02/2015 with Ageroute funding, Cf. PPM Studies; item 4. Discussions on the use of savings generated by the optimization of MCA road works and contingencies. Ageroute understood that MCA could provide it with financial support to build its capacities in the assessment of NR2 and NR6 during the works and thus ensure that their maintenance is better planned after the works. The activity is scheduled for completion on 31/07/2014 if MCA agrees to fund it.	(1) In February 2014 AGEROUTE submitted a request for financial support to MCA in this regard. 2) Inclusion in the MCA and AGEROUTE procurement plans
Storage of road assessment equipment	AGEROUTE	30/04/2014		The road assessment equipment is stored in a safe place and protected against weather conditions	Premises housing the equipment		The road assessment equipment is effectively moved and stored in a safe warehouse protected against weather conditions
Validation of final PTG report 2014-2016	AGEROUTE	15/04/2014		The PTG final report is validated	Sharing the document	The provisional final report was shared with the MCC/Infra/Roads team during its supervision visit in February 2014	
Transmission of final PTG report 2014-2016	AGEROUTE	30/04/2014		The Final report is transmitted to MCC	Letter of transmission	MCC observations in the aide-mémoire of May 2014 transmitted to the AGEROUTE Consultant for the consideration of the commitments contained in the action plan of the Ministry.	The consultant is considering the observations made by AGEROUTE, MCA and other partners on the provisional final report. The transmission of the final report is scheduled for 10/07/2014
Establishing a pavement management system	AGEROUTE	31/12/2014		The roads management system is set up and operational	Deliverables (final report, software)	Technical assistance to AGEROUTE for the consolidation of the unit responsible for updating and operating the Roads Data Base (BDR) – EU Funding	Technical assistance to AGEROUTE under way
Strengthening the capacities of BDR workers in programming	AGEROUTE	31/12/2014		The Roads Data Base (BDR) workers are familiar with the software used for the programming of works and strategy analysis (L2R and HDM4)	Consultant and PTG report updated or prepared by Roads Data base (BDR) workers	Technical assistance to AGEROUTE for the consolidation of the unit responsible for updating and operating the Roads Data Base (BDR) – EU Funding	Training the Roads Data Base (BDR) workers in the use of software for the programming of works and strategy analysis (L2R et HDM4) as part of the technical assistance to AGEROUTE

Millennium Challenge Account – Senegal (MCA-Senegal)

DESCRIPTION OF TASKS	Structure in Charge	OBJECTIVES		PERFORMANCE INDICATORS	SOURCE OF VERIFICATION	OBSERVATION/STATE OF IMPLEMENTATION	SITUATION AS AT 10/06/2014
		PROJECTED	ATTAINED				
Preparation of FERA 2015 and submission to CS AGEROUTE, FERA and the Ministry of Infrastructure	AGEROUTE	30/10/2014		PERA 2015 is approved	PV CS and FERA		
Launching invitations to tender (ITT) for PERA 2015	AGEROUTE	31/12/2014		80% of invitations to tender are launched	Publication of tender notices in newspapers		Not Applicable
Commencement of works	AGEROUTE	01/04/2015		Start-up service order notified for 60% of contracts signed	Notification of Start-Up Service Order		Not Applicable
End of works	AGEROUTE	31/12/2015		Level of implementation of works maintenance has reached 90%	Minutes of provisional acceptance of works		Not Applicable
Preparation of the PTG every 3 years	AGEROUTE	every 3 years		The PTG is prepared and validated	PTG Report		Not Applicable

2 - EXECUTION ET SUIVI DES TRAVAUX - AUDIT

Transmission of technical and financial audit reports FERA 2011	FERA	30/04/2014		The technical and financial audit reports 2011 are transmitted to MCC	Letter of transmission	Technical and financial audit report transmitted with this action plan-monitoring document.	Transmitted
Transmission of technical and financial audit reports FERA 2012	FERA	30/06/2014		The technical and financial audit reports 2012 are transmitted to MCC	Letter of transmission	Technical audit report transmitted with this action plan-monitoring document.	The technical report is transmitted, but the financial report is not yet available
Transmission of technical and financial audit reports FERA 2013 and the PERA 2013 implementation report	FERA / AGEROUTE	30/07/2014		The technical and financial audit reports 2013 and the PERA 2013 implementation report are transmitted to MCC	Letter of transmission		Not Applicable
Transmission of technical and financial audit reports FERA 2014 and the PERA 2014 implementation report	FERA / AGEROUTE	30/06/2015		The technical and financial audit reports 2014 and the PERA 2014 implementation report are transmitted to MCC	Letter of transmission		Not Applicable
Transmission of technical and financial audit reports FERA 2015 and the PERA 2015 implementation report	FERA / AGEROUTE	30/06/2016		The technical and financial audit reports 2015 and the PERA 2015 implementation report are transmitted to MCC	Letter of transmission		Not Applicable

3- FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER

6. **Annex 6:** Irrigation Maintenance Action Plan – Remaining Actions

	Action	Statut	Activités réalisées	Perspectives
b.1	Rapport préparé par l'Opérateur	Permanente	- Rapports mensuels (mai, juin et juillet 2014) - Projet de Rapport trimestriel (10 mai 2014- 09 août 2014)	- Production des rapports mensuels (août, septembre et octobre 2014) - Préparation du rapport trimestriel (août-octobre 2014)
b.2	Processus de validation des Rapports	En cours	Rapport trimestriel (10 mai-8 août 2014) :À Soumettre le 9 août 2014	Examen et validation du rapport trimestriel (mai-juillet) : mi-août 2014
b.3	Mise en œuvre des actions inscrites dans le « Plan concis » par le Comité de Pilotage	En cours	Cf. tableau 3 sur les indicateurs	
b.4	Évaluation annuelle des performances		Activité Prévue en janvier 2015	
6	Programme d'appui aux 7 comités d'usagers	En cours	- Les 3 nouveaux CU (Ancienne Tahouey dans le Delta et Dioulol et le Diamel dans le Matam) ont été installés entre mars et avril 2014 et le processus de reconnaissance juridique entamé. - les 3 CU du Delta (Gorom-Lampsar et Emissaire delta) et de Podor (Namardé) ont été renouvelés entre mai et juin 2014 en même temps que le processus de reconnaissance juridique. - s'agissant du CU de Ngalenka, le Comité Directeur a été mis sur place le 16 juin 2014 et le processus n'a pu être bouclé avec l'appui de la Délégation SAED de Podor. - les négociations sont en cours avec le CGER et le CIFA pour la signature de conventions pour la mise en œuvre des formations aux CU et Unions. - les locaux destinés aux CU ont été mis à disposition et les devis pour la réfection estimés par la SAED (Note de service des Ingénieurs Délégués)	- finalisation processus de mise en place du bureau du CU de Ngalenka et de la reconnaissance juridique - Démarrage des formations en synergie avec l'opérateur foncier (3 ^{ème} passage) prévu en août 2014 et avec le CGER et le CIFA - démarrage de l'appui logistique en juillet 2014 - Pour le CU de Ngalenka, relancer le processus de mise en place par une mission de l'opérateur entre 21-31 août 2014
10	Mettre en œuvre un DISEC (Dispositif de Suivi Evaluation Contrôle) incluant un système d'indicateurs de performance et un plan de communication pour apprécier la performance et établir des mesures correctives	En cours	- la commission a procédé à l'adjudication provisoire à PROSE Sarl - le contrat a été signé avec PROSE Sarl et par le DG/SAED le 07/07/14, - la publication de l'attribution provisoire au journal Le soleil le 18/07/2014, - la transmission à la DCMP le 21/07/14 - les observations de la DCMP transmises le 31/07/2014 ont été satisfaites - les documents de base ont été mis à disposition du consultant le 30/06/2014 - draft du ROM en cours d'élaboration par le consultant	- attribution définitive du marché et démarrage officiel des prestations - Examen et validation du Rapport d'Orientation Méthodologique le 25 août 2014, suivi et supervision de l'exécution
11	Base de données des travaux de maintenance à jour	En cours	- Données de Ngalenka collectées et poursuite de la collecte des informations à la SAED sur les marchés des travaux de périmètres du Delta - la BDD a été retrouvée mais ne fonctionne pas correctement	Echanges avec SAED, collecte données provisoires issues de la fin des travaux de Ngalenka et des périmètres du Delta comme Lampsar
12	Etude de faisabilité du FOMAED au niveau de l'Ancienne Tahouey, le Dioulol et le Diamel	En cours	- Lancement de la MI le 30 juin 2014 - Ouverture des plis le 14/07, évaluation le 15 et validation du rapport d'évaluation le 25/07 par la CPM/SAED - lancement de la DP le 6/08/2014	Choix du prestataire et démarrage des études
13	Réactualisation des NEG	En cours	- Missions de collecte des informations effectuées en mai 2014 auprès de certains Union du Delta (Boundoum, Dagana C, Pond Gendarme) et de Podor (Diomandou, Nianga et SP1 Fanaye) de certaines structures (CGER, CNCAS) et du MCA - rapport d'activité en cours d'élaboration	Propositions de format et de contenus pour les NEG, validation et vulgarisation.
14	Gestion environnement	En cours	- Relance des MI des études (situation de référence et recyclage des dépôts) suite à la 1 ^{ère} infructueuse - ouverture des plis le 5/08/ 2014	- Acte officiel de mise en place du Secrétariat de l'observatoire au sein de la SAED - 1 ^{ère} réunion du Comité Scientifique de Suivi (CSS) de

7. Annex 7 : Contract data of IWRM contracts

<i>Contract</i>	<i>Successful tenderer</i>	<i>Contract amount (excluding taxes) (CFA F)</i>	<i>Contract reference</i>	<i>Duration of works</i>	<i>Commencement Date</i>	<i>Contractual completion date</i>	<i>Observations</i>
<i>Activities : Delta</i>							
Delta Lot 1:	CONDURIL ENGENHARIA SA	6 893 369 471	MCA-S/IWRM/2012/055	22 months	21/01/2013	20/11/2014	
Delta Lot 2:	CONDURIL ENGENHARIA SA	29.151.797.996	MCA-S/IWRM/2013/019	26 months	21/05/2013	21/07/2015	
Delta Lot 3:	Groupement Razel Bec / Sogea Sattom	31.853.764.457	MCA-S/IWRM/2013/020	26 months	28/05/2013	28/07/2015	
Delta Lot 4:	Groupement Eiffage SA / DLE Spécialités	5.933.193.721	MCA-S/IWRM/2013/013	20 months	10/05/2013	10/01/2015	
Supervision of works	groupement EGIS / IDEV-IC Ingénierie Conseils	1.456.856.753	contract n° MCA-S/IWRM/2012/059	30 months	21/12/2012	-	
<i>Activities : Delta</i>							
Ngalenkaworks ⁽¹⁾	Groupement d'entreprises RC constructions / RC Senegal	2 410 930 615	MC-S/IWRM/2012/052	14 months	6/11/2012	6/01/2014	
Supervision Ngallenka	STUDI INTERNATIONAL	333.186 400	n° MCA-S/IWRM/2012/051	16 months	5/11/2012	-	
<i>Activities : Land and Institutional Reforms</i>							
Social-land Surveys							
Implementation of land tenure security							
<i>Activities: Irrigation Maintenance</i>							
Irrigation Maintenance Action Plan Operateur							

¹ In connection with Ngalenkaworks, an amendment for the Groupement d'entreprises RC constructions / RC Senegal concerning the tertiary developments is signed with MCA-S on 31 October 2013. The financing amounting to 529 926 344 F CFA is provided by the State of Senegal. Thus, the completion date is extended to 23 March 2014.

MEMORANDUM FOR THE RECORD

DATE: 10/24/57

NO.	NAME	ADDRESS	CITY	STATE	DATE	REMARKS
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Millennium Challenge Account – Senegal (MCA-Senegal)

				<p>l'observatoire le 4/09/2014</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des MI le 11/08/2014. - choix listes consultants, lancement des DRP et choix consultant pour réalisation études
15	Rationalisation de la maintenance	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail sur la rationalisation le 20 mai 2014 et tenu de 3 réunions dont 2 les 5 et 25/06/2014 et 1 avec la mission du MCC le 26/06/2014. - Tenue d'un atelier résidentiel du 9 au 12/07/2014 pour la restitution de l'APD du projet Delta par le PMU-SAED/MCA et l'élaboration du draft de la méthodologie de rationalisation de la maintenance. - Identification de l'équipe à former (CV transmis au MCA/MCC) - Elaboration du draft de la méthodologie de rationalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - finalisation et validation du processus de rationalisation - formation de trois (3) agents de la SAED sur le SIC à Montpellier du 15 au 25/09/2014 et d'une dizaine de personnes au Sénégal - opérationnalisation de la rationalisation au sein de la SAED - recrutement d'un expert hydraulicien par l'opérateur pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la méthodologie
16	Crédit Ngalenka	Achévé	- 2 Comités de crédit tenus au niveau de la CNCAS (19/06 et du 23 au 24/07/2014) et crédits de campagne d'hivernage attribués aux 53 GIE	- démarrage et suivi de la campagne d'hivernage par la SAED
17	Planning détaillé et indicateur de performance pour les phases 2 et 3 établis	Réajusté	Indication des nouvelles dates (démarrage et fin) des deux phases dans le Work plan en vue de résorber le retard	Suivi du WP

Millennium Challenge Account – Senegal (MCA-Senegal)

Line n°	DESCRIPTION OF TASKS	Structure in Charge	OBJECTIVES		PERFORMANCE INDICATORS	SOURCE OF VERIFICATION	OBSERVATION/STATE OF IMPLEMENTATION	SITUATION AS AT 10/06/2014
			PROJECTED	ATTAINED				
	Finalizing the study on the diversification of FERA resources	FERA / AGEROUTE	30/06/2014		Final report submitted and approved	Deliverable (final report validated)		1) Provisional final report restitution session held 2) Final report transmitted with this document.
	Reduction of the maintenance funding deficit by 15% every year with effect from 2015 (This deficit stands at 35 billion =(needs 83 billion -actual budget 48 billion)	FERA	31 December of each year		Deficit reduced by 15 %	Minutes of PV on allocation of FERA and PERA appropriations	The maintenance needs are estimated at 83 billion by PTG 2014-2016 including studies, project management and operations	The 15% reduction of the deficit of 35 billion will be calculated on the global amount of 2014 (83 billion), i.e. 12.45 billion per year with effect from 2015. The gap will thus be absorbed within a maximum of 3 years, i.e. in 2017.

Millennium Challenge Account – Senegal (MCA-Senegal)

Index n°	DESCRIPTION OF TASKS	Structure in Charge	OBJECTIVES		PERFORMANCE INDICATORS	SOURCE OF VERIFICATION	OBSERVATION/STATE OF IMPLEMENTATION	SITUATION AS AT 10/06/2014
			PROJECTED	ATTAINED				
	Interconnection of DR for the update of BDR	AGERROUTE	31/12/2014		The Regional Directorates (DR) are interconnected and have access to the data bases	Remote accessibility to the BDR	Technical assistance to AGERROUTE for the consolidation of the unit responsible for updating and operating the Roads Data Base (BDR) – EU Funding	In progress within the framework of technical assistance to AGERROUTE
	Use of road assessment equipment to control consultancy firms (BET) in charge of collecting data on the network and its monitoring	AGERROUTE	31/12/2014		The ROADS DATA BASE (BDR) workers use the road assessment equipment purchased for the control of BET and the monitoring of the network	Road assessment verification report prepared by the BET		Can only be possible after BDR workers are trained in the use of the purchased road assessment equipment
	Conducting IRI measurements on the entire network	AGERROUTE	Every 3 ans		The IRI measurement campaign is held every 3 years and the data collected is incorporated into the BDR	Deliverable (final report of the service provider), BDR	Services performed by private BET	The last campaign was held in January 2013. AGERROUTE will systematically conduct the IRI measurements on the roads under construction
	Conducting deflection measurements on the entire network	AGERROUTE	Every 5 years		The deflection measurement campaign is undertaken every 5 years and the data collected is incorporated into the Roads Data Base (BDR)	Deliverable (final report du prestataire),BDR	Services performed by private BET	The last campaign was held in January 2013. AGERROUTE will systematically conduct the deflection measurements on the roads under construction.
	Conducting a quick inspection on the entire network	AGERROUTE	every 3 years		The quick inspection campaign is conducted throughout the network every 3 years and the data collected is incorporated into the Roads Data Base (BDR)	Deliverable (final report du prestataire), BDR	Services performed by private BET	The last campaign took place in September 2012
1	Carrying out a counting campaign every year	AGERROUTE	every years		The counting campaign is organized every year with effect from 2015 and the data collected is incorporated into the Roads Data Base (BDR)	Deliverable (final report du prestataire), Roads Data Base (BDR)	Services performed by private BET	These services will be provided in 2015 after the installation and configuration of paramétrage des appareils et formation du personnel
2	Carrying out a counting campaign and O/D survey every 3 years	AGERROUTE	Every 3 years		The counting and O/D survey campaign is organized every year and the data collected is incorporated into the Roads Data Base (BDR)	Deliverable (final report of the service provider), BDR	Services performed by private BET	The last campaign was held from 24 to 29 September 2012
	Updating the PTG 2014/2016 and submission to the Board of Trustees (CS), the Ministry and FERA	AGERROUTE	31/08/2014					In view of the shift of the final report due to partners' observations on the provisional final report, the date was fixed at 30/11/2014

4. Annex 4: Activities Activities ESA and RAP in connection with the Road and IWRM projects

Activité	Responsable
Aspects environnementaux, sociaux, hygiène, santé et sécurité	
Evaluation des activités ESA résiduelles	Equipe MCA
Mise à jour des fiches d'information environnement, social, santé et sécurité pour les projets dont la réception provisoire est prononcée dans les délais du Compact avant la rétrocession des infrastructures aux entités successeurs	Equipe MCA
Appui des entités successeurs à l'élaboration de stratégie de gestion environnementale et sociale pour la phase d'exploitation des infrastructures achevées dans les délais du Compact	Equipe MCA
Organisation de l'atelier ESA de clôture avec les entités successeurs	Equipe MCA
Achèvement du transfert de l'ensemble des documents ESA aux entités successeurs	Equipe MCA
Aspects de réinstallation	
Vérification des attributions effectives de places d'affaires aux PAP concernées par les nouvelles structures dans les marchés en collaboration avec les Comités de Gestion mis en place après les travaux	Equipe MCA
Supervision de la délivrance des titres de sécurisation des PAP attributaires de nouvelles structures commerciales et de concessions	Equipe MCA
Supervision de l'installation des comités de Suivi de la Réinstallation (CSR) composé des services techniques et des organisations de la société civile	Equipe MCA
Mise à jour des rapports d'achèvement (élaborés pendant la mise en œuvre du Compact) suite aux éventuels paiements qui auront été effectués durant la période de 120 jours de clôture par le gouvernement et mis à jour des dossiers des PAP concernées	Equipe MCA
Achèvement du processus de transfert de la documentation (dossiers PAP et bases de données d'exécution des PAR) aux entités de succession.	Equipe MCA
Organisation d'une rencontre de restitution au niveau national sur la prise en compte des exigences en termes de Réinstallation dans le Compact en vue de renforcer la pérennisation des acquis à la fin de la clôture	Equipe MCA

2. Annex 2 - Contractual data of RRP contract

Contract	Successful tenderer	Contract amount (exclud taxes) (CFAF)	Contract reference	Duration of works	Commencement Date	Contractual completion date	Observations
<i>Activities RN2:</i>							
Construction Ndioum bridge	MSF ENGENHARIA S.A	6 827 151 454,50	MCA-S/RR/2012/054	20 months	29/11/2012	29/7/2014	
Rehabilitation RN2	Groupement CSE / SOSETER	27 529 035 705	MCA-S/RR/2012/064	24 months	14/01/2013	14/01/2015	
Supervision of RN2 works	Groupement SGS Senegal/SGS CZE CHE	1 580 232 000	MCA-S/RR/2012/053	28 months	15/11/2012	15/03/2015	
Technical control for the Ndioum bridge	VERITAS	27 400 700	MCA-S/RR/2012/057	21 months	15/11/2012	15/08/2014	
Reconstruction of Structures Affected by the Right-of-way of the Ndioum bridge	SOECO	85 047 263	MCA-S/RR/2013/015	3 months	28/05/2013	28/08/2013	
<i>Activities RN6:</i>							
Construction Kolda bridge	CORSAN CORVIAM CONSTRUCCION S.A	3 344 790 034	MCA-S/RR/2013/014	17 months	22/04/2013	22/09/14	
Lot 1 Rehabilitation RN6	CORSAN CORVIAM CONSTRUCCION S.A	47 241 308 648	MCA-S/RR/2013/009	24 months	19/03/2013	19/03/2015	
Lot 2 Rehabilitation RN6	CORSAN CORVIAM CONSTRUCCION S.A	22 578 221 460,5	MCA-S/RR/2013/008	24 months	19/03/2013	19/03/2015	
Lot 3 Rehabilitation RN6	Groupement CSE / SOSETER	28 043 933 897,5	MCA-S/RR/2013/007	21 months	19/03/2013	19/12/2014	
Supervision of RN6 works	Groupement Louis Berger – AGEIM Ingénieur Conseil	3 923 063 USD et 860 204 967 CFA F	RFP-QCBS-RR04-SN	30 months	12/03/2013		
Technical control for the Kolda bridge	SCAT INTERNATIONALE	28 742 500	MCA-S/RR/2012/056	29 months	13/06/2013	13/12/2015	
Reconstruction of Structures Affected by the Right-of-way of the Kolda bridge	Société de Construction et de Gestion Immobilière (C-GIM)	136 105 121	MCA-S/RR/2013/024	120 days	05/06/2013	05/09/2014	
Consultant services for the implementation des PAR de la RN6	Groupement Louis Berger – AGEIM Ingénieur Conseil	1 446 591,59 USD	MCA-S/RR/2013/010	26 months	11/03/2013	11/05/2015	

Table 2: Transfer of documents from MCA-S to designated entities (also see Archiving Process Tracking Sheet for more details)

Activities	Deadline	Observations
Handling physical archives holdings	Before and during the closure period	This phase represents the removal and transportation of physical archives to designated entities MCA-Senegal could enter into a contract with a firm specialized in the handling of archives holdings under the supervision of the Documentalist
Transfer of electronic or digital archives (electronic data base)	Before and during the closure period	On the CED, the archivable documentary holdings will be consolidated in the documentary database. The Documentalist in relation with the IT Officer will deploy the consolidated documentary data bases in the entities designated by the Director General on the proposal of officers in charge of projects and activities.

A transfer report will be produced and transmitted to the Director General.

9.4. Records conservation and security

The duration of records retention varies according to the type of document. The retention period is sometimes clearly defined by a law or regulation.

This issue is already settled by the document on the Procedures for the management of documents and records and the quality manual.

The conservation and security of records will comply with the provisions of the Compact and any law applicable and effective in Senegal, notably Law n° 2006-19 of 30 June 2006 relative to archives and administrative documents.

9.5. Description of types of records to be conserved

9.5.1. Description of conservation method

The method may take several forms depending on the document type (hard copy of electronic). The established system is based on a physical (paper documents) and digital (electronic documents) organization. The procedures for the management of documents and records, the classification plan, the QAP of implementing entities, etc. constitute reference tools for the codification of paper documents. The latter are kept in archive boxes with labels and stored on shelves.

The digital documents are processed and kept with the aid of an open source software (greenstone). The database is organized on the basis of a logic per theme. It will be reviewed and itemized to meet an orientation per project.

9.5.2. Description of conservation method **Accessibility to conserved files**

The same system will be reproduced in the designated entities. Some archived documents may, in relation with the communication directorate, be accessible through the MCA web site via a link to the digital library with login and password.

In a new configuration that will be implemented within the framework of the close out, the Compact's entire documentary holdings will be collected and consolidated at MCA-Senegal's Directorate of Operations before being transferred and its accessibility will be defined on the basis of the rules in force. The legal adviser could help in the drafting of rules to be observed for access to documents kept by the entities designated by the Director General.

As of 23 August a letter should be sent to (SDE, SONATEL, SENELEC, key donors, service providers) to notify the dissolution of MCA-Senegal and the resumption of the activities by the Unit for the Finalization of MCA-Senegal works.

8.6.2. IT

- Electronic data collection and safeguard plan (Final archives)

The final archives will comprise data with historic, scientific or statistical interest justifying that they have not been destroyed.

The plan for the collection and safeguard of all these IT data of the MCA-Senegal program is defined as follows :

Create and safeguard the disk images of all the servers « domain controlers » MCASENEGAL.ORG, on back-up tapes compatible with the « LTO » type readers.

All the applications and their respective data bases will be safeguarded on the tapes and passwords placed in sealed envelopes.

The installation media (CD, DVD, USB stick, etc...) and physical and electronic licences should be submitted to the CA/MCA Senegal or any other organization in charge of managing the continuity of the Program.

The telecom and interconnection equipment (Routers, ASA server, Switches, wifi point of access) configuration files will be put in electronic format and submitted to the organization that will be responsible for managing the continuity of the Program.

- Installation of PMU servers at AGEROUTE and SAED and domain control servers at the Prime Minister's Office

File and print servers are available at the SAED and AGEROUTE PMUs; these servers will be identified and installed at the MCA-Senegal Program CA/MCA Senegal.

The MCA-Senegal servers, the central inverter, the PABX and all the interconnection equipment will be installed at the Prime Minister's Office.

The contents as well as their administration passwords will be detailed in a document during the handover.

Closeout Budget

9. DOCUMENT FILING AND MANAGEMENT

9.1. Context and definition

The Compact's closure requires the filing of documents (hard copy and electronic format) and the availability of access to these documents for consultation by the MCC donor and Audit needs for five years.

The archives are «the set of documents, regardless of their date, place of conservation, their form and medium, produced and received by any natural person or moral entity and by any public or private service or organization in the exercise of their Activity ».

This action plan applies to the data processing and management, to the physical and/or electronic filing of the program's documents.

Actually, to guarantee data sustainability and the integrity of the filed information, MCA-Senegal will use the management system set up with regular monitoring to ensure compliance with the procedures.

The strategy is based on three priority axes:

- Intellectual property collection and filing Plan ;
- Intellectual property disposal plan ;
- File conservation and security.

Intellectual property collection and filing Plan

The challenge is immense and the use of simple and adapted methods is required to address it.

▪ Transfer of funds from the Government to the finalization unit

Before 30th June 2015, MCA-Senegal will take the necessary measures to obtain the authorization from the Government to transfer the funds from the Government to the works finalization unit.

8.3.3. *Time chart of closure and final audit*

<u>Activity</u>	<u>Deadline</u>	<u>Target date</u>
Interim FAS (from April 1 st , 2015 to Sept 23 rd , 2015)	No later than 14 days after CED	Wednesday, October 7 th , 2015
Notification to CBAO to transfer last interests on local permitted accounts directly to US Treasury	No later than 7 days after receipt of Nov 2015 interests	Wednesday, December 23 rd , 2015
Notification to the CA-MCA-Senegal to pay MCA's rental, utilities and any other administrative expenses payable from the local permitted accounts received after November 23 rd , 2015	No later than 90 days after CED	Monday, November 23 rd , 2015
Last CPS payment date	No later than 90 days after CED	Tuesday, December 15 th , 2015 for payment by NBC no later than December 22 nd , 2015
Last payment from local permitted accounts	No later than 90 days after CED	Monday, November 23 rd , 2015
Reception of CPS inception to last payment date report	No later than 7 days after last payment submitted to NBC via CPS	Tuesday, December 29 th , 2015
CPS and bank reconciliation	No later than 104 days after CED	Wednesday, January 6 th , 2016 to allow for IBC to correct potential errors and submit a corrected inception to last payment date report
Transfer of balances in local permitted accounts to MCC/US Treasury ?		Wednesday, January 6 th , 2016
Local permitted account closure	No later than 104 days after CED	Wednesday, January 6 th , 2016
Transfer of the balance of Government and CA/MCA Senegal permitted accounts including interests earned on GOS and CA accounts to the designated account by the GOS	No later than 104 days after CED	Wednesday, January 6 th , 2016
Final MCDR	No later than 112 days after CED	Thursday, January 14 th , 2016
Final FAS (from April 1 st , 2015 to December 23 rd , 2015)	No later than 112 days after CED	Thursday, January 14 th , 2016
Final QFR	No later than 112 days after CED	Thursday, January 14 th , 2016
FA Termination reports including Program Completion Report		Friday, January 22 nd , 2016
Transfer of physical financial documents to MCA-Senegal MCA-Senegal for archiving and transmittal to the GOS		Friday, January 15 th , 2016
Last day of FA contract.	120 days after CED	Friday, January 22 nd , 2016
Start of interim audit activities for the period from April 1 st , 2015 to Sept 23, 2015	At least 15 days after the end of the interim audit period to be audited	Thursday, October 15, 2015
Restitution of the results of the interim audit period		Friday, November 27 th , 2015
Start of review of the final close-out period (from Sept 24 th , 2015 to Dec 23 rd , 2015)		Monday, January 11 th , 2016
Auditor's draft report due	150 days after CED	Monday, February 22 nd , 2016
Auditor's final reports (audit & review) due	180 days after CED	Wednesday, March 23 rd , 2016

8.3. **Financial management**

8.3.1. Financial Transaction (MCA)

- Processing of financial transactions related to the provisional and financial acceptance and the settlements of conducted works
- Management of performance security guarantees and advance payment guarantees :

For the works not completed as at the CED, the validity of bank guarantees shall be extended beyond the closure date, and probably until the end of the closure period. In fact, the advance payment guarantees will remain valid until the date of receipt of the Interim Payment Certificate (IPC) indicating that 70% of the contract value has been paid, while the Performance Security will be extended until the 21st day after the final acceptance issuance date. The Performance Security, advance payment guarantees and the ten-year guarantees on the works still valid after the Compact closure period will be transferred to AGEROUTE and SAED, depending on the works concerned. These entities shall have to carry out all actions resulting from the guarantee upon final acceptance.

If there is a balance on an advance payment reimbursement at the CED, MCA-Senegal will allow the FA to transfer the remaining amount from the GoS fund after MCC no objection. AGEROUTE and/or SAED will continue to retain the advance on behalf on the GoS on the subsequent IPCs before processing any payment.

Cf Matrix of planned closure activities per contract

- Communication to contractors and consultants on the closure date on 23rd September 2015 and the 60-day invoicing period

On 30th June 2015, DAF will, in relation with DPM, send all service providers and contractors a mail notifying them on the CED on 23rd September 2015.

This mail will specify that only the works duly executed as at 23rd September 2015 can be the subject of payment under the Compact and only until 23rd November 2015, and that the Government of Senegal will, through AGEROUTE and/or SAED, take charge of the works carried out after 23rd September 2015.

Then, on the same date, MCA-Senegal will publish in all the media channels deemed appropriate, the relevant information on the Compact closure

- Cut-off of activities on the ground as at 23rd September 2015

Engineers and all service providers will receive a notice regarding the cutoff of activities attached to MCA-Senegal funding as at 23 September 2015. The settlements of conducted works and related invoices will be drawn as at 23 September 2015.

Beyond this date, the remaining works will be charged to AGEROUTTE and/or SAED until the final acceptance of works and the necessary amendment about the source of funding will be done by the DPM.

- Processing and payment of invoices and settlement of performed works during the 90-day period upon closure

The selected staff involved in the certification of invoices and the settlement of executed works will be offered a new consultant contract during the closure period in order to keep the FIDIC procedure established for the - works acceptance, approval and payment process.

Thus, the certification/validation procedure as described in the FAP will remain unchanged.

The other financial transactions and processing will abide by the FAP procedures.

- Taxes

Compact activities are exempted of all taxes. The deeds of exemption, the temporary admission for the equipment and the exemption visas will be handled by MCA-Senegal and the CA/MCA Senegal, which is the main interlocutor of the administrative bodies concerned. The process is handled and monitored in real time via the MIS developed to

7.9. Production of the Final PPR

A final Procurement Performance Report (PPR) presenting the status of all contracts having a value of \$25,000 and above, entered into at the beginning of the Compact (including the closure date), shall be produced by the Procurement Directorate at the latest 110 days before the Compact closure.

Given the evolution of the PPR format (Excel towards the computer application through MIS). MCC also requires the final PPR in the form of an Excel report.

The Procurement Agent will keep in his archives a copy of this final PPR.

8. FINANCIAL, LOGISTIC AND IT MANAGEMENT

The closure activities to be carried out by the Administrative and Financial Directorate will comply with the MCC closure guideline.

These activities will start earlier because they will be carried out progressively depending on the provisional delivery dates of the various contracts.

With regard to administrative issues, the activities will start with effect from 30 June 2015 with the notification of the CED to firms, suppliers, employees and service providers and their information about the provisions that will be applicable as of 23 September 2015 with the activities cut-off and the monitoring of the reception of invoices, fee statements and the reception and payment of the said expenses.

For all the activities, an order will be issued on 23 September 2015 for the needs of the cut off. For those financed under MCC funds, the administrative closure will start on 24 September 2015 and last 120 days.

Incomplete works will be financed with Government funds and will be implemented by the SAED and/or AGEROUTE.

8.1. Capital assets

MCA-Senegal has acquired some assets located at the headquarters, in the annex building and in the various PMU and UMO premises. The DAF maintains an Asset Register which records inventory of all the Assets by Category for the Program Administration. These Assets have been permanently marked to indicate that they were acquired as part of the MCA-Senegal Program and provided with a Unique Identification Number that can be matched to entries in the Register

Also, as part of the implementation of the works, some assets acquired by the Supervising engineers and Contractors have been identified as properties of MCA-Senegal. All assets purchased by consultants/contractors that are listed as a requirement in a contract are deemed to be a Program Asset and will be returned to MCA-Senegal upon completion of their contracts.

MCA-Senegal is hiring an external consultant to do the inventory and tagging of all the assets which are due by the Contractors/ Engineers . For these assets, MCA-Senegal will identify and sort in priority active beneficiaries as part of the furtherance of the Project objectives order to be granted some of these assets (NGOs, AGEROUTE or FERA, SAED, Rural councils, selected Institutions, Non-Governmental Organizations, Ministries, Departments and Agencies to assist in sustaining the compact works , Women's Associations, etc.). Based on the agreed list of grantees and the grant agreements approved by MCC, the DAF will transfer the targeted assets cf List of proposed grantees per project.

The preferred disposition method of all the Compact Assets will be a grant in order to safeguard the objectives of the Compact.

An auctionner will be also hired to evaluate the market value of all the Assets for the purpose of grant or sales.

8.1.1. Processes for Disposition of Assets

The processes for Disposition of Assets will follow the Asset Disposition Timeline developed in consultation with MCC. The DAF Office of MCA-Senegal will be charged with the execution of the disposition of assets and will ensure that the disposition of assets is done in accordance with the Program Closure Plan. A Draft Assets Disposition Plan will be developed by MCA-Senegal and will be finalized and approved by MCC prior to the Compact closure date.

MCA-Senegal shall ensure all contracts not entirely executed in the prescribed timeframe will be addressed
A list of all MCA contracts will become Annex 17 of this closeout plan.

Small procurements

During the Compact Closure Period, the Procurement Directorate will be managing procurements for new small commitments requested by the Administration and Finance Department (DAF) after the CED for closure related activities. However, these small commitments need to be completed, with invoices submitted no later than 60 days after CED, and paid 60 via the Common Payment System (CPS) or local permitted account.

Such commitments might include, but not limited to the following:

- Moving and storage services ;
- Repair and maintenance services ;
- Small advertisements ;
- Security and cleaning services ;
- Office utilities and stationery .

These commitments are included in the budget for the Program Closure Plan, and need to be tracked by MCA Senegal to ensure that only closure-related activities are paid for.

7.3. Procurement notice

At the latest, 60 days before the CED date – 23 July August 2015 – MCA-Senegal will issue, in the media agreed on with MCC (national and international newspapers, MCA-Senegal and MCC web sites, other sites and supports), a public tendering notice indicating:

- The CED ;
- The deadline for the submission of the deliverables to keep the right to payment ;
- A point of contact for any information request ;
- The deadline to submit deliverables and invoices before the CED.

MCA-Senegal will send written notices to the contracting parties to inform them on the specific contractual requirements (notably the expected deliverables, the due dates for the expected deliverables, etc.), and invoicing deadlines) and the need to complete by the CED of 23 September 2014. The notice shall be compliant with relevant communication protocols of MCA-Senegal.

No later than 23 July 2015, MCA-Senegal will also issue specific letters to those Consultants/ Contractors/Suppliers whose Contracts have yet to be completed to individually notify them of their outstanding contractual requirements (pending deliverables, due dates for submission and acceptance, and arrangements that will be made for those contracts that may not complete by CED. (either contract actions, or defects liability period, and corresponding supervision,

Also MCA-Senegal in coordination with DPM/PA will organize meetings with contractors to ensure their full understanding of the close out process;

7.4. Closure of contracts, conservation and custody of procurement documents

The DPM in conjunction with the PA will develop a specific action plan for all contracts that remain open as of September 20, 2014. This will be Annex 18. regarding the closure of all contracts. This action plan will enable MCA-Sénégal-Senegal to ensure the acceptance of all products and deliverables and the execution of all contractual obligations of the different parties in the prescribed time, before CED. The content and format of this document shall be shared with MCC before it is finalized. The essential elements expected to feature in this action plan will include the identification of the contracts, the status of the contract or convention, the expected closure or delivery date, the expected products or deliverables, . This work will require the contribution of the Fiscal Agent, the Procurement Agent and the Directors sector (with regard to deliverables). This will come from the Contract Administration System and satisfy the requirements of a tracking tool. Reports will be provided to MCC monthly during the final year, and more frequently if requested. This will cover ALL open contracts.

5.4. Information collection and selection strategy

To anticipate on the risks of inconsistency in the information to be communicated during and after the Compact closure period, the Communication and Monitoring-Evaluation Directorates will facilitate and strengthen the already existing coordination mechanism by instituting an efficient information collection, control, processing and validation mechanism which will be underpinned by:

- A coordination and internal communication system;
- Inter-directorate meetings between Communication and Monitoring & Evaluation and the Directorates of the projects and related or transversal components to substantiate, verify or strengthen the information that will be communicated.
- Joint field visits: undertaken with the Monitoring & Evaluation team, but also with respective projects teams for data collection needs.
- Validation of messages and data to be published or communicated according to a procedure defined jointly between the Communication Directorate and the Suivi & Evaluation Directorate, in collaboration with MCC and validated by Director General of MCA-Senegal.
- The MCC and MCA-Senegal Communication and Monitoring & Evaluating teams, in collaboration with MCC's Points of Contacts (POCs) and RCM, will develop the Results Statement which will be used to develop communications materials and will be the main source for information to be provided publicly.

5.5. Application of marking standards

In the framework of its Compact closure, MCA-Senegal intends to comply with MCC's *Standards on Global Marking* applicable to responsible entities of the Millennium Challenge Account, as stipulated in the Program closure directives. [Annex 16](#) presents the marking plan adopted by MCA-Senegal.

Cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.

For the withdrawal of markings on the assets to be transferred or sold, the procedure will align with the one established by the Administrative and Financial Directorate via a FAP amendement which will define the transfer or sale of MCA-Senegal assets after the Program's closure.

5.6. Web site data management and update strategy after the closure period

The website will be transferred to the agency that will be put in place by the GoS. MCA-Sénégal will provide the new website administrator with all management, login and branding related information. The GoS will take the required measures for data and information updates on the project until 22nd September 2016. The following measures will be taken beforehand;

- The extension of the validity of the domain name (www.mcasenegal.org) from 15 March 2016 to 22 September 2016
- The extension of the validity of the site's hosting from 16 March 2016 to 22 September 2016

The web site should be regularly managed during this extension period to facilitate the discharge of the following tasks:

- Maintenance of the basic software of the web site and data bases
- Verification of the proper functioning of software components and modules of functionalities
- Security watch on the web site
- Updating the Web site in its different components
- Management and facilitation of social networks

- Enquêtes de suivi après la réinstallation des personnes affectées par les projets du Delta, de la RN6 et de la RN2).

L'enquête finale dans la zone du projet IWRM (PIGRE) pour la partie Delta (1er, 2e et 3e passages) entre Mars 2016 et Janvier 2017 et pour la partie Ngalenka (3ème passage) en Janvier 2016 (en attendant la finalisation du calendrier de l'évaluation);

La dernière enquête origine-destination de comptage routier en Avril 2016 pour la RN6 (en attendant la finalisation du calendrier de l'évaluation);

Impaq, le Consultant de MCC, en relation avec la DAPS et la DTT, évaluera les impacts des projets IWRM et PRR.

4.2. Risks Risques

Table N° 6 : Risks and mitigation strategies for the M&E activities
Risques et stratégies d'atténuation pour les activités S & E

Phase	Risks	Risk monitoring-control activities	Authority in charge	Deadline	Mitigation strategy
Closure	Delay in the conduct of surveys (final survey Ngalenkaand RN2)	Monitor delays in implementing the activities of IWRM and RRP projects; Monitor the implementation of pre-agricultural season activities in the NgalenkaBasin in year 4 and year 5 ; Monitor delays in the submission of deliverables by the Consultants recruited to carry out the main M&E activities ; Monitor the delays in the submission of deliverables by Consultants recruited for the conduct of key M&E activities; Monitor the delays in the procurement procedures Monitor the delays in the initial stages in the start of surveys (methodology definition, recruitment and training of survey investigators, development of models, etc.)	MCA-M&E team	Daily	Postponement of scheduled passages in Ngalenka and on RN2 in 2016 and transfer of the budget to MCC
	Availability of data on the Indicator Tracking Table - ITT) of Quarter 20	Monitor delays and deadline for submission	MCA-M&E team	Daily	Work closely with each of the sector teams to insure that the needed data is, in fact, available when it is needed.
	Construction/ rehabilitation of pilot sections of the roads rehabilitated by the Compact (this is particularly a risk for the comparison section of the RN2 between Ourossogui and Bakel, where the government has tentative plans for rehabilitation at some point in the future)	Monitor the Government's investment program on Roads infrastructure during and after the Compact.	MCA-M&E team	Daily	Communicate regularly with the government ministry responsible for the planned rehabilitation to find out when any rehabilitation of our comparison road sections would happen. If necessary, advance the timeline for the endline surveys.
Insufficiency of budget for M&E activities through the compact and closure periods.	Monitoring the budget and amendments	MCA-MCA-Senegal	Daily	MCA-Senegal needs to be diligent about following all estimated budgets for M&E activities. If cost overruns are encountered on some M&E tasks, if there is not sufficient contingency budget, funding may have to be removed from other M&E activities during the compact and closure periods. MCA-Senegal should not rely on the ability to reduce funding to be returned to MCC that has been set aside for the final surveys as a way to fund cost overruns. This is not typically done.	
Non-compliance with the schedule set for submission of post-compact indicators by identified entities.	Monitoring the dates of submission of post-Compact ITT	Entities in charge of post compact M&E: DAPS and DTR	Quarterly	Adapt the schedule for submission at the collection period and availability of primary data	

Ngalenka dont la réception provisoire est prononcée en Avril 2014, le plan d'action sociale a été complètement mis en œuvre depuis fin Février 2014.

3.8.2. *Closure strategy* ***Stratégie de clôture***

MCA-Sénégal a demandé à chaque entreprise contractante de préparer et soumettre un plan d'action intégré de l'Environnement Social, Genre, Hygiène, Santé et Sécurité. Dans chaque PIEHSSG, une stratégie globale pour l'intégration du genre dans les travaux a été décrite avec un plan d'action pour sauvegarder les mesures sociales. Chaque plan d'action est doté d'un budget et d'un calendrier de mise en œuvre réparti sur la durée du contrat de l'entreprise. L'expert en la matière de la mission de contrôle suivra la mise en œuvre de ces plans d'action en relation avec le PMU. Les services techniques des secteurs concernés par les plans d'action et les comités de gestion existants sont impliqués dans la mise en œuvre alors que le CADL, service de soutien technique à la base, assurera la supervision de certains d'entre eux. MCA-Sénégal demandera à chaque entreprise contractante d'accomplir toutes les installations sociales en 2014, pour éviter la non-réalisation.

En ce qui concerne l'infrastructure qui pourrait connaître du retard, des accords de partenariat seront signés avec les services de l'Etat pour assurer leur pérennité et leur entretien.

3.8.3. *Risk management* ***Gestion des risques***

Il ya des risques d'achèvement pour certains infrastructure prévues pour la fin du projet. Il s'agit notamment de la construction de l'école secondaire Mboltogne (CEM) par la société Conduril. Autres risques minimes sont identifiés comme les infrastructures prévues par RAZEL concernant la chambre des femmes et de la maison des jeunes de la communauté rurale de Diama. Mais, l'entreprise a pris des mesures pour leur réalisation avant la fin du contrat prévue en Juillet 2015.

Table N° 5 : Completion risks and measures recommended for the social action plans

Activités	Risks	Measures	Institution in charge	Deadline
Construction Mboltogne Middle School	Non completion of works	Guarantee of amount by the firm and transfer to IDEN to complete the works	IDEN (school directorate of DAGANA) Local Authorities	Before the transfer
Construction of women's room and youth centres for the CR of Diama	Non completion before the end of the contract	Planned for early 2015 Involve the CEDEPS of Saint Louis	CEDEPS	Before the end of the firm's contract scheduled in July 2015

3.8.4. *Sustainability strategy*

Les infrastructures construites dans le cadre des plans d'action sociale des entreprises servent de support au développement des communautés locales. Toutes les réalisations en dehors de l'AGR pour les femmes entrent dans le cadre des compétences transférées et sont placées sous la responsabilité des communautés rurales sous la supervision des services techniques concernés. En ce qui concerne l'AGR, les CADL dans leur mission de surveillance, appuient ces initiatives locales en matière de renforcement des capacités et de suivi technique de l'activité.

Une réunion pour échanger sur les situations de référence sera organisée avec l'équipe du projet «MCA - Sénégal» et SAED pour présenter les résultats du dénombrement des stocks, indiquer les attentes des bénéficiaires et de faire le point de la situation de chaque OP.

- **Phase 3:** Revision of regulatory and management texts
- **Phase 3 :** Révision des textes réglementaires et de gestion

Cette phase implique la révision des textes existants pour les adapter à chaque organisation en tenant compte des missions, de l'organisation interne et des objectifs de performance de chaque organisation. Ce travail de conception sera réalisé en interne en utilisant des éléments du rapport de diagnostic avec une demi-journée par organisation.

- **Phase 4 :** Restitution workshops and validation of the rules of procedure and manual of procedures among beneficiaries
- **Phase 4 :** Ateliers de restitution et de validation des règles de procédure et manuel de procédures entre bénéficiaires

Pour chaque OP, un atelier de validation de la formation et sur les règles de procédure et de manuel de procédures sera organisée avec les membres du Conseil de chaque organisation. Ces travaux nécessiteront un jour par OP.

- **Phase 5:** Continuing training of OP leaders and members
- **Phase 5 :** Formation continue des dirigeants et des membres des OP

Deux (02) modules de formation seront organisés pour les bénéficiaires dans des classes qui seront composées de 20 participants. Chaque organisation enverra cinq (05) participants par classe. Ces modules sont choisis et élaborés sur la base des besoins identifiés lors de la production ou de l'opération d'établissement des faits. Deux jours seront nécessaires pour chaque session de formation.

- **Phase 6 :** Monitoring OP accounts
- **Phase 6 :** Suivi des comptes des OP

La dernière phase consiste à avoir les comptes des activités de OP surveillés par deux comptables du CGER. Des visites de terrain seront organisées régulièrement par les comptables tout au long de la saison agricole pour :

- Enregistrer les informations ;
- Aider le comptable des OP à enregistrer les données, participer aux réunions organisées pour coordonner les activités des OP ;
- Suivre les comptes de la saison de culture (la réception et la distribution des intrants) ;
- Produire et distribuer des formulaires de crédit individuel ;
- Faire le point de la situation et restituer à la fin de la saison de culture pour chaque OP.

3.7.6.2. Draw up and monitor the operating accounts with SAED Team of experts and facilitators **Élaboration et suivi des comptes d'exploitation avec la SAED Equipe d'experts et animateurs**

Les tâches seront confiées à la Direction de l'irrigation et la DFRI de MCA-Sénégal, à l'Opérateur du Fonds d'Entretien et à la Délégation SAED de Podor. Cette activité peut être réalisée avec le soutien du CGER Vallée.